



BOIRE L'EAU DU LAC

Charte paysagère du Pays de Vassivière

Réalisation :

Gilles Clément

213, rue du Fbg Saint-Antoine 75011 • Paris • piepol@noos.fr • Tél : 01 43 48 59 24

COLOCO - M. Georgieff • N. Bonnenfant • P. Georgieff

21, rue du Fbg Saint-Antoine 75011 Paris • colocomig@yahoo.fr • Tél : 01 40 02 09 05

Mise en forme graphique :

<Guillaume-Dubruel@wanadoo.fr>

Maître d'ouvrage :

SYMIVA - Mme Nicoux, *présidente*.

Île de Vassivière 87120 Beaumont-du-Lac • Tél : 05 55 69 20 45

Introduction à la Charte paysagère

La charte paysagère du pays de Vassivière se définit par rapport à une intention de paysage et non comme un seul cahier des charges esthétiques.

L'intention de paysage se fonde sur la permanence qualitative des éléments donnant au paysage limousin son équilibre et sa dynamique biologique :

- qualité de l'eau,
- qualité de l'air,
- qualité des sols,

atouts essentiels, rares et recherchés, devenus aujourd'hui arguments économiques.

L'intention, c'est-à-dire le projet de charte, consiste à maintenir ou améliorer les composants de l'équilibre biologique, seuls capables de régler de façon harmonieuse et économique les composants esthétiques. Dans cette approche "paysage" et "environnement" sont intimement liés.

Tout aménagement susceptible d'altérer qualitativement l'un des composants biologiques sera écarté du projet et rangé au titre des préconisations comme attitude à proscrire.

Proche du Plateau de Millevaches, château d'eau de la France, le site de Vassivière se dessine et se lit à partir du système hydrologique : sources, rivières, tourbières, lacs. La diversité biologique, des paysages et des usages se trouve directement liée à ce système. Pour cette raison, et parce que la résolution heureuse du paysage dépend de l'eau dans sa forme et dans son aptitude à dispenser la vie, nous intitulons l'étude pour la charte paysagère de Vassivière :

"Boire l'eau du lac"

Cet impératif à lui seul détermine le paysage :

- Sa fabrication
- Sa gestion
- Son aspect.

Il donne immédiatement les indications nécessaires :

- au juste emplacement des aménagements,
- à la nature des aménagements
- à l'entretien des éléments existants.
- au choix des techniques d'exploitation agricoles et forestières environnantes
- à la transformation de certains équipements dont le fonctionnement porte atteinte à la qualité de l'eau (assainissement)
- à l'usage général de l'espace livré au public et, par voie de conséquence, à **un nouveau tourisme**.

La région de Vassivière ne possède pas les atouts ordinaires des stations touristiques : mer, soleil, neige, monuments historiques... La nature, ici, s'exprime discrètement quoique de façon remarquable : balance des lumières, douceur et force du relief, diversité des perspectives, des milieux et des êtres. Le lac, source d'attraction, doit permettre d'initier les touristes à cette multiple nature. Transformer le plan d'eau en marina serait condamner le site à sa propre destruction. Révéler l'état de nature propre au site de Vassivière, le donner à comprendre, le valoriser en préservant son mécanisme, instituer un tourisme –ou un mode de résidence- compatible avec cette approche, inviter la population active à participer à cette entreprise : projet sans équivalent réel sur le territoire français.

Quelques exemples, hors territoire, fonctionnent sur un modèle d'écotourisme avec des résultats encourageants. Le Costa Rica sauvegarde ainsi une part importante de sa masse forestière, de ses volcans et de ses savanes avec la diversité associée à ces milieux. La Tasmanie possède une forêt pluviale tempérée déclarée encore aujourd'hui "territoire inexploré" ; un tourisme associé aux activités des exploitants agricoles se déploie en marge de cette région sans en altérer le cœur.

Toutes les initiatives issues de l'écotourisme planétaire ne fonctionnent pas avec le souci de ménager ensemble la population que l'on attire vers le spectacle de nature et la vie des êtres donnés en spectacle. Sous couvert de "développement durable" (concept-valise, ouvert et mystérieux) on assiste parfois au développement d'entreprises bien décidées à marchandiser la nature tant que celle-ci existe. Mais toutes, pour l'instant, voient le jour en des lieux où la nature, considérée comme vierge, offre des raretés en péril : forêts primaires, massifs coralliens, hautes montagnes etc. Et toutes laissent entendre que la nature précieuse doit être protégée par une mise à distance de l'homme et de ses activités. L'écotouriste circule en marge des "réserves". On lui laisse

le droit de percevoir les merveilles vivantes par instants fugitifs sans vraiment y avoir accès. Au besoin on lui raconte des “histoires”.

Vassivière ne ressemble en rien à ces milieux intouchés. Fragment érodé d’un massif ancien, longuement travaillé, occupé dans ses moindres reliefs, le Limousin résulte d’un artifice où la part du territoire anthropisé se combine à l’expression de nature pour se présenter à nos yeux comme un espace à la fois sauvage et serein.

C’est un paysage domestique.

Que vient-on visiter dans un paysage domestique si ce n’est l’art de la mise en ordre -la domestication- et tout ce qui, en contrepoint, l’anime : le foisonnement, l’imprévisible, la diversité ?

Ordonnancement et richesse, deux composantes fondatrices de l’espace dans lequel l’homme prolonge son habitat : **le jardin**.

Avec quelques autres secteurs heureux du Massif Central, le Limousin partage le privilège d’être regardé par l’étranger, notamment par les anglais, comme un jardin. Parfois aussi comme un Parc.

L’intention de paysage sur laquelle s’appuie la charte paysagère se réfère donc au jardin, terme incluant d’emblée l’acteur sans lequel un jardin ne saurait exister : **le jardinier**.

Il est nécessaire d’évacuer l’image selon laquelle l’exploitant de nos campagnes deviendrait le jardinier des parisiens en vacances. Les exploitants, majoritairement esclaves des lobbies, n’ont pas l’intention d’être pris en otage, en plus, par une population oisive. Ils ont raison.

Il convient de revoir la notion de jardinier en l’adaptant aux nouvelles définitions du jardin. L’avènement écologique désigne la diversité –en nombre et en santé- comme le baromètre des écosystèmes. Il n’est plus concevable d’envisager une réflexion sur le “jardin”, quelle que soit son étendue, sans intégrer l’approche écologique qui, toujours, débouche sur un mode gestionnaire. Le jardinage d’aujourd’hui n’est plus celui d’autrefois, il ne concerne plus seulement l’homme affairé au fleurissement, à la bonne venue des légumes et des fruits, au nettoyage des allées, il concerne celui qui gère sans dégrader, celui qui permet à la diversité de résister, à la vie d’inventer, celui qui perçoit la richesse dans le foisonnement, celui aussi qui ne fait rien , par décision, pour éviter le pire ; celui enfin à qui revient les mesures permettant au “jardin” d’exprimer sa richesse : **le gestionnaire, le politique**.

Toute région voit ainsi son territoire partagé entre trois “jardiniers” de terrain : l’exploitant, l’aménageur et, de façon plus ou moins expressive, la nature en liberté. Chaque partie étant soumise à l’évolution gestionnaire du territoire. C’est pourquoi en dernier ressort le politique a tant d’importance et son choix gestionnaire (s’il n’est pas orienté par les lobbies) apparaît si décisif : l’aspect du jardin en dépend.

Cependant, une région distinctement nommée “jardin”, par opposition à d’autres qui ne le sont pas, désigne la masse de ses habitants comme jardiniers et invite quiconque viendrait y séjourner à se comporter comme tel.

Ce n’est pas le jardinier qui fait le jardin mais le jardin qui fait le jardinier.

A la liste des jardiniers de terrain il faut alors ajouter l’habitant mais aussi le visiteur.

La charte paysagère ne s’adresse pas exclusivement au gestionnaire soucieux de valoriser sa région pour mieux la vendre mais à la somme des acteurs en place pour comprendre leur région et mieux y vivre.

Elle s’adresse aux humains responsables, chacun dans leur secteur, de tel ou tel aspect du territoire et, par voie de conséquence de la qualité générale des espaces. Son respect ou son non-respect détermine directement le pouvoir attractif de l’ensemble paysager, donc de sa capacité à générer un tourisme durable et son économie générale.

De ce fait la charte paysagère se divise en chartes associées correspondant aux jardiniers de notre paysage :

- l’habitant,
- l’exploitant
- l’aménageur
- le visiteur
- la nature

Sur le territoire limousin la part laissée à la nature seule, en dépit de la forte “expression de nature” qui caractérise cette région, est réduite à des espaces fragmentés de petites dimensions : déprises agricoles, territoires accidentés, délaissés de toutes origines, landes, tourbières, ripisylves, bords de route, lisières etc. Cependant l’étroitesse de ces lieux, la relative rareté de leur présence au milieu des champs et des forêts exploitées, n’atténue pas -du moins pas encore- la grande valeur paysagère de leurs différents composants et, surtout, la grande richesse biologique des êtres en présence.

Si l'on devait s'intéresser au seul atout de diversité, il faudrait positionner en tête de liste l'ensemble de ces fragments où croissent des espèces que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans les zones d'exploitation (pâtures, forêts). Entre la Canneberge des points bas (*Oxycoccus vulgaris* Pers., tourbières) et les Dents de chien des points hauts (*Erythronium dens-canis* L., landes sommitales) se déploie un cortège floristique riche et expressif.

L'analyse paysagère de Vassivière commanditée par le Centre d'Art et du Paysage en 2002 fait apparaître la partition binaire de cette région limousine. Ombre et lumière se partagent l'espace : forêts et pâtures couvrent le territoire et l'équilibrent. De ces lieux surveillés et gérés selon les méthodes de l'ingénieur, la diversité est chassée. Il fallait inventer un terme pour nommer l'ensemble des fragments de territoire non gérés apparaissant comme seul lieu d'accueil de la diversité. Sous le nom de **Tiers-paysage** se trouvent assemblés les paysages relictuels issus de l'aménagement et par lui délaissés.

Pour une plus ample compréhension du concept de Tiers-paysage, nous renvoyons le lecteur au *Manifeste du Tiers-paysage**.

Dans la perspective d'une étude valorisant les atouts paysagers de Vassivière, la part du Tiers-paysage est de première importance. Si le paysage du Limousin se présente d'emblée (et de façon simplifiée) sous sa forme la plus avantageuse en vision éloignée – ombre, lumière en plans déployés jusqu'à l'horizon – il ne serait par raisonnable de spéculer sur le seul pouvoir attractif de cette harmonie.

Une vision approchée fait apparaître une diversité contenue dans cet ensemble en marge des territoires d'exploitation :

- Diversité d'espèces.
- Diversité de paysages (diversité de “jardins”).

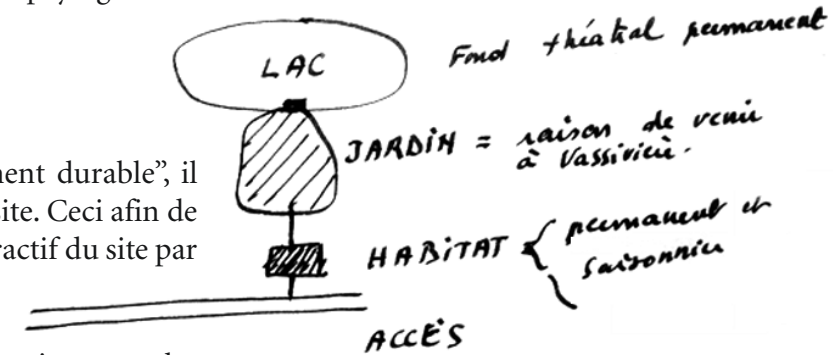
Concernant l'accroissement possible d'une fréquentation de l'arrière-pays de Vassivière il paraît évident que cette diversité est l'atout principal du site, une raison pour s'y rendre tout au long de l'année. Le lac, constamment grandiose, demeure un spectacle douze mois sur douze. Il n'est utilisable, selon les critères du tourisme balnéaire, que deux mois par an. Il convient donc de l'intégrer comme atout du paysage, avec, en plus, la possibilité d'en user en période estivale.

* Le Manifeste du Tiers paysage, est paru aux éditions Sujet-Objet, Avril 2004.

D'un point de vue méthodologique nous choisissons, pour la charte, d'axer la réflexion à partir de la notion de jardin décrite plus haut en intégrant comme points forts les identités singulières du Tiers-paysage et en considérant le lac comme fond théâtral du paysage, quel que soit l'angle de vision.

(Cf schéma ci-contre)

Enfin, si l'on veut respecter le principe d'un aménagement en accord avec le "développement durable", il convient d'écarter l'habitat du territoire sensible, qui est aussi le fond théâtral permanent de site. Ceci afin de réduire les sources de pollutions visuelles, mécaniques et chimiques, de conserver l'impact attractif du site par son état naturel, fait extrêmement rare autour des lacs européens.



D'une façon générale il convient de regarder le site et d'établir son statut paysager en comparaison avec les sites équivalents européens et en intégrant le fait que toutes les mesures à prendre s'adressent à un public large en même temps qu'à une population locale résidente.

Dans les deux cas de figure :

- population résidente
- population temporaire destinée à venir séjourner en toutes saisons (objectif souhaité).

La configuration traditionnelle des aménagements touristiques se solde 10 mois de l'année par un paysage en pleine déréliction, maisons fermées, équipements condamnés soumis aux intempéries, "espaces publics" déserts, sentiment général de désolation.

Un bourg constitué ne souffre pas de ces maux. Le lac de Vassivière, artifice récent, ne compte aucun véritable bourg sur ses rives (par "bourg", entendre une structure formée de repères et de permanences : église, boulanger, bistrot, hôtel, etc.). Ces bourgs existent, en position écartée des rives, dans une situation optimale par rapport à cet élément fondamental de la charte paysagère qu'est la disposition de l'habitat. Il suffit d'envisager avec les instances concernées l'accroissement légitime (sans doute progressif et prudent) du tissu urbain engagé depuis des siècles sur le territoire et non d'ajouter, de façon brutale et dommageable, des structures vouées à l'abandon et l'obsolescence.

Sur les rives du Rhin, à Strasbourg, sur la rivière de Batubulan à Bali, gisent des aqua-centers moribonds auxquels plus personne ne s'intéresse. Equipements disgracieux oblitérant le paysage de façon pérenne alors que leur usage n'aura pas traversé cinq saisons. Le coût global de ces opérations (faire, défaire), rarement pris en compte dans les études d'impact, dépasse de loin l'apport des touristes assujettis à la consommation. À Strasbourg, à Bali, le potentiel touristique existe pourtant, la population est nombreuse ; à Vassivière, toute spéculation établie sur ce genre de base est non seulement vouée à l'échec mais en plus elle est porteuse d'une destruction assurée du paysage.

Sur les bords du lac, il faut regarder le renforcement possible des deux pôles départementaux (Auphelle, Broussat) comme une réponse –encore une fois progressive et prudente- à la demande d'accès au lac avec résidence, sur la base d'une charte paysagère et architecturale . Les propositions visant à établir des lotissements d'un bloc pour atteindre le nombre de lits estimés nécessaires à l'économie touristique de loisirs traditionnels s'orientent automatiquement contre le projet touristique durable, le seul à notre avis défendable en Europe aujourd'hui.

Les bourgs et villes d'accueil en arrière plan du lac jouissant d'une activité permanente peuvent être considérés comme **les portes d'accès au site de Vassivière** :

- St Martin-Château
- Peyrat-le-Château
- Eymoutiers
- Nedde
- La Villedieu
- Faux-la-montagne
- Gentioux-Pigerolles
- Royère de Vassivière

Les villages de plus petite dimension, souvent plus proches des rives, peuvent être considérés comme **les portes des jardins de Vassivière** :

- Quenouille
- Beaumont-du-Lac
- Le Villard
- Masgrangeas, etc.

Les villages riverains du lac correspondent aux accès organisés à l'eau : parkings, plages, campings, etc. Ils jouent un rôle significatif durant deux mois d'été.

- Auphelle
- Pierrefitte (station touristique)
- Nergout
- Vauveix
- Broussat
- Masgrangeas (station touristique)

Du point de vue de la méthode nous proposons de développer les prescriptions paysagères à partir du dispositif de chartes associées :

- aménageur ➡ principal responsable de l'évolution du paysage avec l'exploitant
- exploitant ➡ agriculture, forêt, tourisme
- habitant + visiteur ➡ les modes comportementaux souhaités n'ont pas lieu d'être dissociés
- nature ➡ voir Manifeste du Tiers-paysage.

Et selon le schéma qui induit une hiérarchie des accès et des principes de maintenance :

- porte du site
- porte du jardin
- jardin (essentiel des prescriptions)
- lieu de résidence permanent
- lieu de résidence saisonnier

L'image illustrant cette méthode a été communiquée sous la forme de "boucles", terme à revoir car trop proche des circuits de randonnée existants, aujourd'hui remplacé par "jardin" ce qui indique un espace et non nécessairement un parcours, même si l'accès au jardin justifie un chemin.

Compte tenu du nombre de "jardins" périphériques au lac de Vassivière, l'image se présente comme un éventail déployé autour du plan d'eau de façon irrégulière, s'enfonçant plus ou moins profondément dans l'arrière-pays, avec, parfois, des secteurs complètement séparés des rives (Tourbières de Faux, Roches du Diable, Cascade des Jarrauds).

Enfin, le dispositif des jardins répertoriés :

- espaces attenants au lac
- espaces séparés du lac

rencontre les circuits de randonnée avec lesquels il s'organise.

Exemple :

le jardin de la Goutte d'eau, lande de la presqu'île de Chassagnas, couplé avec le jardin des Apothécies (D.34 au droit de Masgrangeas), s'organise avec le circuit de randonnée dit "des Tourbières" : Masgrangeas, Ordaleix, Auzoux.

Les prescriptions seront déclinées selon le principe suivant :

- à l'adresse de l'aménageur :

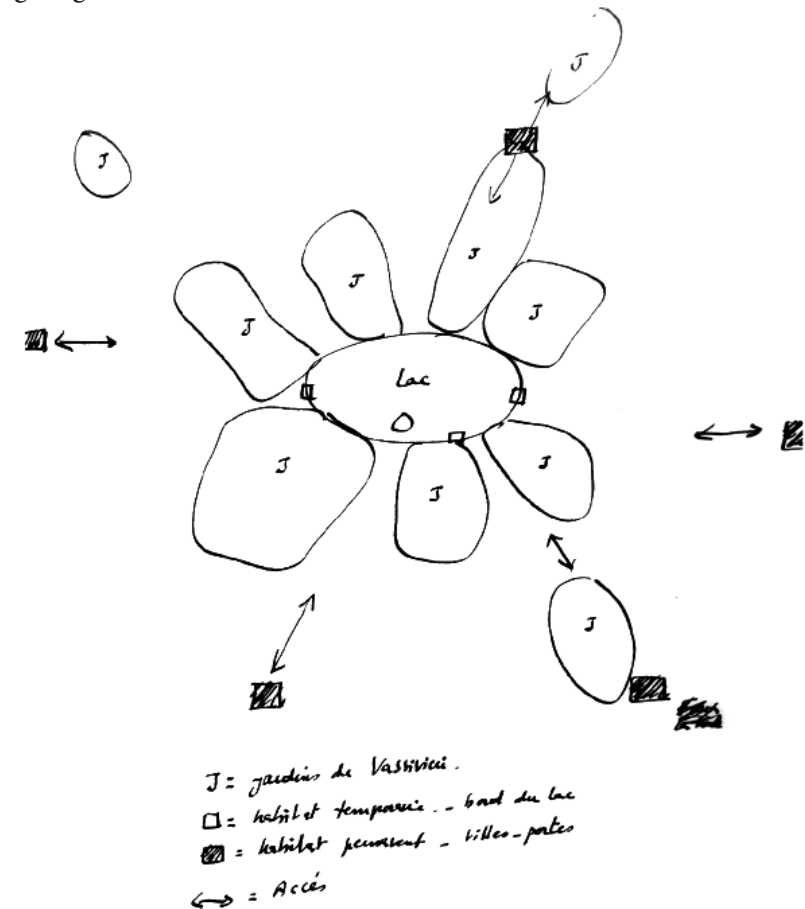
- routes, carrefours, parkings
- pistes, chemins, sentiers
- mobilier afférent : ponts, poubelles, signalétique
- bâti mobile, bâti fixe, campings.

- à l'adresse de l'exploitant :

- maintenance des espaces boisés, des lisières
- maintenance des bords de route, des landes et des tourbières
- maintenance des espaces destinés à l'activité de tourisme.

- à l'adresse de l'habitant et du visiteur :

- usage de l'espace
- modes de consommation et de recyclage
- proposition d'un panel sensible de matériaux, de textures, de formes et de couleurs.



Sommaire général

Analyse du territoire de Vassivière p. 02

Charte générale p. 12

I- Le rapport ombre/lumière :	p. 14
II- Le Tiers-paysage :	p. 26
III- Les réseaux de communication :	p. 43
IV- Les espaces bâtis :	p. 58
V- L'eau :	p. 66
VI- L'usage de l'espace :	p. 74
VII- La pédagogie du site :	p. 81

Charte détaillée p. 85

I- Les principes d'aménagement de Vassivière :	p. 87
II- Les Fiches-Projets aménagement de Vassivière :	p. 99
Repérages et lieux d'intervention :	p. 100
01 - L'Île-Jardin :	p. 101
05 - LeJardin de Broussat :	p. 112
11 - Le Jardin d'Auphelle :	p. 120
10 - Le Jardin des 3 Ponts :	p. 125
02 - Le Jardin de Pierrefitte :	p. 131

Les Jardins de Vassivière p. 135

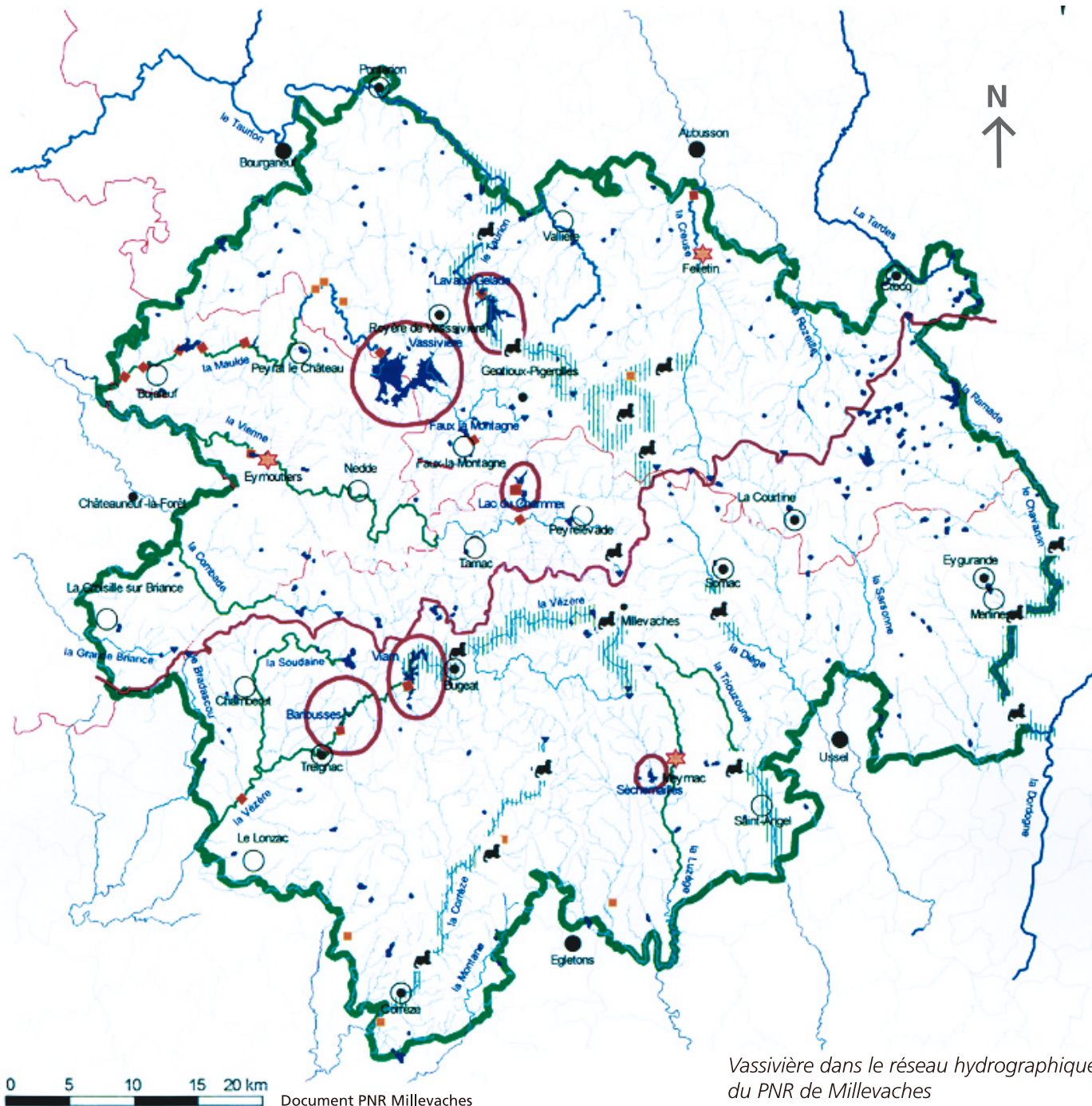
Conclusion à la charte paysagère

ANALYSE DU TERRITOIRE DE VASSIVIÈRE

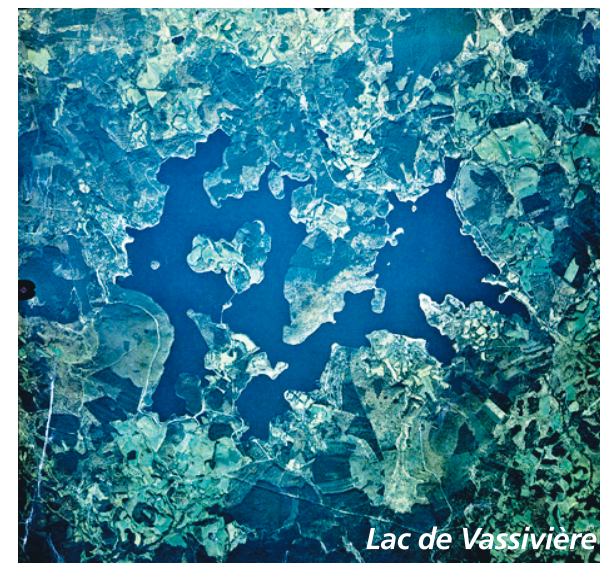
Documents graphiques

*"Le caractère de Vassivière apparaît sous trois aspects. Le premier est lié à la perception visuelle du site ; il concerne le paysage dans son registre plastique et émotionnel. Le second est lié à l'environnement ; il concerne le sentiment de qualité immédiatement perceptible du site et sa mise en péril éventuelle. Le troisième, issu de la combinaison des deux, se présente dans un ensemble dispersé, désigné par les **Jardins de Vassivière**".*

*Gilles Clément, extrait du document
Ombre, Lumière, Tiers-Paysage
CNAPI/2002*



Vassivière dans le réseau hydrographique du PNR de Millevaches



Vassivière a une place particulière dans le nouveau PNR de Millevaches. Point focal capable de générer des connexions dynamiques entre le Lac et le territoire naturel élargi au plateau.

(cf. charte du PNR Millevaches)

Gestion globale des ressources hydriques

Au travers du Comité Territorial de l'eau, le PNR et Vassivière doivent agir ensemble pour une politique de gestion des eaux du plateau.

Promotion des énergies renouvelables

Le PNR a un rôle de conseil pour le développement de l'éolien, du bois, du solaire...

Identification des paysages Limousins

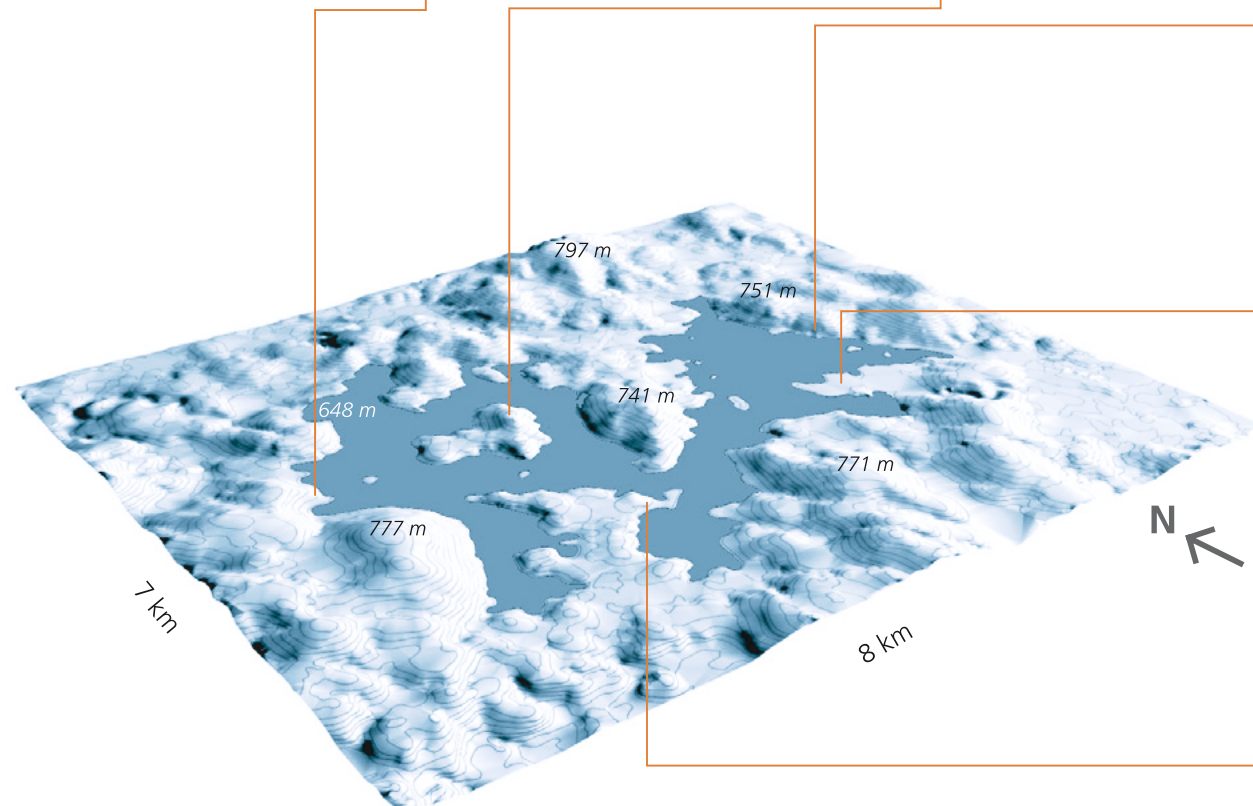
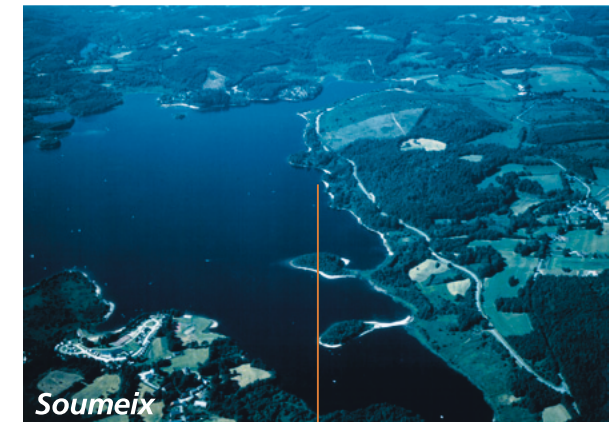
A l'échelle du plateau et avec l'appui du PNR, les différentes unités de paysage du Parc (Vassivière est l'unité 2) doivent exprimer une cohérence lisible par les résidents et visiteurs.

Légende

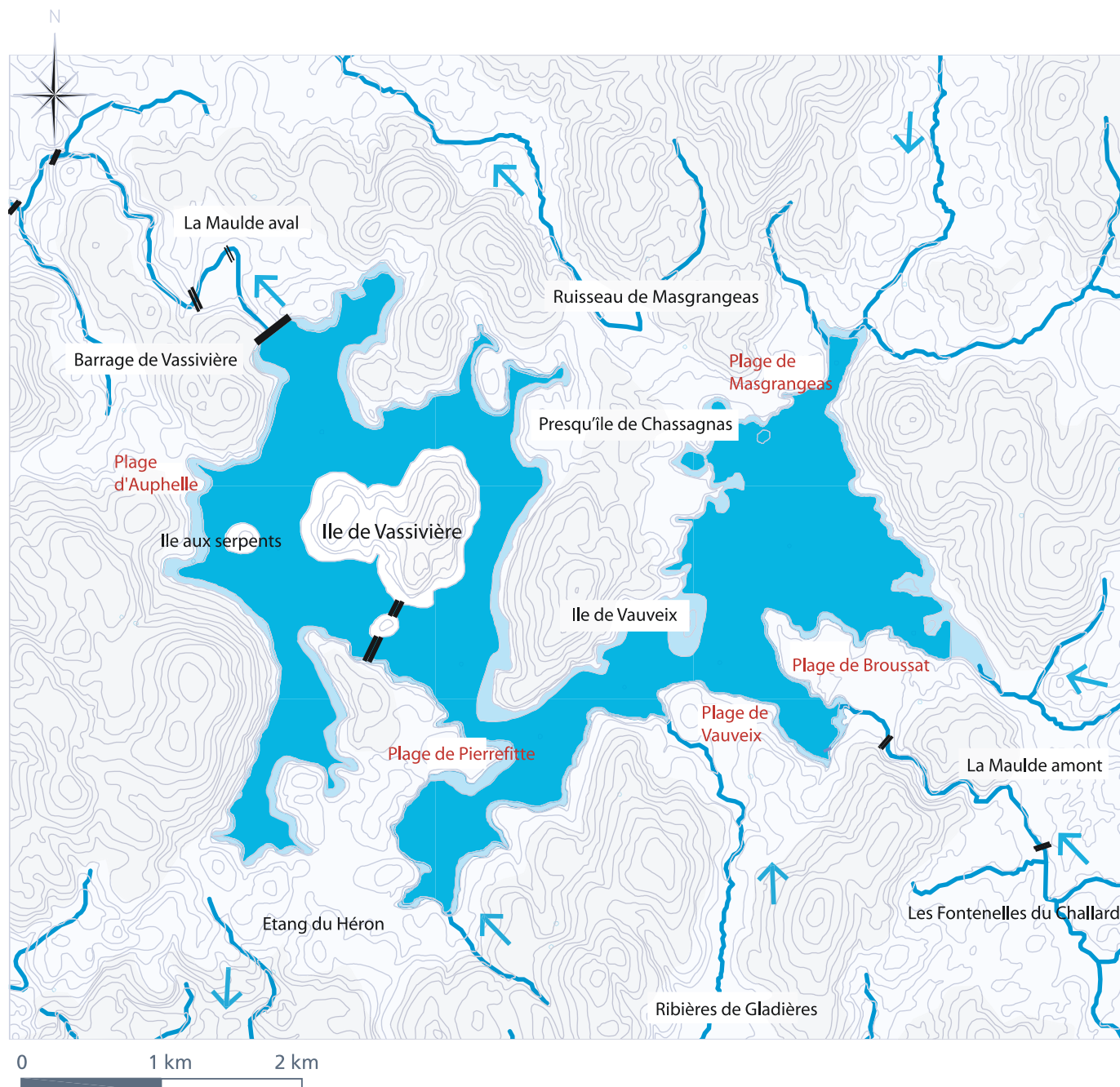
 Limite du PNR

Repérage des principaux sites en rive du Lac

Analyse



Modélisation topographique du territoire
du Lac de Vassivière



La construction du barrage et la topographie ont produit un système hydrologique complexe et fragile, devenu la richesse fondamentale de Vassivière : partie intégrante du "château d'eau" de la France.

L'eau de Vassivière est source de lumière. Le lac comme miroir, les cours d'eau comme lignes claires dans la forêt, les marais et tourbières comme reflets. La qualité des eaux est une préoccupation fondamentale à tous les stades des projets : l'assainissement et le retraitement des eaux usées apparaît comme une condition essentielle au maintien d'une richesse biologique.

Révéler les rythmes de l'eau

Protéger les zones de filtration

Valoriser la zone de marnage

Moderniser les réseaux d'assainissement

Légende

- L'eau courante des torrents
- L'eau fluctuante du lac
- L'eau filtrée des tourbières
- Ponts principaux

La diversité et la qualité des paysages de Vassivière tient à la sinuosité des rives, aux décalages des points de vue et au faible impact du bâti.

*La perception d'un état préservé de la nature repose sur la continuité d'entités et sur les déga-
gements des installations bâties autour du Lac :
il faut envisager tous les aménagements en
retrait des rives. Il apparaît comme essentiel de
récupérer les limites des vues jusqu'aux crêtes
sur la sylviculture productiviste et d'en limiter
son empreinte écologique au bénéfice
de boisements diversifiés.*

Points de vue panoramiques

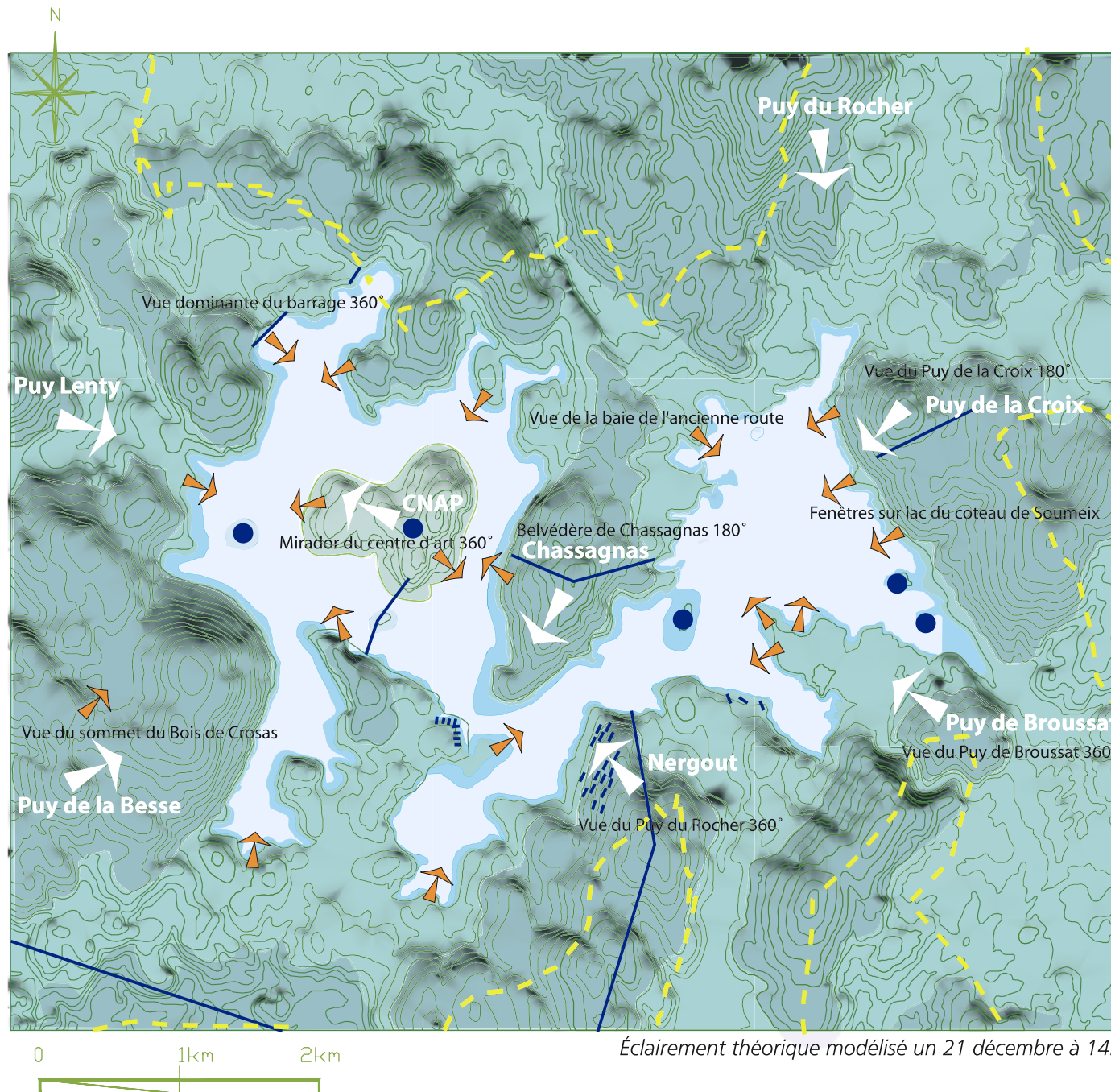
*Les situations sur les sommets autour du Lac
offrent des vues lointaines. Elles permettent
la lecture du grand paysage : fenêtres sur
le territoire du Lac et au-delà du Lac.
Ces belvédères doivent être rendus accessibles,
aménagés ou retrouvés et mis en relation
pour permettre de percevoir la diversité
des ambiances sur le Lac.*

L'éclaircissement des versants

*Les bonnes expositions sont d'autant plus pré-
cieuses que les conditions climatiques sont
rudes et la durée annuelle d'ensoleillement
faible. Elles vont guider les directions d'amé-
nagement vers la mise à profit des meilleures
situations de jouissance touristique.*

Légende

-  Points et lignes marquants lisibles dans le paysage
-  Lignes de crête et horizons
-  Situation de belvédère
-  Point de vue en situation de rive



Le paysage Limousin doit son équilibre à la balance de l'ombre et de la lumière (forêts et pâtures). Cet équilibre fera l'objet d'un mode gestionnaire concernant le pourtour du lac et l'arrière-pays.

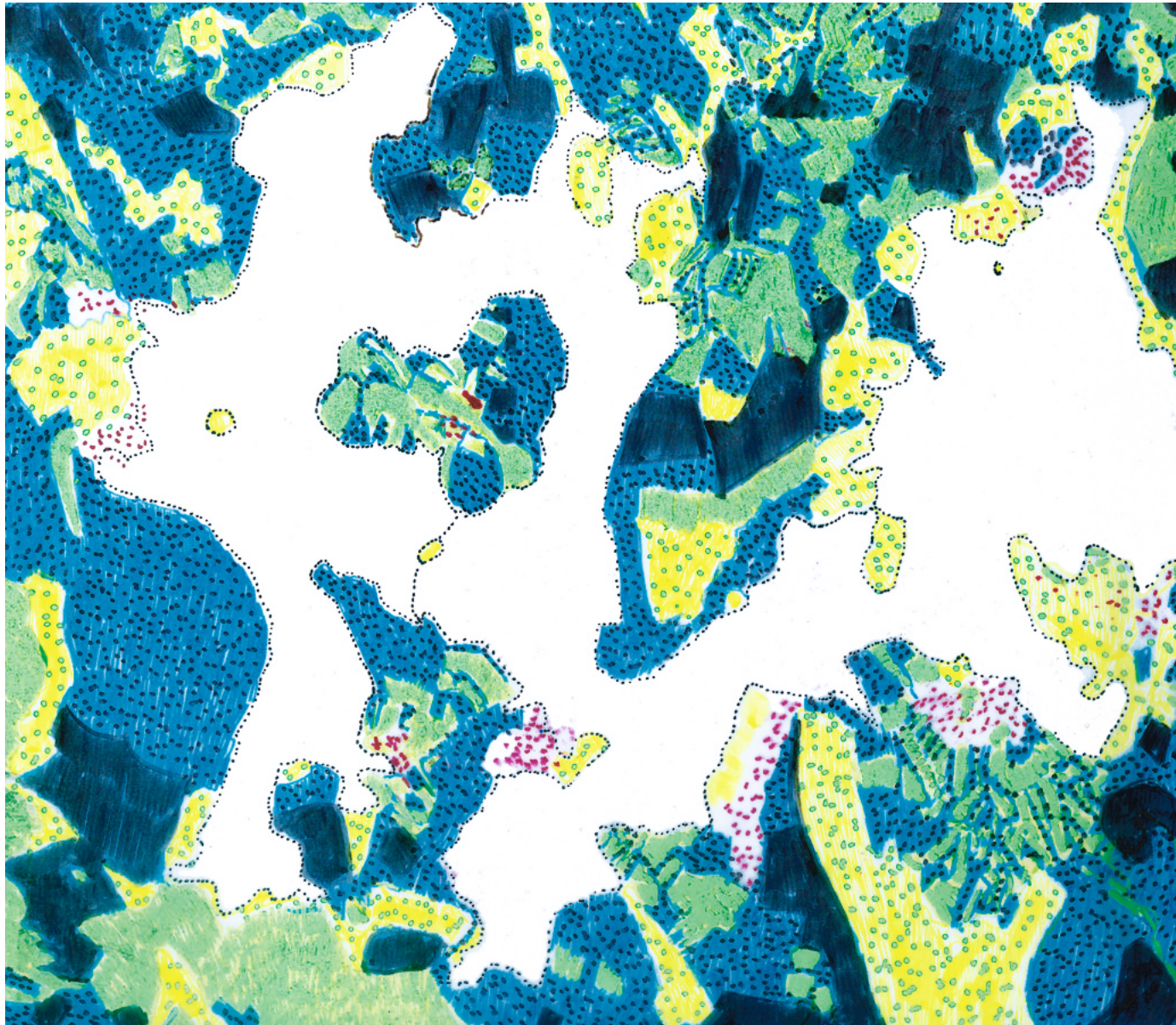
La gestion de l'évolution des marais et tourbières sera "jardinée" en cherchant le maintien des ouvertures. La forêt programmée doit trouver une orientation pour les choix de gestion à long terme favorisant lumière et diversité.

L'Ombre

Le relief et les bois se réfèrent à l'ombre. Les bois Vassivière ont couvert les versants et les fonds des vallées en quelques décennies, constituant quelques grands massifs enrésinés.

La Lumière

les secteurs de lumière correspondent aux territoires-refuges de la diversité biologique. par ailleurs la lumière sculpte en creux le paysage boisé et l'approfondit.



Légende

Ombre		Forêt de feuillus
		Forêt de conifères
Lumière		Pâtures et prairies
		Frîches en reboisement
		Zones bâties

Vassivière possède les qualités d'un espace naturel à valoriser. La charte propose de combiner la conservation des sites, leur gestion et leurs éventuels aménagements pour en faire un lieu de vie et de contact avec la nature.

Tourbières des Fontenelles du Challard



Ouverture des rives à Soumeix



Estuaire de la Maulde à Broussat



Les tourbières et landes humides

Ces paysages résultent d'une particularité des conditions écologiques et d'une pratique agricole associée. Le pâturage extensif peut, dans certains cas gérer durablement les espaces ouverts avec l'intégration des agriculteurs au projet.

Fenêtres sur les rives du Lac

Certaines ouvertures constituent des exemples de gestion appropriée, qui s'apparentent au jardinage à l'échelle du Lac.

L'estuaire lacustre de la Maulde

Zone naturelle d'exception, l'estuaire est à mettre en valeur comme un jardin, pour approcher ses rives et être en contact avec ses différentes eaux.

Les situations autour du Lac offrent une grande variété de paysages et d'écosystèmes.

Le Lac, les rives, les flancs, les crêtes, les vallées, constituent un ensemble écologique et paysager à vocation touristique.

Les rives naturelles de Chassagnas



Sommet vers Soumeix



Plantation régulière de Douglas en Creuse



L'ouverture des rives naturelles

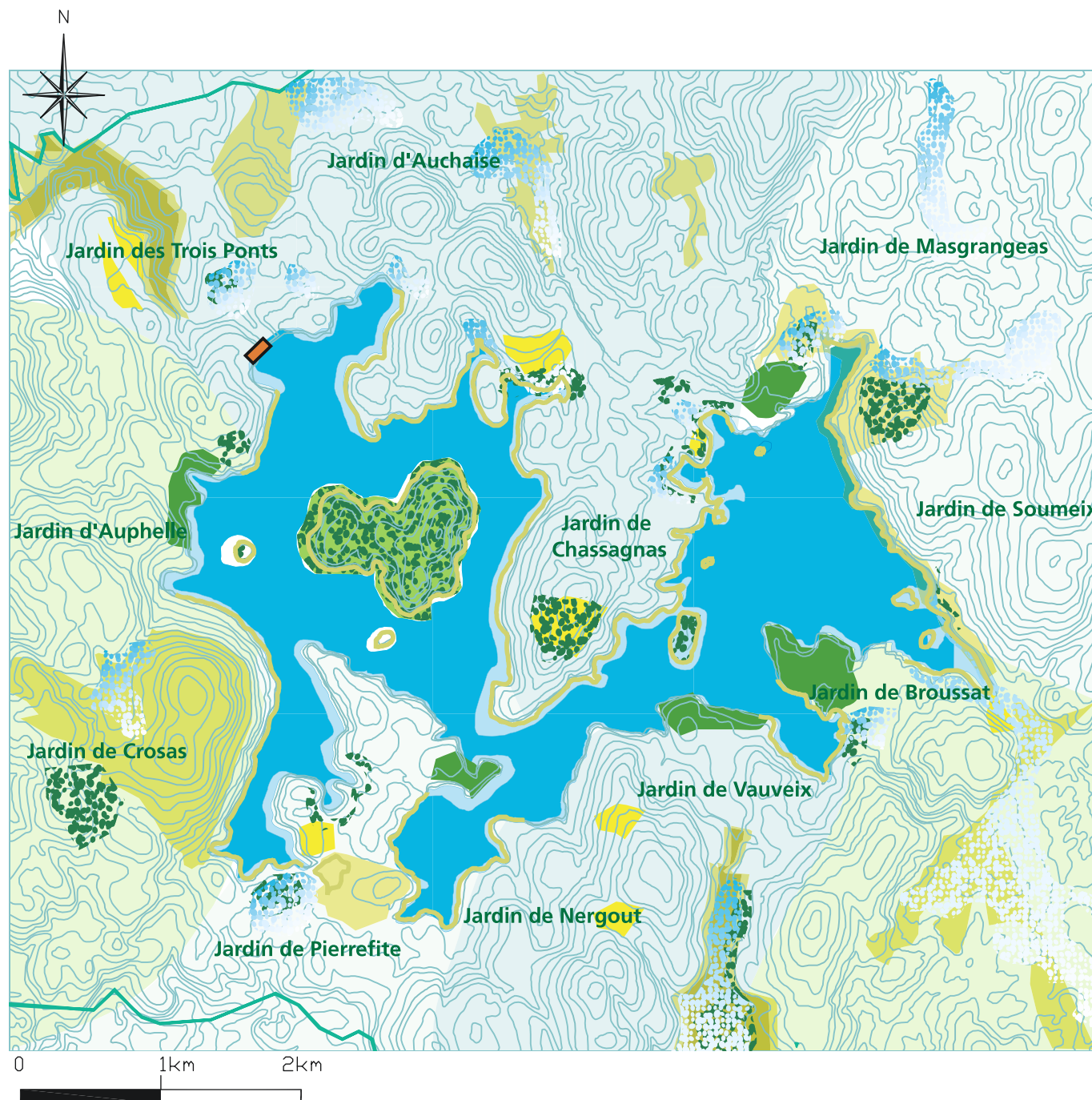
Les rives du Lac offrent un espace unique de pratique publique. Il est nécessaire de permettre leur fréquentation continue et de prévoir un sentier du Tour du Lac.

Vues lointaines sur l'horizon du Lac

Les positions panoramiques permettent de mettre en valeur la géographie du territoire de Vassivière

Les versants forestiers enresinés

Refuser l'enrésinement industriel systématique ne dit pas refuser les résineux, les pratiques forestières doivent intégrer la spécificité de Vassivière.



Les ensembles d'unité morphologique et écologique sont appelés jardins. Ils sont complémentaires, interdépendants et contiennent la diversité biologique de Vassivière.

Légende

-  Zones humides, tourbières, vallons
-  Zones remarquables, emblèmes des jardins
-  Zones de protection naturelle
Zones protégées qui font l'objet de mesures de gestion pour la conservation des milieux.
-  Espaces d'accès touristique au lac
-  Parcelles à dynamique spécifique
Parcelles "remises à zéro" par la tempête ou une exploitation récente.

Les "Jardins de Vassivière" constituent une série de repères attractifs sur le pourtour du lac et dans l'arrière-pays.

Les jardins

assemblent les éléments constitutifs du paysage selon des scénographies naturelles. Ce sont des entités dont le mouvement permanent est issu des dynamiques biologiques

Les villages

A chaque village se trouve associé un jardin

Les emblèmes

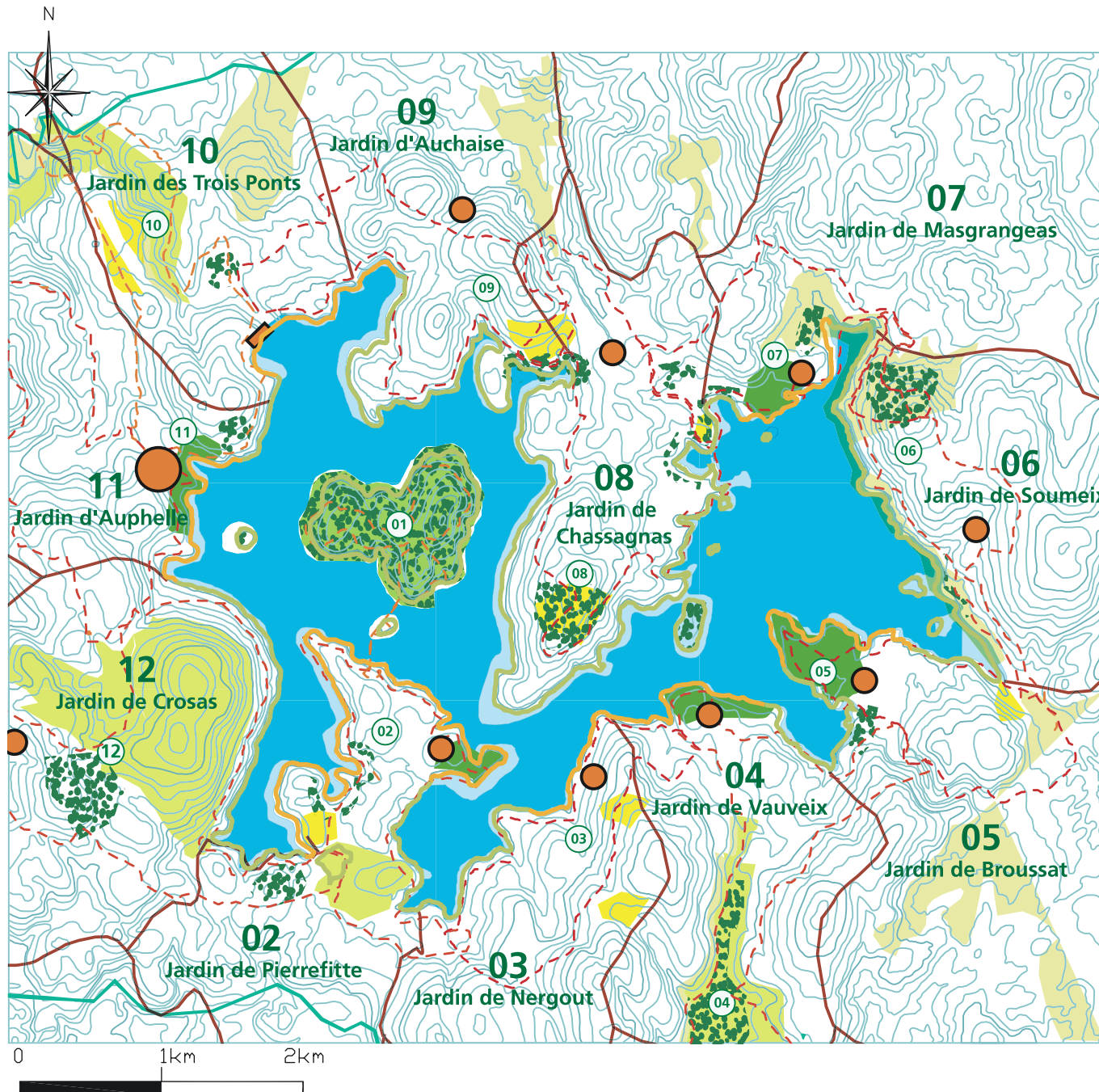
Chaque jardin possède un site emblématique

Les emblèmes

- 01 l'Île de Vassivière
- 02 Etang du Héron
- 03 Coteau de Nergout
- 04 Ribières de Gladière
- 05 Delta de la Maulde
- 06 Puits de la Croix et de Soumeix
- 07 Tourbières et village de Masgrangeas
- 08 Presqu'île de Chassagnas
- 09 Coteaux d'Auchaise
- 10 Vallée de la Maulde aval
- 11 Puy Lenty et rives d'Auphelle
- 12 Bois de Crosas

Les villages

- Château et CNAP
- Pierrefitte
- Nergout
- Vauveix
- Broussat
- Soumeix
- Masgrangeas
- Chassagnas
- Auchaise
- Barrage
- Auphelle
- Quenouille



CHARTE GENERALE

La charte générale s'applique à l'ensemble du paysage tel que peut le percevoir un visiteur se rendant à Vassivière ; elle concerne les thèmes communs à cet ensemble :

Le rapport ombre/lumière

Le Tiers-paysage

Les réseaux de communication

Les espaces bâtis

L'eau

L'usage de l'espace

La pédagogie du site

Charte générale

I- Le rapport ombre/lumière	p. 04
La gestion agricole et forestière déterminant la trame du paysage.	
II- Le Tiers-paysage	p. 16
Les espaces libres d'activité et d'aménagement disséminés sur le site.	
III- Les réseaux de communication	p. 33
Les accès, le système routier, les stationnement, les chemins de pénétration desservant le territoire.	
IV- Les espaces bâtis	p. 48
les bourgs et villages, les équipements touristiques et sportifs implantés sur le terrain	
V- L'eau	p. 56
les accès à l'eau et les déclinaisons de sa présence naturelle et artificielle au fil de son cours.	
VI- L'usage de l'espace	p. 64
Le maintien et l'amélioration de la qualité biologique des substrats fondateurs des milieux naturels	
VII- La pédagogie du site	p. 71
La signalétique, le mode de désignation et d'explication des lieux	

I– Le rapport ombre/lumière

La gestion agricole et forestière déterminant la trame du paysage

La décision de soumettre le Limousin à l'exploitation forestière des résineux a profondément modifié le paysage de cette région.

Les boisements de feuillus (chênaie-hêtraie) au peuplement diversifié (frênes, merisiers, sorbiers) se sont vus remplacer par des masses homogènes de conifères à croissance rapide (sapins et douglas) sombres, monotones et pauvres en diversité¹.

¹ : Deux raisons président au déboisement : rentabilité de la forêt comparée à la lande, écrêtement des crues des rivières et fleuves issus du massif vers la Loire

En secteur anthropisé, où la presque totalité du territoire est soumise à la gestion –c'est le cas du Limousin- l'aspect du paysage dépend d'une économie planifiée : image d'un projet politique.

Par raison d'économie, certaines parcelles autrefois dédiées à la pâture se sont transformées en forêt gérée venant grossir l'enrésinement. A la fermeture du paysage s'ajoute l'assombrissement : mesure inquantifiable, diversement ressentie comme oppressante ou attristante, partagée par tous.

Les secteurs lumineux (clairières) correspondent à des chablis, des coupes d'exploitation, des pâtures (rares), à des zones humides à fermeture lente (tourbières)², exceptionnellement à des landes climaciques. L'ensemble de ces clairières crée des percées heureuses dans le dispositif fermé de Vassivière. Le lac, en tant que grand miroir, apparaît comme la principale lumière du site.

En dépit du réchauffement climatique (menaces et bienfaits) le climat local ne change pas au point d'éclairer le territoire d'un soleil tenace et par là, de compenser la nuit fatidique des grandes sapinières. De sorte que la lumière apparaît comme un besoin, une nécessaire composante d'un lieu destiné à l'accueil.

Ajouter de la lumière au paysage de Vassivière ne revient pas à supprimer la forêt mais à concevoir autrement la masse forestière en :

1- diminuant l'enrésinement au profit des feuillus,
2- organisant les chocs d'automne et en diversifiant la palette générale des résineux et des feuillus (parcelles expérimentales notamment).

2 : voir Manifeste du Tiers Paysage

1. Proportion et répartition résineux/feuillus

L'actuel dispositif indique une proportion voisinant deux tiers de résineux pour un tiers de feuillus, ces derniers ne faisant pas forcément partie des plans de gestion. (fragments climaciques du Tiers-paysage de semi-montagne, lieux pentus d'accès difficile).

Inverser la proportion permet d'espérer un apport lumineux significatif en période hivernale et d'améliorer le rapport des valeurs de vert (sombre et clair) en période estivale.

Combiner les masses feuillus/conifères en distribuant les espèces de façon (apparemment) aléatoire. (Schéma n°1)

La forêt gérée suppose généralement des surfaces grandes, commodées et homogènes afin d'accroître la rentabilité de l'exploitation.

Sur toutes les parcelles où la rentabilité n'est pas la seule raison d'être de la forêt (propriétés du Conservatoire du Littoral), il est possible d'envisager à titre expérimental des dispositifs morcelés, hétérogènes, combinant conifères et feuillus.

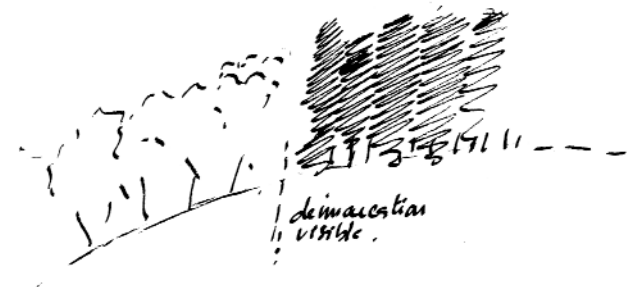
(Schéma n°2)

Ce dispositif n'interdit pas l'exploitation mais il la complique. Néanmoins il a déjà été envisagé dans certains secteurs forestiers de France où le gestionnaire

(ONF) a jugé réalistes les plans de gestion de séries complexes avec des coupes différées dans le temps en fonction des espèces exploitées. Dans son étude sur la forêt limousine, Ch. Gernigon* fait apparaître un certain nombre de combinaisons possibles comme alternatives aux exploitations mono spécifiques de grandes étendues.



(Schéma n°1)



(Schéma n°2)

*Ch. Gernigon : Un guide paysager pour la forêt limousine. Ed. ONF pour le compte de la cellule Forêt-Paysage-Limousin, 2002.

1. Proportion et répartition résineux/feuillus

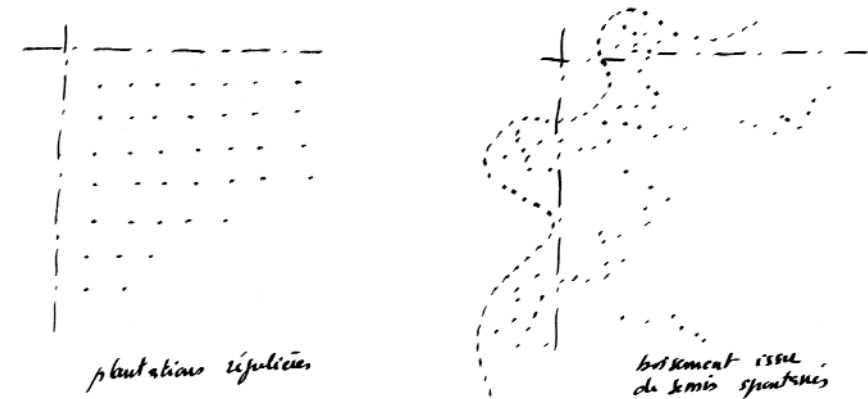
Sur les parcelles appartenant à des propriétaires ayant des visées à long terme (propriétés majoritairement privées), le boisement naturel (issu de semences disposées au hasard) modifie les masses forestières en leur donnant un aspect souple, irrégulier mais harmonisé au relief et aux accidents du terrain. Des expériences menées au cours des dernières décennies à partir de régénérations de chênes mais aussi de sapins et de douglas issus de pieds-mères voisins (cf. M. Didolot, CRPF Limousin) ont donné des résultats spectaculaires.

La gestion du paysage arboré de Vassivière peut exploiter utilement les résultats de ces expériences en se dotant, si possible, d'un calendrier d'exploitation, à long terme, indépendant des échéances politiques ordinaires.

La méthode forestière d'exploitation issue de régénérations spontanées conduit non seulement à des fluctuations de la densité des arbres sur le terrain mais aussi à un effacement possible des limites parcellaires. Dans la mesure où deux parcelles mitoyennes se trouvent soumises à la gestion d'un même propriétaire, l'effacement des limites permet d'assouplir le dessin des systèmes boisés, de l'harmoniser au paysage sans interdire l'exploitation forestière proprement dite. Dans le cas des limites administratives le "brouillage" visuel des frontières

est plus difficile à réaliser. Concernant Vassivière, nous proposerons l'effacement (ou le brouillage) dans certains cas précis et le maintien d'une lecture forte des limites là où l'impact visuel d'un tel artifice nous semble plastiquement intéressant (cf. charte détaillée).

(Schéma n°3)



(Schéma n°3)

2. Automne : diversification de la palette végétale

De toutes les saisons, l'automne est celle qui bouleverse le plus la lecture des paysages forestiers.

Le climat limousin de Vassivière, par ses gelées précoces, permet une coloration significative des feuillus et des mélèzes dès la mi-octobre. L'apport de lumière combiné à la diversité des tons constitue un atout paysager considérable sur lequel il faut prévoir de communiquer (tourisme hors-saison). On peut renforcer ce caractère en envisageant des plantations d'espèces décisives sur le plan paysager, exploitables sur le plan forestier :

- *Prunus avium*, merisiers, rouge-orangé
 - *Acer saccharum*, érable à sucre, orange (tôt en saison)
 - *Liriodendron tulipifera*, tulipier, jaune doré
 - *Liquidambar styraciflua*, liquidambar, rouge.
- En certains lieux spécifiques, hors contexte de l'exploitation forestière : *Cercidiphyllum japonicum*, *Parrotia persica*.

Plusieurs espèces de conifères à feuillage caduc apportent d'intéressantes lumières d'automne.

- *Larix sp.*, les mélèzes, dont certains sont déjà largement exploités. Leur quantité gagnerait à augmenter au détriment des sapins et des douglas dont le sous-bois sombre est quasi stérile tandis que celui des mélèzes accueille une pelouse maigre parsemée d'espèces variées.
- *Metasequoia glyptostroboides* et *Taxodium distichum*

(ce dernier en fonds humides) en certains lieux spécifiques hors contexte de l'exploitation forestière.

De nombreuses espèces non forestières, de type arbrisseaux, arbres à charpentières basses, arbustes, peuvent se combiner à l'ensemble de la chênaie-hêtraie, sans paraître surajoutés ou hors propos, ne dévoilant leur identité qu'en certaines périodes (printemps et surtout automne) :

- *Amelanchier canadensis* (existant sur l'île), printemps, automne
- *Parrotia persica* (déjà cité)
- *Viburnum opulus* (fonds humides), printemps, automne
- *Cotinus obovatus*
- *Acer davidii*
- *Acer griseum*
- *Acer rufinerve*
- *Acer grosseri-hersii*
- *Acer buergerianum*
- *Sorbus cashmiriana*
- Nombreuses espèces de *Malus*, *Pyrus*, *Sorbus* et *Crataegus*...

Ces espèces peuvent participer à l'élaboration de paysages inter-saisonniers sur les parcelles expérimentales proposées par les gestionnaires forestiers autour du lac (cf. plans phase analyse).

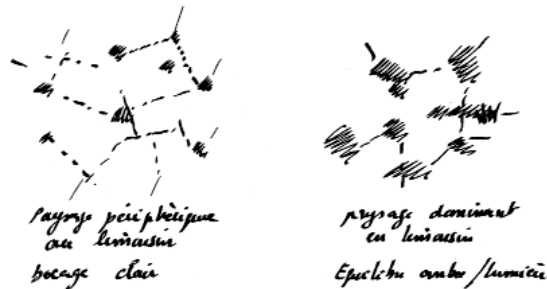
Résumé

- *RECHERCHE DE LUMIÈRE*
- *INVERSION DES PROPORTIONS ACTUELLES FEUILLUS / CONIFÈRES*
- *COMBINAISON DES ESPÈCES AU SEIN DES MÊMES PARCELLES*
- *MISE À L'ÉPREUVE DES RÉGÉNÉRATIONS SPONTANÉES*
- *EFFACEMENT DES LIMITES PARCELLAIRES (DANS CERTAINS CAS)*
- *DIVERSIFICATION DES ESPÈCES DE FEUILLUS ET DE CONIFÈRES*
- *RECHERCHE D'ESPÈCES À COLORATIONS AUTOMNALES ET À FLORAISONS PRINTANIÈRES.*

1. Les arbres et l'herbe

Les exploitations non forestières, majoritairement dédiées à l'élevage, diminuent en densité autour de Vassivière à mesure que l'on se rapproche du lac (cf. Manifeste du Tiers-paysage, p.13). Le paysage se ferme autour du lac, contribuant à valoriser la lumière donnée par le plan d'eau mais aussi à en assombrir les horizons. Il s'ouvre à mesure que l'on s'éloigne du lac et s'apparente alors au bocage limousin.

(Schéma n°4)



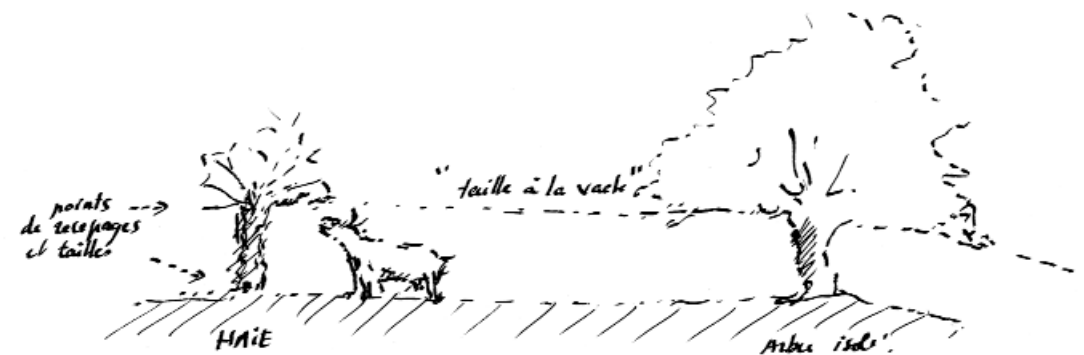
Le terme de “parc” ou de “jardin de la France” choisi par les anglais pour désigner cette région se réfère à la disposition des masses boisées par rapport aux clairières vertes, c'est-à-dire aux pâturages, le Limousin étant une région d'élevage. Mais la présence des arbres isolés au milieu des pâtures renvoie aux dispositifs paysagers de Repton au XIX^{ème} siècle selon qui la campagne entière méritait d'être dessinée. Herbe verte, pelouse et, à distance : gazon, parfaite illusion.

L'herbe est la lumière du Limousin boisé. En dépit des tourbières blondes, le vert domine.

Le “parc” de Vassivière apparaît aujourd'hui comme la mémoire d'un bocage où les lumières autrefois enchaînées les unes aux autres se trouvent aujourd'hui séparées par d'importantes masses boisées. En réalité le paysage ancien de Vassivière, ouvert, dominé par la lande pâturée laissait peu de place aux structures bocagères. Néanmoins celles-ci existent de façon ponctuelle et significative.

Demeurent les chênes isolés et les reliques de haies, tous deux taillés “à la vache”, à hauteur de cou de limousine. Partout un réseau de “levades”* dirige l'eau des prés humides vers les rus, technique traditionnelle de répartition de l'eau dans les prairies à regain.

(Schéma n°5)

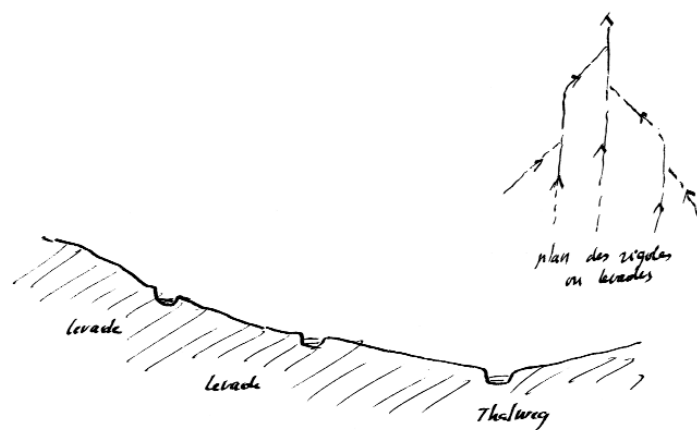


* De l'espagnol llevar : apporter

2. L'eau et l'herbe

Les levades ou rigoles servent à la fois au drainage et à l'irrigation. Drainage des eaux en surplus. Irrigation des parties les plus sèches du pré. Elles dispersent l'eau de ruissellement au lieu de la concentrer aux seuls points bas des reliefs. La suppression des rigoles, de même que la suppression des haies, faisant suite aux remembrements et aux modifications de gestion du territoire, entraînent d'importantes modifications du débit des ruisseaux et contribuent à l'érosion massive des sols fragiles d'arènes granitiques.

(Schéma n°6)



3. La vache et l'herbe

L'essentiel de l'ouverture du territoire limousin tient à la présence des animaux. Ainsi en était-il de toute "ouverture" avant même que l'homme n'ait domestiqué la vache. L'aspect général du paysage de Vassivière, son relief à surprises, la rareté des lumières, la couleur et l'allure des ruminants, tout renvoie à l'essence d'une histoire où les aurochs côtoyaient les premiers hommes. Paradoxe d'un paysage artificiel et récent : il semble avoir toujours existé.

L'étendue des pâtures, l'accroissement des surfaces ouvertes constituent une réponse possible au besoin de lumière. Encore faut-il que cela réponde à un projet économique viable.

De tous les systèmes de maintien d'ouverture, la gestion animale s'avère la plus économique et la plus écologique. Pour la Haute Marche le maintien de l'ouverture des paysages à coût nul s'obtient à raison d'une vache et demi par hectare en élevage extensif. La prévalence des produits biologiques sur le marché encourage les modes gestionnaires de ce type. Certaines exploitations agricoles fonctionnent de cette façon sur le plateau. L'apparition de ruminants dans les ensembles complexes non apparentés aux pâtures –tourbières semi boisées, jonçaiés, sous-bois de lisières– traduit une pratique très ouverte, compatible avec la rusticité des animaux (La Villedieu, Faux-la-Montagne).

4. Cultures

L'agriculture ne caractérise pas ce secteur du Limousin. Elle apparaît rarement, en appoint, sur des parcelles faciles d'accès, parfois en lieu et place de banquettes : épaulements artificiels destinés à étendre le plus possible les surfaces horizontales.

La plupart de ces terrassements anciens, de surfaces réduites, ne sont plus exploités en cultures. On en retrouve la trace en sous-bois lorsque les parcelles ont été livrées à la forêt, ou en pâture. Dans ce cas le talus court inexploité s'est enfiché, voire boisé. Il constitue un lieu d'accueil à la diversité (Tiers-paysage).

(Schéma n°7)

5. Les murets, limites précises et soutènements

Limites de parcelles, soutènements de faibles dénivelés, bords de chemins creux, les murets apparaissent çà et là comme en de multiples régions de France, traces de pratiques anciennes visant à épierrer les sols cultivés tout en confortant les limites et les voiries. Cette économie d'organisation, intelligente et précise, n'a pas lieu d'être méprisée au profit de traitements radicaux : arasements, élargissements inutiles de voiries, enfouissement de pierres, disparition d'un travail dont l'ajustement technique et esthétique traverse les âges sans fatigue.

Dans la mesure du possible il est préconisé de maintenir le dispositif général des murets, le consolider et, si besoin est, l'étendre en usant des mêmes techniques d'appareillage.

6. Limites indécises, ourlets forestiers

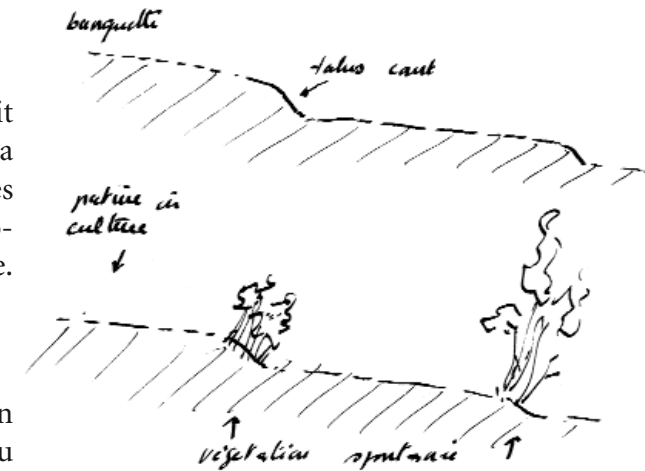
La contiguïté des prairies et des forêts se traduit rarement par une limite franche. Entre l'ombre et la lumière se constitue une épaisseur végétale à étages multiples -un ourlet forestier- désigné par les écologues comme territoire de la diversité par excellence. La rencontre des milieux crée cette diversité.

(Schéma n°8)

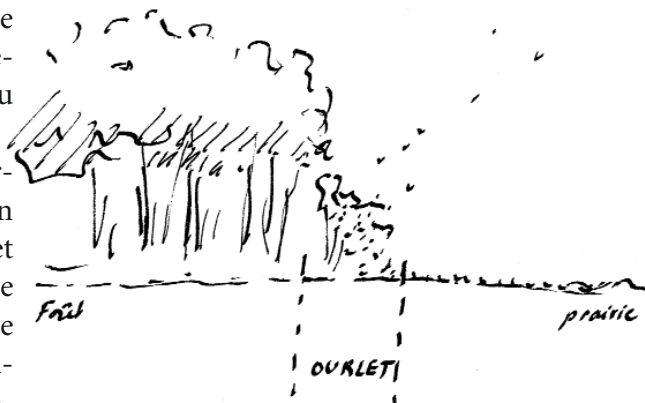
D'un point de vue de la gestion des prairies (on passe parfois un gyrobroyeur en fin de pâture) ou des forêts (traitement des limites, nettoyages) il est **préconisé de maintenir un espace d'indécision**, destiné à entretenir la richesse naturelle de l'ourlet forestier, au lieu d'araser les accrus de chaque année.

Cet ourlet peut être recyclé en accru à intervalle régulier. Tous les 7 ans par exemple. Rythme inférieur à la taille des haies de bocages (annuelles ou bisannuelles).

D'un point de vue paysager un front de forêt débarassé de son ourlet forestier -sans lisière- montre un espace sombre directement exposé à la lumière et des troncs nus sur une grande hauteur. L'ensemble évoque une blessure. Ce genre de blessure due à une coupe récente ou à un entretien de lisière, se cicatrise en 5 à 7 années, parfois plus : la hauteur des arbres (ombre portée), l'exposition et la nature du sol jouent un rôle important dans la vitesse de reconstitution des lisières.



(Schéma n°7)



(Schéma n°8)

7. Le maintien écologique

De tous les intervenants sur l'espace (fabricants de paysage) l'exploitant agricole est avec le forestier celui qui intervient le plus massivement, occupant des surfaces considérables du territoire.

Il façonne une partie du paysage, parfois la totalité.

D'un point de vue de l'équilibre écologique, l'impact forestier peut être significatif : l'enrésinement acidifie les sols, parfois les stérilise¹ ; il s'accompagne d'une forte baisse de la diversité. Cependant la maintenance des forêts ne se compare en rien à celle des exploitations agricoles actuelles où la moindre surface enherbée accueille des intrants de toute nature : engrais, désherbants, pesticides.

Au plan visuel l'usage des désherbants systémiques répandus en toute saison sur les champs et les bordures disqualifie le paysage : brûlure totale –petite apocalypse- au milieu d'une nature active. La disparition des strates végétales entraîne celle des animaux qui leur sont inféodés. Tous les organismes utiles à l'équilibre biologique de la couche arable disparaissent. Les cultures qui suivent nécessitent alors des apports massifs d'engrais dont la majorité, inexploitable, exportée par les pluies, atteint les ruisseaux ou les nappes profondes et les pollue.

¹ : En Limousin cette stérilité demeure relative : les oiseaux inféodés aux sous-bois de résineux apportent une certaine diversité. Par ailleurs la situation de relative stérilité n'est pas irréversible sous nos climats.

Conséquences connues de ces méthodes d'exploitation : disparition progressive (mais très rapide) des espèces les plus sensibles, disqualification des substrats (eau, air) au point de les rendre impropres à la vie, menace différée dans le temps, quoique directe, de l'humanité toute entière.

L'état actuel du paysage de Vassivière ne permet pas d'imaginer un tel désastre. De toutes les régions de France, celles du Massif Central apparaissent comme les plus à même de conserver un équilibre et une diversité biologiques. Dans le secteur de Vassivière certaines exploitations fonctionnent sur le mode bio (avec ou sans label). La généralisation de ce mode sur les communes du bassin versant et, si possible sur un territoire élargi au PNR, doit figurer comme prescription de base. La charte paysagère doit intégrer ces données apparemment non visuelles. En réalité, chacun le sait, le paysage que nous voyons résulte de la manière dont on s'en occupe, en surface et en profondeur.

"Boire l'eau du lac" induit une série d'actions positives pour l'environnement. Les exploitations agricoles ne sont pas seules concernées mais il est possible pour elles, et plus généralement pour la gestion des espaces ouverts, de proposer des orientations simples :

- supprimer les intrants fertilisants sur les cultures, les prairies de fauche ou de pâture → maintien d'une diversité floristique (les engrais sélectionnent et suppriment nombre d'espèces). Rechercher l'appauvrissement pédologique (du point de vue agricole) qui coïncide toujours avec un enrichissement biologique,
- supprimer les désherbants sauf en cas de mises en culture de semis directs sur litière en vue d'éviter les labours,
- supprimer les pesticides, responsables de pollutions, de maladies graves et d'une diminution sensible de la diversité animale.

Certaines pratiques d'exploitation telles que les ensilages en balles ou en boudins de plastique (noir, blanc, kaki, selon les cas) modifient l'aspect visuel des prés où l'on récolte l'herbe. Ces éléments n'ont pas de conséquence durable sur le paysage. Leur apparition est fugitive, l'ensilage étant consommé régulièrement pendant la période hivernale. On peut seulement se demander ce que représente cette impressionnante quantité de matière non dégradable en terme de recyclage et coût global. Par ailleurs les conséquences avérées selon lesquelles l'usage continu de ces produits crée des accoutumances et des cirrhoses chez les bovins, révèle encore une fois que les changements de pratiques doivent être progressifs et prudents.

Résumé

- *MAINTENIR LES STRUCTURES BOCAGÈRES EXISTANTES ET DES ARBRES ISOLÉS EN HAIE OU DANS LES PRÈS (CARACTÈRE LIMOUSIN)*
- *MAINTENIR LES LEVADES, SYSTÈMES DE DRAINAGE ET D'IRRIGATION*
- *MAINTENIR LES TALUS ET BANQUETTES ET TOUS LINÉAMENTS SIMILAIRES CONSTITUANT DES SURFACES D'ACCUEIL DU TIERS-PAYSAGE (DIVERSITÉ)*
- *MAINTENIR, ENTRETENIR, CONFORTER (VOIRE CRÉER) DES MURETS DE SOUTÈNEMENT EN PIERRES SÈCHES LÀ OÙ ILS SE JUSTIFIENT*
- *ENCOURAGER LA CONSTITUTION DES OURLETS FORESTIERS*
- *ENCOURAGER TOUTES LES MÉTHODES DE CULTURE ET D'ÉLEVAGE BIOLOGIQUES.*

II– Le Tiers-paysage

Dans l'état actuel du site, les espaces libres d'activité et d'aménagement constituent l'essentiel de ce que nous nommons "jardins" dans cette étude.

Il s'agit de :

- **tourbières**
- **landes**
- **ripisylves**
- **bords de route** (cf.chap. IV)
- **friches**
- **boisements spontanés inexploités.**

Bien que la surface occupée par la somme de ces espaces demeure modeste en regard des grandes exploitations (cf. chap.I), c'est là que se trouve l'essentiel de la diversité animale et végétale.

1. Le paysage

De tous les milieux rencontrés celui des tourbières est le plus original et le plus précieux.

Les tourbières de Vassivière sont oligotrophes (par opposition à autotrophes), c'est-à-dire "...peu fertiles avec des peuplements pauvres et monotones où la litière végétale se décompose lentement et incomplètement..." (Didier Lavergne in Dictionnaire de l'écologie, Encyclopedia Universalis, Albin Michel, Paris, 2001).

La singularité et l'intérêt général des tourbières limousines ont été signalés à de nombreuses reprises. Le PNR prévoit un "plan d'action territorial sur les milieux tourbeux" incluant le site de Vassivière (février 2003). La charte de valorisation du patrimoine environnemental et paysager (juillet 1999) signale l'aspect non exceptionnel des tourbières de Vassivière mais d'autres études (Natura 2000) mentionnent "Les Ribières de Gladière", par exemple, comme site d'intérêt écologique majeur. Toutes présentent un grand intérêt biologique.

Les tourbières constituent des ensembles paysagers remarquables par leur unité, leur couleur et leur lumière en toute saison. Paysages d'où le vert -le vert des prairies et des arbres- est presque complètement absent, dominé par les tons fauves des carex et des mousses. Dans notre imaginaire, ce cadre coïncide avec le tout début de l'humanité : initial, archaïque, mais aussi pur et intouché.

Il procure un sentiment mêlé de rudesse et de sérénité. On comprend qu'il ait alimenté les légendes et servi de fond de décor aux films sur les premiers âges. Partout dans le monde les milieux humides font l'objet de protection. Les tourbières figurent en première place de cette liste pour des raisons écologiques supposées objectives. Mais la valeur affective de ces sites rares et dispersés joue un rôle dans les arrêtés de protection. Leur surface s'amenuise. Drainage, reconquête, comblements ont fait disparaître des tourbières importantes et anciennes. Certaines tourbières d'Europe fonctionnent depuis 2 millions d'années (Senèze en Auvergne). La plupart naissent au Tardiglaciaire, il y a 11 000 ans, et beaucoup datent de l'Holocène (il y a 9500 ans).

Dans l'ensemble du paysage forestier de Vassivière, les tourbières assurent un maintien de la lumière, disposée par poches au sein de l'ombre, une continuité visuelle dans les fonds de vallées.

2. La diversité

La diversité des tourbières est faible mais elle est unique. Elle varie avec l'activité du milieu, son évolution dans le temps depuis l'apparition d'une étendue d'eau stagnante (naissance) jusqu'à la fermeture et l'assèchement (pinède ou pessière). L'étang actuel dit "du Héron" peut être considéré comme une tourbière en cours de formation (carrefour D 43bis avec D 222). La tourbière de Masgrangeas en passe de se fermer comporte déjà une partie boisée (saules et pins) sur un tapis de molinies.

Il existe, autour de Vassivière, un très grand nombre de sites humides correspondant à différents stades évolutifs de la tourbière :

- bas-marais (sphaigne, trèfle d'eau)
- tourbière haute active (carex, laïche, sphaigne)
- lande tourbeuse (bruyère à quatre angles, molinie)
- vasques tourbeuses (rhynchospora)
- pelouse tourbeuse (joncs, nard)
- prairie tourbeuse (molinies)
- tourbière boisée (pins, saules).

3. Intérêt scientifique et économique

La faune et la flore hautement spécialisées des tourbières ne constituent pas des "curiosités pour collectionneurs mais, dans la plupart des cas, d'incalculables fragments de végétation tardiglaciaire relictuelle..." (Marcel Bournérias, Dictionnaire de l'Ecologie, op. cit.). La tourbe, milieu réducteur, fossilise parfaitement les structures organiques. Livre ouvert sur le passé, palimpseste compacté de plusieurs milliers d'années, où se tiennent en capture les représentants du quaternaire récent. "La couverture végétale des tourbières constitue un piège à pollen et à spores particulièrement efficace renouvelé chaque année et régulièrement mis en archives par le jeu de la croissance verticale des mousses" (Marcel Bournérias, *ibid*).

L'analyse palynologique des tourbières apporte des données sur les 15 000 années passées, elle permet de suivre l'histoire de l'activité humaine du Post-glaciaire jusqu'à nos jours.

D'un point de vue économique, les tourbières drainées et amendées conduisent à un échec systématique sur le plan agronomique (la rétention de l'eau par les colloïdes humiques est telle que le sol, physiologiquement sec, devient stérile, notamment sur tourbe oligotrophe). Par ailleurs, l'exploitation des tourbières pour des raisons horticoles selon des procédés industriels (Allemagne, Normandie) détruit les sites de façon irréversible.

L'exploitation traditionnelle, ouverture lente, respecte le milieu en le rajeunissant : étangs et mares issus de cette activité constituent des milieux attractifs non stériles.

Enfin, les tourbières jouent un rôle fondamental dans l'approvisionnement et le maintien d'une eau de qualité. Les tourbières naissent de l'eau. D'une certaine façon, elles la tiennent prisonnière au sein des dépressions naturelles (tourbières topogènes) et, massivement, au sein de la végétation de sphaignes. Mais un grand nombre d'entre elles, de type soligène, dépend de sources, suintements et ruissellements. Tel est le cas de Vassivière et plus généralement des Millevaches (mille sources). Dans la classification en vigueur, il conviendrait de distinguer les tourbières soligène proprement dites de celles dont la vie dépend principalement des eaux météorites (ombrogènes) mais, d'une manière générale, le massif donnant naissance aux tourbières –objet d'un programme spécifique du PNR– produit un ruissellement qui s'assemble en ruisseaux et rivières (château d'eau de la France).

L'ensemble des tourbières joue un rôle de filtre, à l'image des lagunages pour les eaux chargées. Les lieux dans lesquels se rassemble l'eau issue de ces grandes machines biologiques bénéficient d'un substrat aquatique de haute qualité où se développent des

espèces disparues partout ailleurs (loutre). Les lacs de Vassivière, la Vaud Gelade ou Faux, peuvent être regardés comme des "réservoirs HQE" ayant une incidence directe sur l'économie générale de la région.

Le projet **"Boire l'eau du lac"** dépend en premier lieu de la bonne santé de la machine écologique (les tourbières), en second lieu de la gestion écologique des territoires exploités (agriculture, forêts) et, aujourd'hui de la performance des traitements d'eaux usées.

Si les analyses récentes montrent une légère eutrophisation des eaux du lac, cela est dû aux deux dernières causes et non à une altération de la "machine-tourbière" limousine spécifiquement oligotrophe. Ceci dans la mesure où la masse actuelle que représente l'ensemble morcelé des tourbières n'est pas diminué en quantité.

4. Préconisations générales

a) Protection et maintien des tourbières

Désormais sous protection, les marais, tourbières et zones humides ne devraient plus faire l'objet de destruction ou de dégradation en Europe. A l'échelon local, les mesures ne sont pas toujours respectées. Deux exemples montrent l'indifférence (relative) des pouvoirs publics face aux tourbières du Limousin (milieux considérés comme improductifs et hostiles). A Masgrangeas la tourbière boisée à canneberges est partiellement comblée par les gravats issus de la création d'un inutile, disgracieux et coûteux rond-point (croisement D 34 avec D 34 c). L'aménagement brutal a donc disqualifié le paysage en deux endroits : sur le site même, sur la tourbière ensuite. Entre Quenouille et Beaumont-du-Lac une décharge importante, récemment condamnée, occupe le bord d'une vaste tourbière topogène le long de la route. Ce cas est plus inquiétant dans la mesure où les produits déchargés peuvent avoir une incidence directe sur la biologie de la tourbière.

b) Gestion des paysages de tourbière

Le paysage de tourbière n'est pas immuable. Il s'agit d'un processus évoluant sur une longue plage de temps (plusieurs millénaires) entre la naissance d'un plan d'eau et l'assèchement, puis la forêt. Pour des raisons liées à la qualité paysagère des tourbières (lumière, couleur, ouverture du paysage, main-

tien des perspectives) mais aussi à la performance de la machine biologique (diversité, traitement de l'eau), il est souhaitable dans certains cas de recycler tout ou partie d'une tourbière en voie de fermeture, selon trois niveaux d'intervention possible.

(Schéma n°9)

Certaines tourbières peuvent être choisies comme emblème du processus de paludification et données à lire selon une pédagogie simple (voir le circuit de randonnée d'Auchaise dit 'des Tourbières').

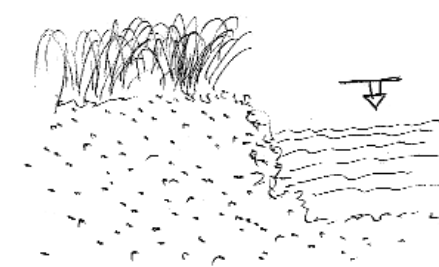
Le projet des Jardins de Vassivière (application de la Charte paysagère) s'inscrit dans un ensemble de mesures Natura 2000 et PNR où l'on souhaite à la fois protéger la nature et développer l'écotourisme. Dans cette approche les chemins de randonnée revêtent une importance particulière. La FFRP soutenue par GDF et certaines associations locales s'active sur le terrain. Il est envisagé de créer un "circuit des tourbières" liant le lac de Vassivière au Plateau de Millevaches à partir de Broussat en direction du Sud-Est (GR 44 - GR 46).



Suppression des ligneux
fermant la tourbière



Fauchage des touradons de molinies,
accès au plateau de sphaignes



Creusement dans la tourbe.
Création de mares, étangs ou gougilles (petites mares).

(Schéma n°9)

c) Aménagements des tourbières

Il n'est ni souhaitable ni intéressant de prévoir un aménagement systématique des tourbières. Pour des raisons écologiques évidentes il convient de ménager la plus grande tranquillité aux tourbières accueillant des espèces fragiles ou farouches (loutres).

Le choix des tourbières à aménager doit pouvoir se faire en accord avec les différentes instances et associations de protection de la nature.

Le type d'aménagement doit être léger, sans impact visuel notable, seulement destiné à faciliter certains accès en milieu impropre à la marche et à permettre l'installation d'éléments d'information sur le milieu.

Le mode de pénétration doit se faire par de courtes incursions à partir d'un cheminement tangentiel à la tourbière et non de façon traversante de façon à :

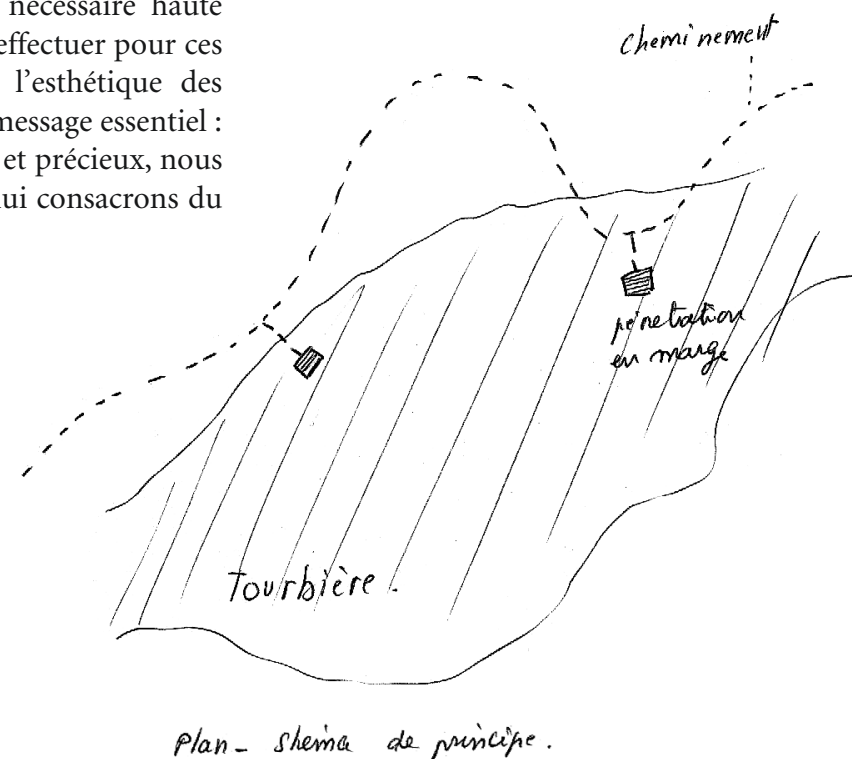
- ne pas sectionner les perspectives
- ne pas perturber les espèces ayant besoin d'espace
- ne pas multiplier les ouvrages construits pour cheminer en milieu humide
- ne pas interrompre le flux naturel de l'eau (tourbières soligènes)

(Schéma n°10)

Les ouvrages construits seront en bois, installés selon la nécessité du terrain et non de façon systématique. L'appareillage soigné sera exécuté d'après un dessin ou une référence précise du cahier des

charges (cf. platelage de Pin Huon (*Lagorostobos franklinii*) dans la forêt pluviale décidue, sud-ouest de la Tasmanie, Scot Peak Road).

La présente charte insiste sur la nécessaire haute qualité du travail de menuiserie à effectuer pour ces aménagements*. La précision et l'esthétique des ajustements livreront d'emblée le message essentiel : nous sommes dans un milieu rare et précieux, nous l'abordons avec précaution, nous lui consacrons du temps et de l'argent.



(Schéma n°10)

*Projet à soumettre à Ambiance Bois, 23370 Faux-la-Montagne, artisan local travaillant en HQE à partir des matériaux limousins.

La largeur du platelage doit être suffisante pour recevoir des fauteuils de personnes handicapées pour certains circuits jugés fondamentaux destinés à l'accueil de tous publics. Une surlargeur peut compenser l'absence de rails latéraux habituellement préconisés et que nous déconseillons, notamment en sous-bois pour raisons d'entretiens. Les feuilles et débris organiques demeurent prisonniers du platelage. Leur évacuation pose des problèmes (ex. : usage de souffleuses à moteur, catastrophique à tous points de vue pour l'environnement, dans la Forêt de la Rivière Bleue en Nouvelle Calédonie, classée en réserve mondiale, où vit le Cagou, oiseau endémique et mythique de la Province Sud).

(Schémas n°11 & n°12)

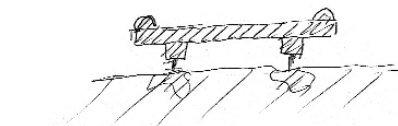
d) Pédagogie des tourbières

Les points déjà évoqués sur lesquels peut s'élaborer une pédagogie riche sont les suivants :

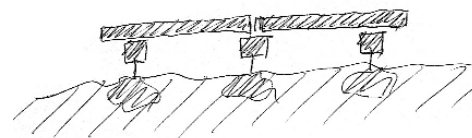
- Typologie des tourbières acides du Limousin (topogènes, ombrogènes, soligènes, etc.)
- Révélation de la "mise en archives" du passé. Travail sur le temps. Le carbone 14.
- Diversité et mode adaptatif des êtres de tourbières. Plantes carnivores par exemple.
- Explication des cycles complexes inféodés à la tourbière. Cycle des papillons Maculina par exemple.

Le mode d'information gagne à être lui-même diversifié : ouvrages accessibles transportables, textes et dessins in situ, signalétique appropriée, visites commentées, conférences, films, etc.

Concernant les textes, dessins et signalétique in situ, nous estimons nécessaire de produire des objets de qualité, à l'image des menuiseries. Nous renvoyons, à titre de référence, aux signalétiques pédagogiques du Jardin Lamarck (Jardins de Valloires, Somme) par l'atelier Coloco (Voir aussi chapitre VII de la charte).

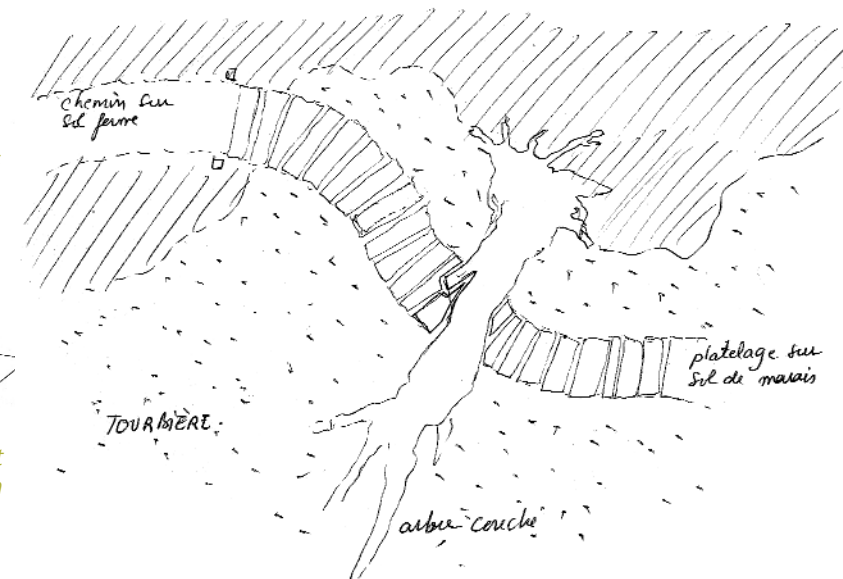


Rails latéraux à envisager seulement en sites ouverts où les risques d'accumulation de matière organique sont faibles.



Platelage construit en surlargeur par rapport aux normes de façon à faciliter la circulation des fauteuils roulants sans risque de chute. Pas de rails latéraux.

(Schéma n°11)



(Schéma n°12)

Résumé

- *LA TOURBIÈRE EST CONSIDÉRÉE COMME UN JARDIN À PART ENTIÈRE*
- *ELLE CONSTITUE UN PAYSAGE REMARQUABLE, ZONE DE LUMIÈRE EN FORÊT LIMOUSINE*
- *ELLE RACONTE UNE HISTOIRE DU TARDIGLACIAIRE À NOS JOURS*
- *ELLE FONCTIONNE GRÂCE À UNE EAU DE QUALITÉ ET “PRODUIT” UNE EAU DE QUALITÉ*
- *LA TOURBIÈRE EST UN PAYSAGE EN DEVENIR, UN PROCESSUS. LA DIVERSITÉ DES ÉTATS DE LA TOURBIÈRE PEUT ÊTRE OBTENUE DE FAÇON LISIBLE PAR UNE GESTION LÉGÈRE APPROPRIÉE*
- *L'AMÉNAGEMENT DE LA TOURBIÈRE (COMMODITÉ ET PÉDAGOGIE) DOIT ÊTRE LÉGER, DE HAUTE QUALITÉ TECHNIQUE ET ESTHÉTIQUE*
- *LA TOURBIÈRE-JARDIN DOIT ÊTRE DONNÉE À LIRE ET À COMPRENDRE PAR DES MOYENS SIMPLES ET DE HAUTE VALEUR ESTHÉTIQUE.*

1. Le paysage

Contrairement aux tourbières, considérées comme des formations naturelles, les landes en Limousin résultent de pâtures sur sols pauvres. Paysages artificiels maintenus au fil du temps par une activité agropastorale, les landes se ferment (se boisent) sitôt abandonnée cette activité. Exception faite des landes climaciques établies sur sols squelettiques où l'accession à un climax forestier, s'il a lieu, se traduit par une chênaie rabougrie, éparse, laissant tout de même venir au sol le tapis caractéristique des bruyères.

Le paysage limousin, du nord au sud des terres acides (socle granitique), comportait de très nombreuses landes maintenues par un pâturage extensif au début du XX^{ème} siècle. Aujourd'hui les landes ont disparu à l'exception de quelques rares stations. Le caractère plastique de la lande, reconnu par les écoles impressionnistes, se traduit par une quasi absence de la couleur verte. Bruyères roses et pourpres, fougères ocre et jaunes, genêts dorés, etc. partagent le privilège de compenser le vert omniprésent des masses boisées et des prairies limousines par des nuances inhabituelles de la gamme chromatique.

Le "désir de landes" correspond, avec le désir de tourbières, à la nécessaire ouverture du paysage dont l'esprit a besoin pour se déployer. Ces deux paysages jouent un rôle important dans l'équilibre psychologique des habitants. Cependant la lande a toujours été parcourue sans crainte tandis que la tourbière, humide, inconmode, a nourri les légendes et les superstitions. Encore aujourd'hui elle constitue un milieu que certains voudraient voir effacé des mémoires. D'où les décharges ou les aménagements radicaux : drainages, cultures, terrain de sport etc. Les landes, au pire, se sont fermées, au mieux demeurent un bois ouvert et coloré.

2. La diversité

D'un point de vue de la dynamique biologique, la disparition des landes est naturelle. Cependant la présence des landes diversifie le paysage, le colore et l'ouvre. A ce titre plusieurs projets de reconstitution des landes voient le jour en Limousin (paysage impressionniste de l'Ecole de Crozant, projet ERICA ; maintien des landes du Puy de la Croix, SYMIVA). Qu'il s'agisse d'un renvoi nostalgique au passé ou d'un désir de diversité, la reconstitution des landes pose le problème de leur maintenance dans le temps.

Enfin, d'un point de vue du marquage dans le paysage, les landes apparaissent généralement en zones sèches, sols drainés, pauvres, rocailleux, en position élevée du relief, parfois sur les sommets. Il y a souvent coïncidence entre lande et belvédère.

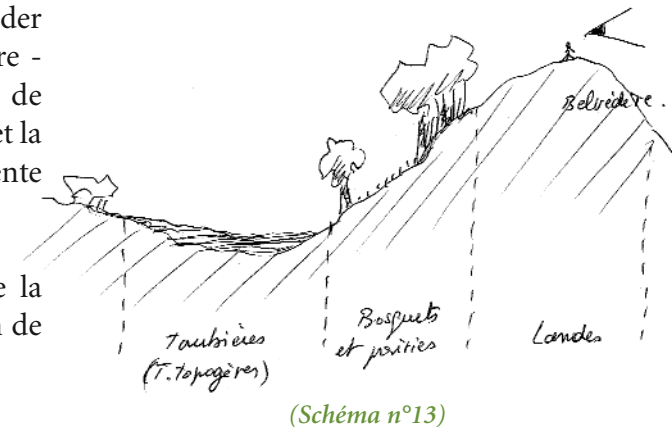
(Schéma n°13)

Les landes limousines offrent une diversité biologique inférieure en nombre à celle des tourbières mais remarquable d'un point de vue du paysage (bruyères). Les formations à callunes et bruyères cendrées accompagnent le genêt purgatif (*Genista purgans*) qui voit sa limite d'expansion coïncider avec la limite nord du pays d'Oc (frontière Indre - Creuse). Certaines landes d'altitude autour de Vassivière accueillent le rare lycopode à massues et la dent de chien (*Erythronium dens-canis*), présente en tapis aux Roches Brunagères.

Les préconisations portent sur le maintien de la lande lorsque celle-ci existe, sur la reconstitution de la lande lorsqu'elle a disparu depuis longtemps.

a) Maintien de la lande

La participation des animaux au maintien de l'ouverture des paysages est reconnue comme efficace et peu coûteuse. Mis à part les chênes, les animaux de pâture ne suppriment pas toutes les émergences ligneuses. Il peut être nécessaire d'effectuer un arrachage manuel complémentaire. Lorsqu'elle ne correspond pas à l'économie locale, il faut utiliser des machines à débroussailler pour supprimer les ligneux dont la croissance ferme la lande progressivement. Le cycle des passages de machines (ou, le cas échéant, des arrachages manuels) dépend de



(Schéma n°13)

l'apparition de certaines espèces. Afin de ne pas risquer une trop grande accumulation d'humus il est souhaitable de ne pas dépasser le stade de friche correspondant aux genêts.

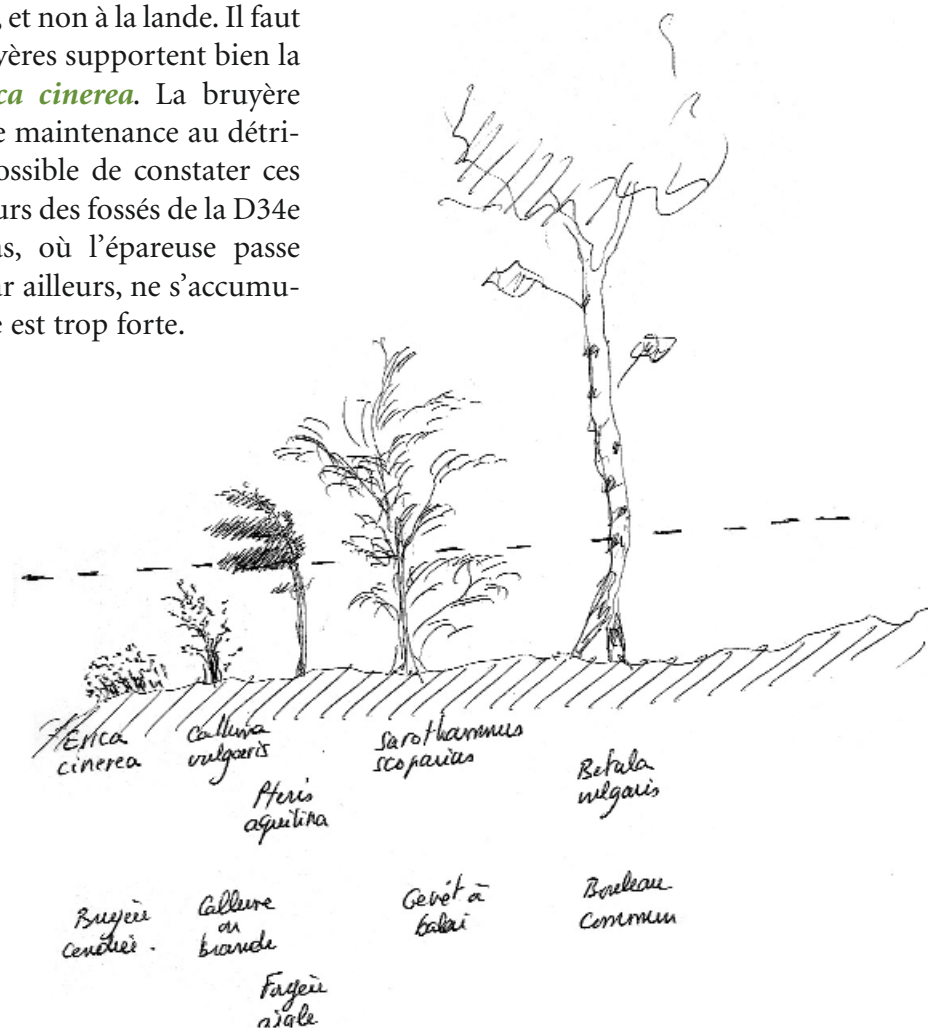
(Schéma n°14)

Dans certains cas il faut intervenir dès l'apparition des fougères aigle en tapis qui ont tendance à asphyxier les bruyères. Les genêts supportent mal la taille ; les fougères, si elles résistent, se fatiguent à la longue à condition d'effectuer des passages fréquents ; les baliveaux de ligneux à développement acrotone (par le haut) résistent mal à la taille répétée (bouleaux) mais il n'est pas rare de trouver dans les landes "recépées" des buissonnements de chênes ou de charmes qui rejettent chaque année à partir de souches épaisses.

Le niveau de fauche souhaitable est donc celui déterminé par la plus haute des deux bruyères des landes limousines (*Calluna vulgaris*, la brande)¹. Afin de ne pas enrichir le sol il faut exporter la fauche, et la composter là où c'est possible.

Dans le cas du gyrobroyage –méthode simple, très utilisée–, la totalité des espèces est rabattue au niveau du sol. Le danger est d'accumuler de la matière organique (le produit du gyrobroyage n'étant jamais récupéré) et, à la longue, de créer un humus adapté à

la friche armée puis à la forêt, et non à la lande. Il faut noter cependant que les bruyères supportent bien la taille rase, notamment *Erica cinerea*. La bruyère cendrée profite de ce type de maintenance au détriment de la brande. Il est possible de constater ces résultats sur les côtés extérieurs des fossés de la D34e aux abords de Masgrangeas, où l'épareuse passe régulièrement. Les débris, par ailleurs, ne s'accumulent pas en place car la pente est trop forte.



(Schéma n°14)

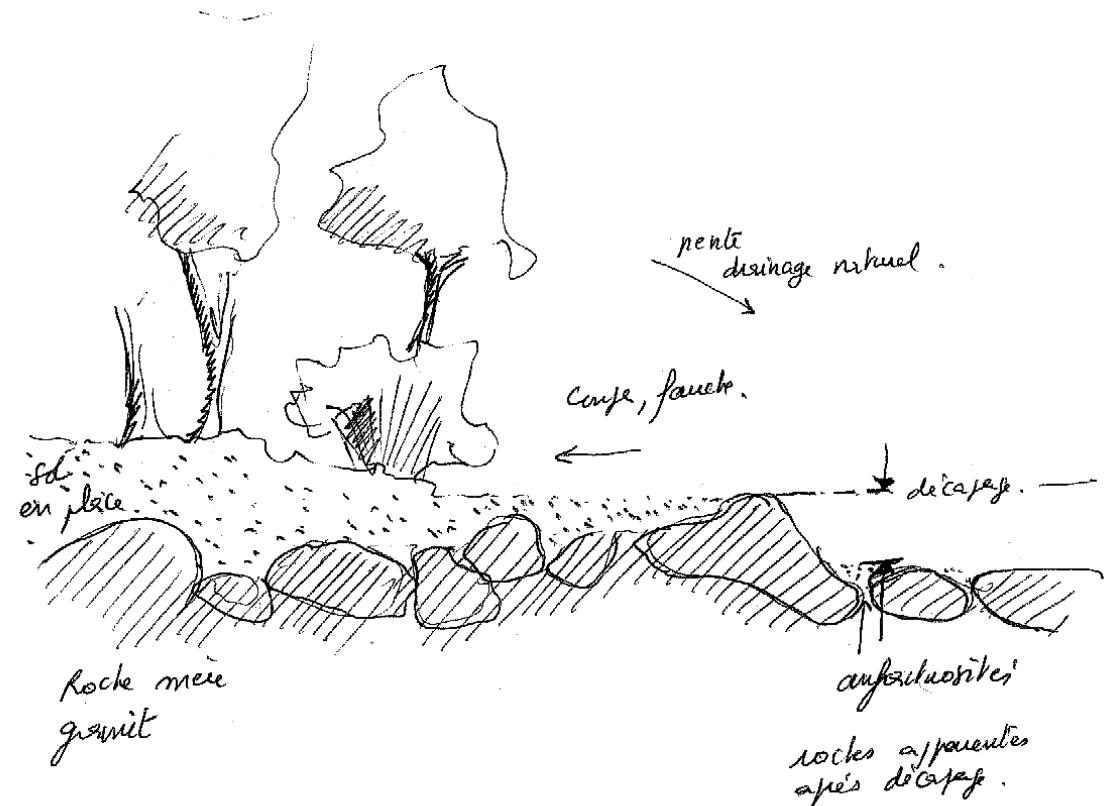
b) Reconstitution de la lande

On peut juger utile de reconstituer une lande ou même d'en créer une là où ce genre de projet –par ailleurs coûteux en énergie– trouve une justification économique.

Dans ce cas il faut non seulement déboiser, débroussailler et débarrasser tout le terrain des débris végétaux, mais il faut encore racler le sol pour atteindre la roche et supprimer l'humus².

(Schéma n°15)

Le sol ainsi appauvri réduit à une couche très mince sur le granit correspond alors à un milieu squelettique où peut venir la lande. A cela il faut ajouter un drainage parfait du terrain. La pente et la porosité sont des conditions nécessaires pour que s'installe durablement la lande sèche.



(Schéma n°15)

(1) – Actuellement il n'existe pas de machines adaptées à ce genre d'entretien. Une étude spécifique pourrait être menée pour mettre au point un outillage adapté au service de plusieurs communes.

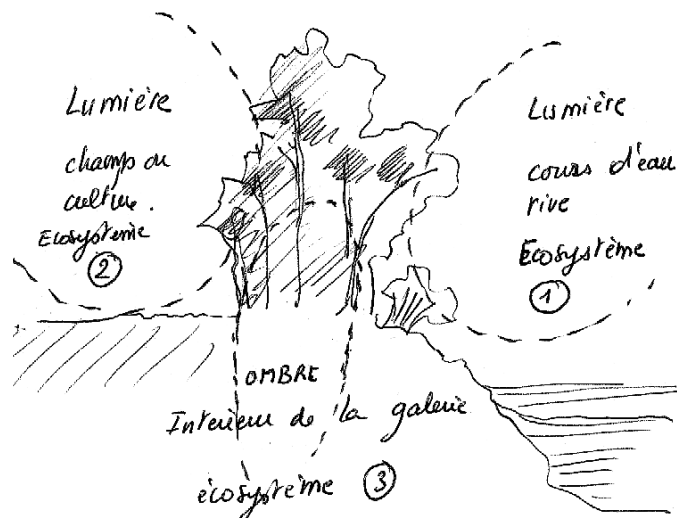
(2) – Le sol dégagé peut être réutilisé à d'autres fins (terre de bruyère, par exemple).

Résumé

- *LA LANDE EST CONSIDÉRÉE COMME UN JARDIN DE COULEURS*
- *ELLE CORRESPOND SOUVENT À UN POINT HAUT, UN BELVÉDÈRE*
- *ELLE APPARAÎT ET DISPARAÎT RAPIDEMENT, RACONTE UNE HISTOIRE SUR UN TEMPS BREF, TRIBUTAIRE DE L'OUVERTURE PAR UNE ACTIVITÉ HUMAINE OU ANIMALE (SAUF LANDE CLIMACIQUE)*
- *SA DIVERSITÉ, BIEN QUE FAIBLE, EST TYPIQUE, ELLE CONTRIBUE À L'ENRICHISSEMENT BOTANIQUE ET PAYSAGER DU TIERS-PAYSAGE*
- *LA LANDE EST EN ÉQUILIBRE INSTABLE. SON MAINTIEN DANS LE TEMPS SUPPOSE UN ENTRETIEN RÉGULIER PAR GESTION ANIMALE (SI POSSIBLE) OU MÉCANIQUE*
- *LA RECONSTITUTION D'UNE LANDE À PARTIR D'UN SOL BOISÉ SUPPOSE DE COUPLER LE PROJET DE PAYSAGE À UN PROJET ÉCONOMIQUE.*

Sous le nom de ripisylves on désigne les “galeries forestières” naturellement constituées en rive des cours d'eau. Ces épaisseurs végétales sont assimilables à des haies, d'épaisseur et de hauteur variables, ayant deux faces exposées à la lumière et, en général, trois écosystèmes (seulement deux si la galerie est étroite).

(Schéma n°16)



Dans le cas d'un cours d'eau en forêt la ripisylve est réduite à une bordure arborée le long de l'eau (un seul écosystème).

1. Diversité

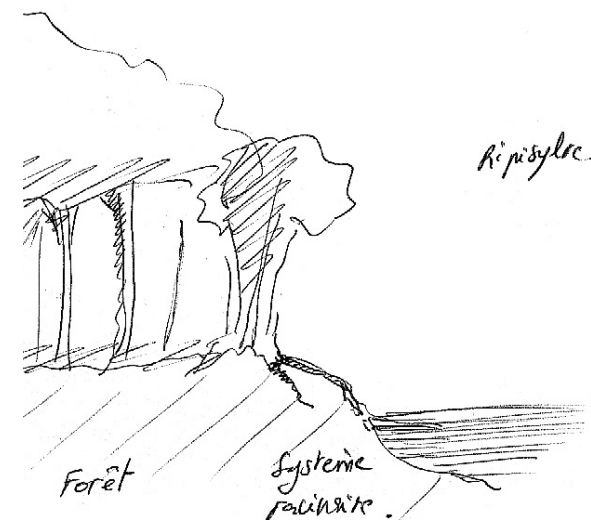
Il s'agit toujours d'un milieu riche, spontanément formé d'espèces capables de supporter des sols asphyxiés, dont le système racinaire adapté contribue à tenir les rives et limiter l'érosion (saules, aulnes, frênes, peupliers, viorne aubier, etc....).

(Schéma n°17)

L'animation du paysage par les espèces végétales en bord de rivière est faible mais remarquable :

- Salicaies (*Lythrum salicaria*) – été
- Lysimaques (*Lysimachia thyrsioides*) – été
- Bouton d'argent (*Ranunculus sp.*) – printemps
- Osmonde royale (*Osmunda regalis*) – printemps, été
- Vergerette du Canada (*Solidago canadensis*) – été, automne
- Erigeron du Canada (*Erigeron canadensis*) – été, automne

L'humidité, les marnages, les inondations constituent une sélection. Par ailleurs les limons fertiles de certains bords de rivière opèrent une autre sélection en accueillant de préférence les plantes très consommatrices d'azote (la multiplication des Reynoutria, grande renouée du Japon, déclarée peste végétale, coïncide avec ce type de biotope).



(Schéma n°17)

Les espèces animales jouent un rôle important dans l'écosystème de la ripisylve. Les cônes des aulnes attirent des fringilles qui disséminent l'espèce ; insectes, amphibiens, oiseaux, poissons et mammifères trouvent un point de rencontre en rive des ruisseaux et des rivières. C'est un territoire fragile à cause de sa faible emprise sur le terrain mais il est simple et robuste.

2. Entretien

Il n'y a pas lieu d'intervenir sur les ripisylves, fragments privilégiés du Tiers-paysage, à la fois stables et diversifiés.

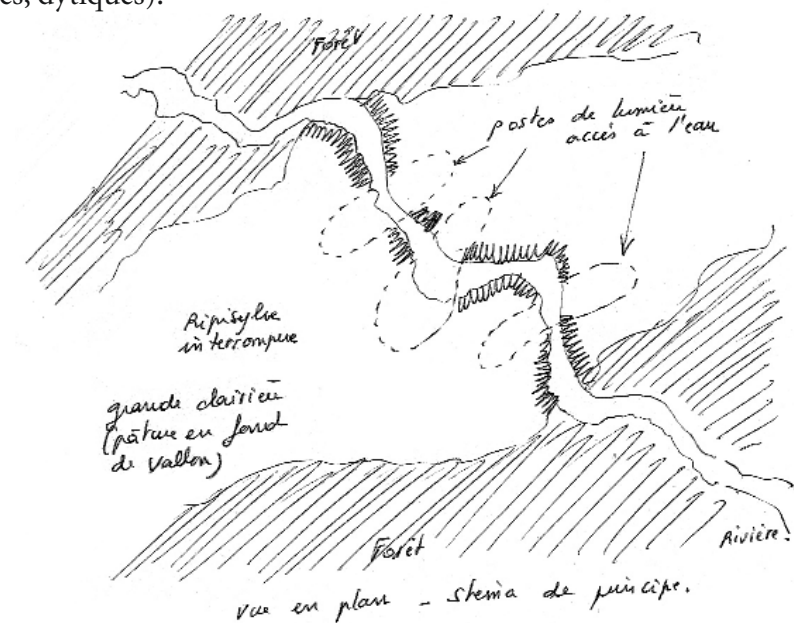
Seul le risque d'embâcle justifie que l'on retire de temps en temps des arbres couchés sur les ruisseaux. Il est inutile de prévenir la chute d'un arbre en le supprimant parce qu'il est penché. **Les arbres qui tombent en premier ne sont pas forcément ceux qui penchent.**

En toutes circonstances il faut éviter la rectification et la couverture des cours d'eau. La tentation de buser les rus traversant les lieux aménagés (routes, rues, espaces publics) est grande. Il est presque toujours possible d'éviter ces installations qui plongent les cours d'eau –parfois sur de longues distances– dans la nuit, les privant des éléments nécessaires à la vie aquatique (lumière, oxygène) et supprimant

toute la vie de rive. Dans le quartier de la Cressonnière, la Ville de Lyon a engagé une remise à jour des cours d'eau busés au sein de son tissu urbain dense de façon à retrouver une diversité de rive et une vie aquatique.

Sur certaines portions de cours d'eau on peut prévoir d'intervenir pour interrompre la ripisylve sur une courte distance. Cela permet de ménager des accès libres à l'eau (pêche notamment) et d'apporter de la lumière sur le cours même du ruisseau. Certaines espèces héliophiles se développent dans un milieu aquatique bien éclairé (larves de libellules, dytiques).

(Schéma n°18)



(Schéma n°18)

Résumé

- *LA RIPISYLVE EST UN JARDIN ÉTROIT TRÈS ACTIF. IL PRÉSENTE 1, 2 OU 3 ÉCOSYSTÈMES SUR UNE FAIBLE PROFONDEUR*
- *LA VÉGÉTATION JOUE UN RÔLE IMPORTANT SUR LA TENUE MÉCANIQUE DES RIVES (RACINES DES GRANDS ARBRES)*
- *LA DIVERSITÉ VÉGÉTALE, QUOIQUE FAIBLE, Y EST UNIQUE*
- *LA RIPISYLVE CORRESPOND À UN LIEU FAVORABLE DE RENCONTRE ENTRE LES REPRÉSENTANTS DE LA DIVERSITÉ ANIMALE*
- *LA RIPISYLVE NE NÉCESSITE AUCUN ENTRETIEN SAUF RISQUE D'EMBÂCLE*
- *CERTAINES INTERRUPTIONS DU CORDON BOISÉ PERMETTENT L'ACCÈS L'EAU ET L'APPORT DE LUMIÈRE SUR LES COURS D'EAU.*

De très nombreux délaissés naissent des aménagements, quelle que soit leur nature : élargissement de voies, remembrements, micro-parcelles enfrichées, angles du territoire abandonnés progressivement, etc.

Dans cette catégorie, les bords de routes, chemins et sentiers jouent un rôle fondamental et justifient à eux seuls un développement de la Charte.

(Cf. chapitre III.)

Pour les autres délaissés ne justifiant aucune intervention, même légère, nous renvoyons au texte du *Manifeste du Tiers-paysage*. L'intérêt de ces espaces vient de la dynamique naturelle d'accession au climax qui accueille une diversité liée aux milieux et aux expositions, rare ou absente ailleurs. Il faut donc les considérer non comme un atout spécifique du paysage, leur échelle et leur esthétique ne le permettent pas toujours, mais comme un patrimoine génétique porteur du futur.

III– Les réseaux de communication

Les accès, le système routier, les stationnements,
les chemins de pénétration desservant le territoire

En France les routes et chemins, dont beaucoup aujourd'hui sont asphaltés, pénètrent profondément le territoire.

Après une phase d'abandon, les chemins ruraux, étroits, souvent creux et bordés de haies ou de grands arbres, ont pour partie été récupérés par le tourisme vert (randonnées). Pour partie ils ont disparu, emportés par le remembrement mais le linéaire restant à disposition demeure considérable.

D'un point de vue de la charte paysagère la route (le chemin) présente un double intérêt :

- elle donne accès au paysage
- elle est en soi un paysage.

De ce fait elle revêt une importance particulière dans cette étude. Nous aurions pu placer ce chapitre en tête si l'angle d'entrée n'avait privilégié la gestion territoriale, en avançant l'importance de la diversité qui en dépend et l'importance de la qualité des substrats directement liés à cette gestion, notamment l'eau, base de toute vie.

Cette remarque fait apparaître encore une fois la difficulté qu'il y a à séparer la forme (ce que nous voyons) de la fonction biologique donnant naissance à la forme.

Les routes et les chemins permettent d'accéder au paysage mais aussi de le rencontrer dans son intimité. C'est pourquoi les accès (les “portes”), la hiérarchie des voies et leur aspect, lié à une signalétique harmonisée et claire (cf. chap. VII)– jouent un rôle déterminant dans le sentiment du paysage.

Que garde-t-on en mémoire après avoir fermé les yeux ou détourné le regard ?

Quelle image emporte-t-on avec soi ?

1. Portes

Le parti pris de l'étude désigne le lac comme le centre d'un grand jardin lui-même subdivisé en jardins plus petits (cf. Introduction). Nous substituons à l'enclos –circonscription du jardin– les limites des communes bordant le lac. On entre dans l'enclos par des “portes”.

Dans le cas de Vassivière nous situons les portes au cœur même des bourgs environnants et sur la voie immédiatement dirigée vers le lac. La “porte” prend donc une forme de T.

(Schéma n°19)

D'une manière générale les entrées de villes méritent une attention particulière. L'entrée (ou la sortie) correspondant à l'accès au jardin doit faire l'objet d'un traitement spécifique (à étudier), toujours équivalent (sinon égal) pour chaque porte, signifiant que l'on entre dans un espace singularisé.

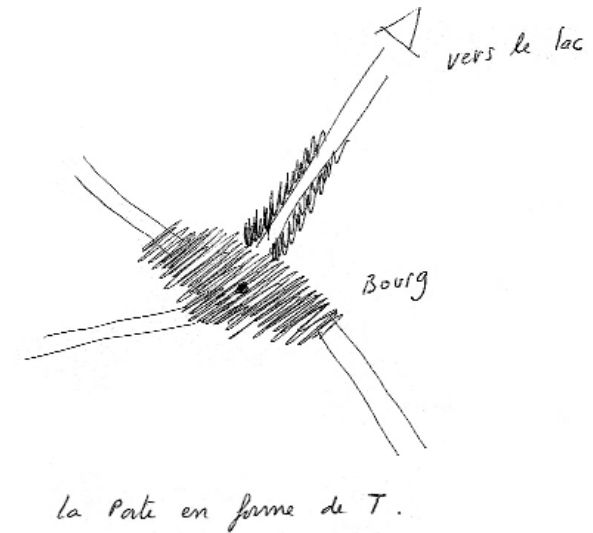
(Schéma n°20)

Passer d'une voie principale à une voie secondaire puis d'une secondaire à un chemin, correspond à chaque fois à une descente en échelle qui doit s'accompagner d'un paysage en rapport avec l'étape franchie. Depuis longtemps la signalétique routière a organisé la hiérarchie en choisissant des formats, des couleurs et des caractères différents. Un panneau indiquant une ville depuis l'autoroute est différent

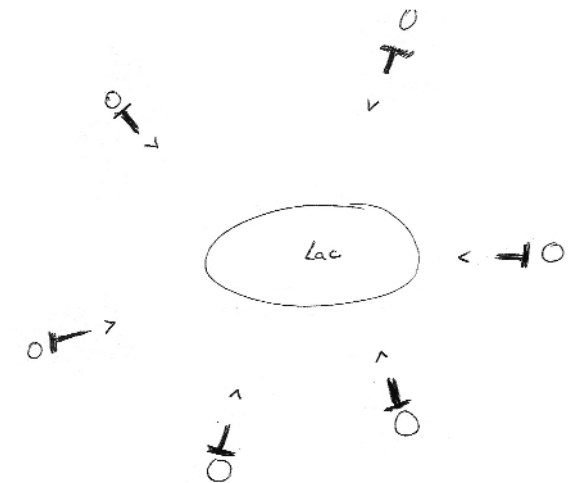
2. Hiérarchie des accès

d'un autre à l'entrée d'un village et encore différent de celui, discret, en police claire sur fond noir, d'un hameau dans la campagne.

La largeur des voies, leur articulation aux intersections, doit tenir compte de cette progression dans la hiérarchie. Il est incongru et dévaluant d'aménager un carrefour rural sans grand trafic comme on aménage une entrée de grande ville (cf. rond-point de la D 34 / D 34 c, entre Royère et Masgrangeas).



(Schéma n°19)



(Schéma n°20)

3. Les bords de route

En dehors des “portes” justifiant parfois un traitement spécifique, tous les bords de route nécessitent un entretien. De l’entretien -choix des machines, choix des éléments à conserver ou supprimer- naît le paysage routier proprement dit.

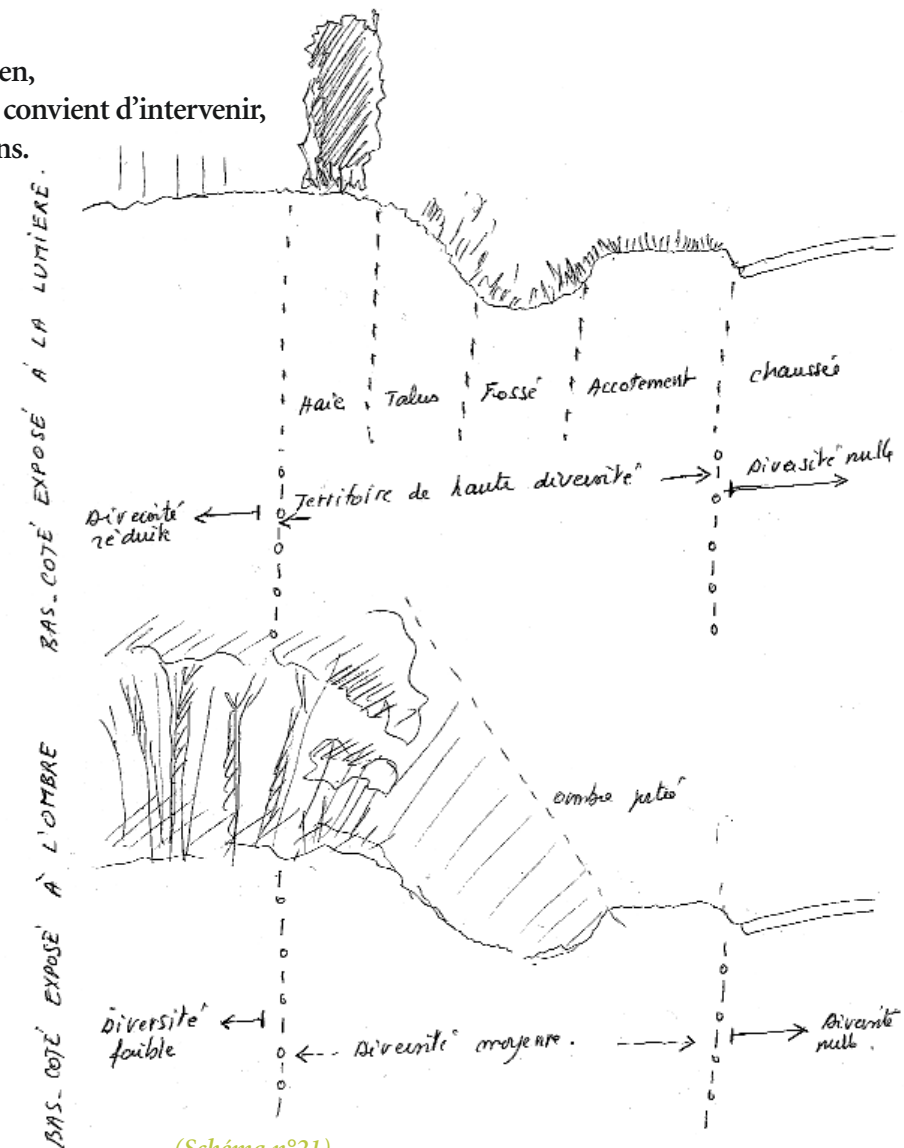
Il se déploie sur une très faible profondeur -talus, bas-côtés, haies -sur une longueur pratiquement infinie. Cet immense linéaire pose de nombreux problèmes aux gestionnaires qui, pour aller au plus vite et au plus économique, s’en remettent aux machines expéditives ; presque tout le réseau français subit le traitement des épaveuses, machines à broyer, hacher et malmener la faune et la flore qui trouvent ici refuge, dévaster les haies, attaquer les troncs d’arbres, propager les maladies et, finalement, obtenir un désert biologique et paysager.

Les êtres divers, chassés des surfaces exploitées, se réfugient toujours sur les bas-côtés des routes. En ces lieux les poisons utilisés en agriculture parviennent à très faible dose, les désherbants trop coûteux ne sont utilisés que rarement et le passage des machines, sporadique, ne parvient pas à réduire la vie à néant.

Le souci de maintenir une diversité aussi grande que possible sur les bords de route a une incidence directe sur l’aspect de ces paysages. La richesse biologique en place dépend :

- des outils utilisés pour l’entretien,
- des époques du calendrier où il convient d’intervenir,
- de la fréquence des interventions.

(Schéma 21)



(Schéma n°21)

a) outils

Abandonner sans tarder les épareuses, mettre en place un parc de machines adaptées à la taille des ligneux et des herbacées, non par broyage mais par cisaillement, à la manière des barres de coupe ; ou par rotation accélérée de disques à dents montés en série (scies circulaires). Des prototypes de ces outillages ont été expérimentés dans différentes communes avec des résultats probants à la fois sur l'aspect et sur le traumatisme biologique.

b) calendrier

Les meilleures époques d'intervention correspondent à celles des foins (pour les herbacées et les ligneux), opération à répéter une à deux autres fois en cours d'été et avant l'automne en fonction des pluies. En général la pousse des herbacées, impressionnante au printemps, conduit les gestionnaires à intervenir (sous prétexte de sécurité) trop tôt en saison. Le moment idéal de la fauche printanière se repère à la fanaison des fleurs d'orchidées terrestres du genre *Orchis*. Les orchidées produisent leurs premières fleurs environ 7 années après la germination des graines. L'apparition des fleurs d'orchidées (*O. laxiflora*, *O. purpurea*, *O. maculata*, notamment) prouve la relative santé du territoire. Dans beaucoup de régions non calcaires (c'est le cas de Vassivière) ces plantes n'existent plus que sur les bas-côtés des routes. Elles ont disparu de toutes les autres surfaces du territoire

soumises aux traitements agricoles ou à la forestation. Le passage des machines trop tôt en saison supprime les hampes florales en bouton ou en fleur, supprime le feuillage nécessaire à la reconstitution du bulbe et fait disparaître la plante de façon définitive.

Il convient d'organiser la gestion des bords de route, non pas en sollicitant des entreprises extérieures qui vont imposer leur calendrier, mais en constituant un pôle coopératif (intercommunal) de gestion des jardins de Vassivière, doté d'une ou plusieurs machines et d'un *cantonnier-paysagiste* capable d'interpréter le paysage et d'intervenir au bon moment. De tous les postes à prévoir sur le territoire de Vassivière pour mener à bien le projet de charte articulée au PNR et au développement durable, celui-ci est le plus fondamental. Par les routes tout est donné à lire d'emblée à celui qui pénètre pour la première fois sur le site.

c) Fréquence des interventions

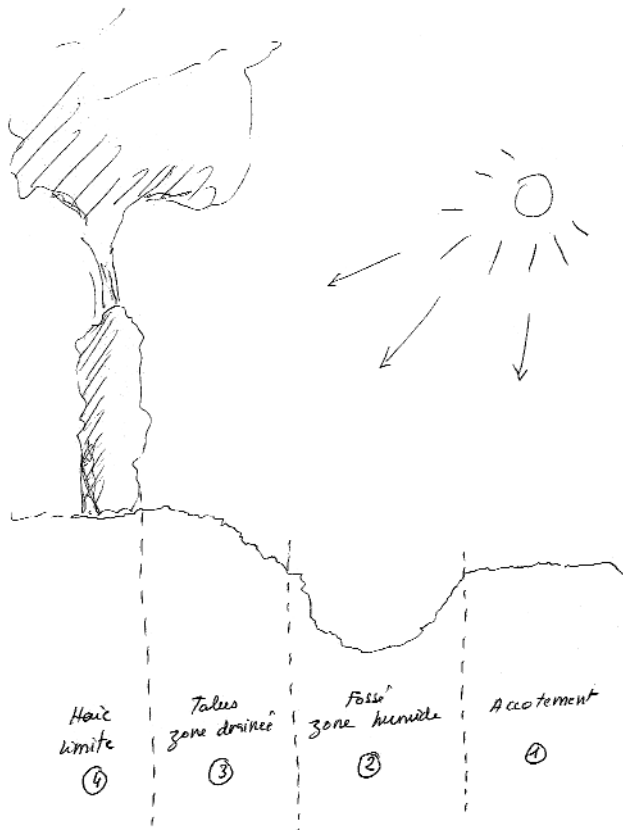
En climat limousin de moyenne montagne où la pousse de printemps est tardive, on estime possible de réduire le nombre d'interventions à trois sur la saison, en débutant aux foins et une en fin d'hiver sur la strate herbacée seulement.

En sous-bois, pour une route à l'ombre dominée par une voûte d'arbres, la pousse est faible, le nombre de passages peut encore diminuer.

4. Gestion différenciée des accès, portes et bords de route

a) les quatre écosystèmes des bords de route

Le profil idéal d'un bord de route se compose de quatre éléments distincts ; à chacun d'eux correspond un micro-écosystème en largeur, macro-système en longueur. (Schéma n°22)



(Schéma n°22)

Ces quatre éléments n'existent pas toujours ensemble. Souvent la haie a disparu : le passage répété des épaveuses d'un côté, la pression des machines agricoles de l'autre détruisent cette limite. Dans le secteur de Vassivière ce type de limite est devenu rare, le bocage peu présent est réduit à quelques reliques, la forêt ayant pris le dessus. Il existe fréquemment une continuité visuelle de la route vers le sous-bois. Dans ce cas le gestionnaire en charge des bords de route se charge de trois éléments (ou deux si le fossé n'existe pas). (Schéma n°23)

1) l'accotement

Pratiquement à niveau avec la chaussée, surface horizontale, accueil de mésophiles (plantes de milieux moyens) parfois aussi des orchidées.

2) le fossé

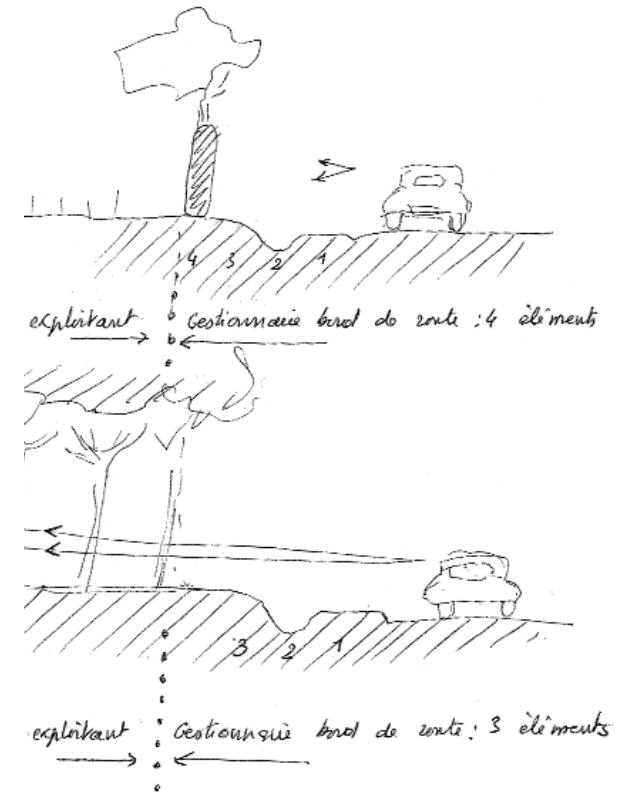
Zone humide plus ou moins chargée en eau. Accueil d'hydrophiles : iris d'eau, salicaires, lysimaques, parfois massettes et rubans d'eau.

3) le talus

Zone sèche plus ou moins drainante. Accueil de xérophiles : hélianthèmes, leucanthèmes, orchidées... très présentes dans le cas de gestion différenciée

4) la haie

Ecosystème mixte (ombre, lumière) lorsqu'il est orienté est-ouest avec une façade au nord et l'autre très exposé au soleil. Ligneux divers, lianes spécifiques, chèvrefeuilles, bryones, tamiers, clématites. Fruitiers sauvages ou plantés. Arbres têtards ou de boulange.

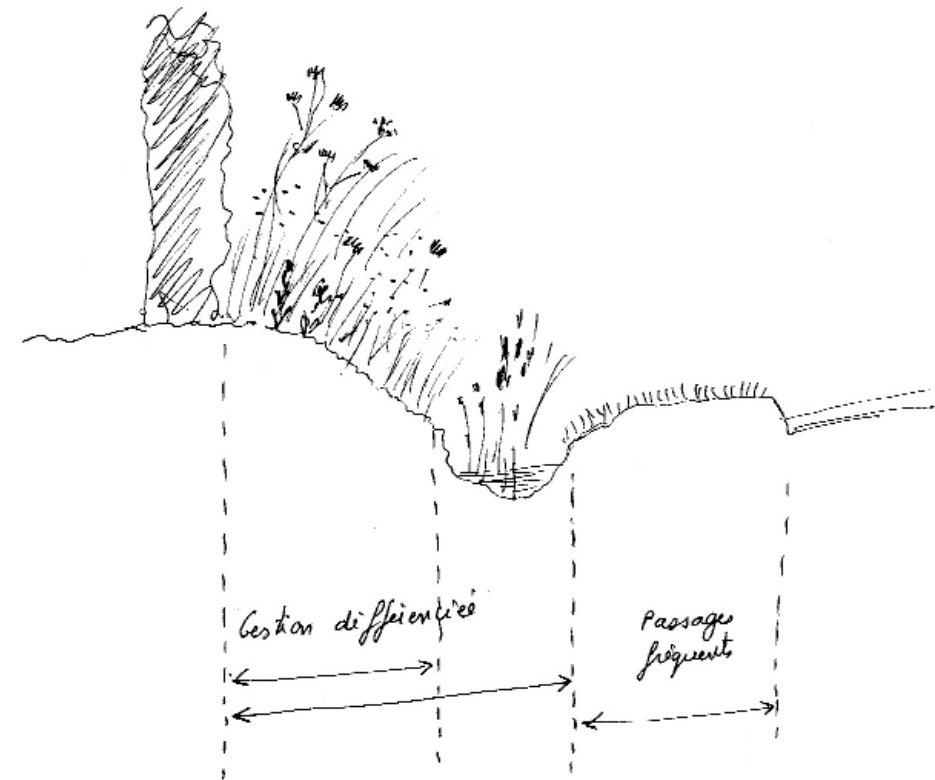


(Schéma n°23)

Quelque soit le nombre d'éléments en présence, on peut envisager une gestion différenciée permettant à la fois d'économiser le temps de passage des machines et de favoriser la diversité. La méthode la plus commune et la plus appropriée, utilisée dans quelques régions d'Europe (Brenne, Perche, Gloucestershire, Kent) consiste à intervenir sur l'acotement de façon régulière pour maintenir l'herbe à un niveau bas et sur le talus par intermittence de façon à laisser fleurir et grainer les espèces en place. C'est le refuge particulier des orchidées terrestres qui ne trouvent aucune place ailleurs. Ce type d'intervention différée dans le temps peut concerner le talus seul ou le talus et le fossé lorsqu'il existe. Mais il est parfois nécessaire d'envisager un entretien spécifique du fossé pour maintenir son rôle drainant (curage). (Schéma n°24)

Etant donné l'intérêt des espèces susceptibles d'habiter les fossés, il est souhaitable d'espacer les curages, toujours traumatisants, le plus possible dans le temps. La terre des curages, supposée riche en fines et matières organiques, peut être réutilisée immédiatement pour les cultures après s'être assuré de sa non-toxicité. Ce recyclage est déconseillé pour les terres de fossés des routes très circulées. Les substances toxiques lessivées (huiles) s'accumulent en point bas et polluent les sols. De nombreuses espèces (notamment Crucifères) sont capables de supporter

des seuils élevés de toxicité et, par une chimie qui leur est propre, de les abaisser (phytoremédiation). Avant usage pour des cultures légumières, ces terres peuvent être stockées en étendues horizontales (2 à 3 ans) et récupérées pour la culture après remédiation naturelle.



(Schéma n°24)

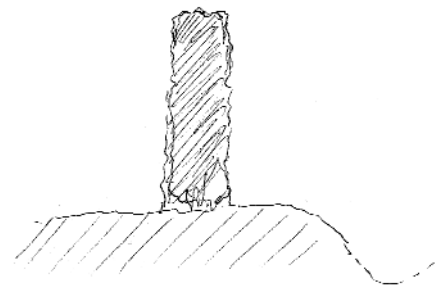
b) La haie

La haie constitue un élément particulier des bords de route : elle est à la fois une limite, une architecture et un écosystème complexe. C'est un lieu de haute diversité qu'il y a toujours intérêt à conserver d'un point de vue du fonctionnement de l'écosystème global ; d'un point de vue du paysage la haie ménage des perspectives, les accompagne ou les dissimule selon le cas. Sa hauteur, donc son entretien, détermine les perspectives. Au point de vue mécanique, elle constitue des brise-vent de bonne qualité, des systèmes drainants très performants, d'autant plus efficaces qu'elle comporte de grands arbres (un frêne de 10 mètres de haut évapore en moyenne 360 litres d'eau par jour en climat semi-montagnard).

Formes et hauteurs peuvent être réglées en fonction des objectifs à atteindre :

- 1 – brise-vue / limite
- 2 – brise-vent
- 3 – haie arborée (arbres isolés)
- 4 – bois de brousse ou de chauffe (têtards)
- 5 – haie avec fruitiers
- 6 – haie fruitière
- 7 – haie sculptée

(Schémas n°25 à 31)

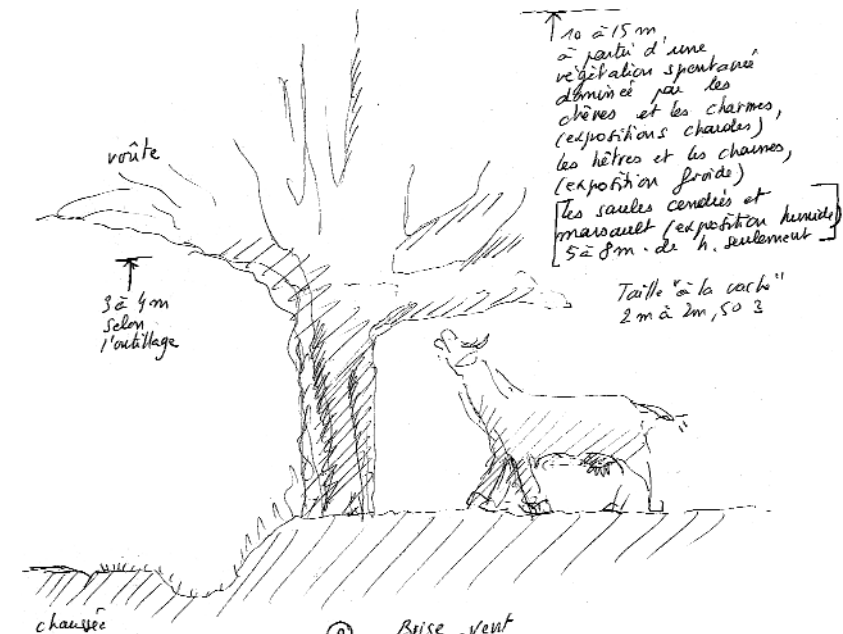


① Brise - vue / Limite

Haie droite

Nota : pour toutes les tailles haies et ligneux utilisés des LAMIERS (lames circulaires qui se croisent) et non les épaissures.

(Schéma n°25)

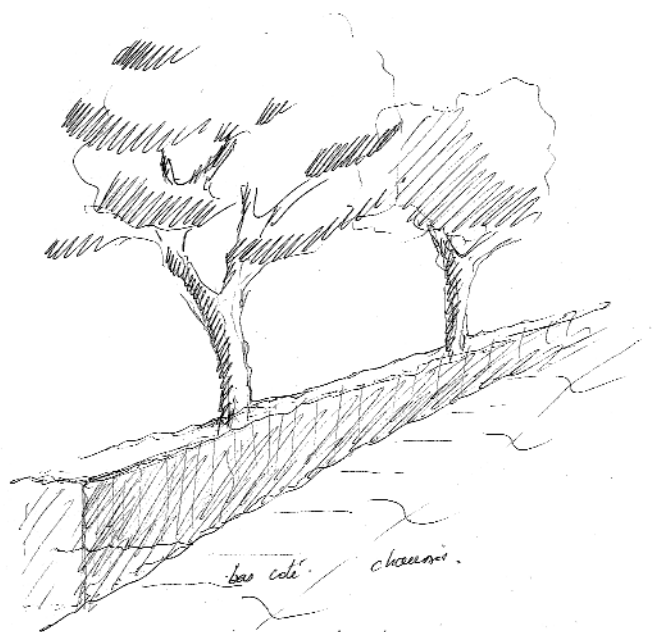


② Brise - vent + obstacle à la vue

Nota : côté chaussée la végétation arboree intégrée à la haie peut constituer une route. Cette route crée des paysages de brousse tamisée de qualité plastique remarquable. Ce dispositif à plusieurs hauteurs n'est pas toujours compatible avec les véhicules hauts de fort tonnage qu'il convient alors de dérouter.



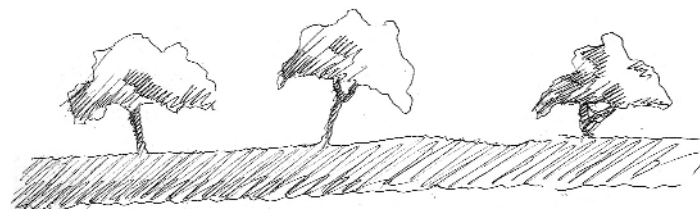
(Schéma n°26)



③ - Exploitation des arbres dans la haie
Eck ; Terre des Brandes de Landes
(Etang des Landes, Cieur).

Les arbres, très écartés les uns des autres sont grands et de belle venue, issus de la haie et laissés à leur développement par le propriétaire-gestionnaire de la haie. Les arbres sont abattus à maturité de temps en temps mais la haie contient toujours de nouveaux sujets.

(Schéma n°27)



⑤ - Haie avec fruitiers. (profil en long)

Cercièrement sujets greffés issus de la haie naturelle. Greffe sur *Malus sylvestris* et *Pyrus communis*. Parfois venue d'un noyer, *Juglans regia*. Le module pyramide de fruitiers accompagnant la haie se substitue au verge qui est rare en Limousin.

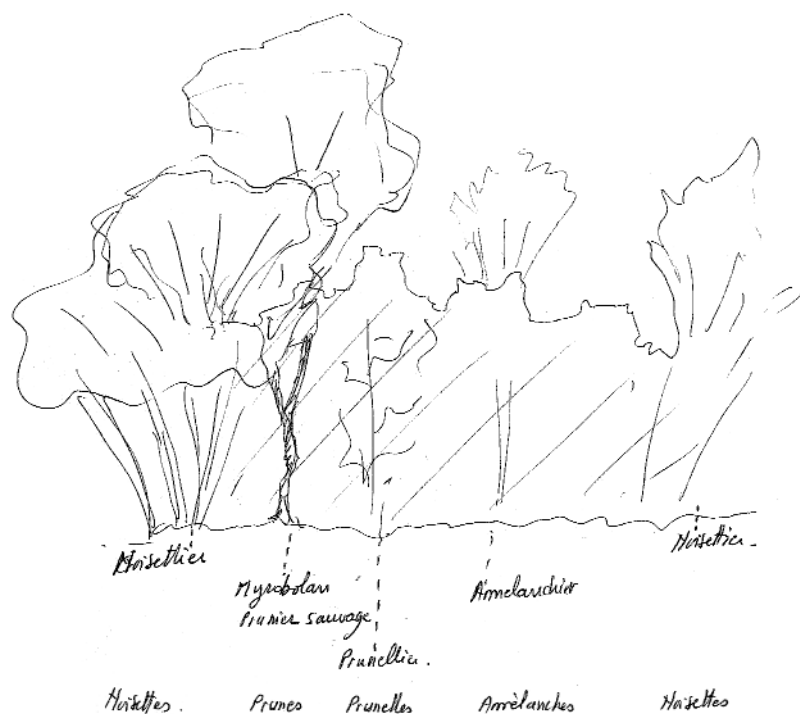
(Schéma n°28)



④ - Têtards - Bois de bûche
Bois de chauffage.
osiers

Les arbres sont laissés en place dans la haie. On exploite régulièrement leur branches lorsque leur diamètre est suffisant (10-15 cm) et commode (foues, pas poêles) - Pratiques en voie de disparition dans les campagnes.

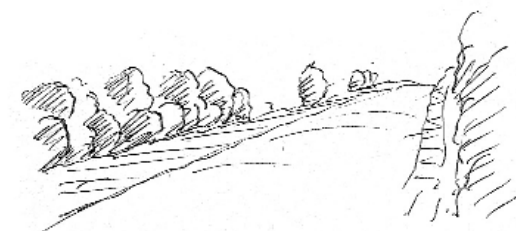
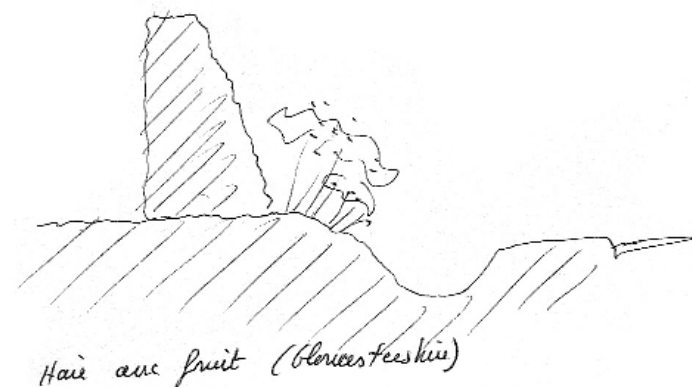
(Schéma n°29)



⑥ - Haie fruitière

Exploitation du potentiel de la flore indigène à laquelle on ajoute d'autres espèces greffées ou non - Profil irrégulier. Haie généralement non taillée.

(Schéma n°29)



Bords de routes taillés en rond - basse - à partir d'essences à feuillage persistant ; buis, chêne-vert, chêne Kermès, laurier tin - Ex: Alpilles de Mavacelles (Cévennes) - Route de Vaison la Romaine (M^{ts} Ventoux) - Route de Gabas (Pyrennées Centrales).

⑦ - Haies sculptées

(Schéma n°30)

Résumé

- *LES PORTES D'ACCÈS AU SITE COÏNCIDENT AVEC LES BOURGS ; ELLES S'ÉTENDENT LE LONG DES AXES DIRIGÉS VERS LE LAC*
- *LES VOIES D'ACCÈS AU LAC DIMINUENT EN ÉCHELLE ET NON L'INVERSE*
- *LES BORDS DE ROUTE SONT DES PAYSAGES EN EUX-MÊMES*
- *ILS ACCUEILLENENT UNE GRANDE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE RÉPARTIE SUR QUATRE BIOTOPES : ACCOTEMENT, FOSSÉ, TALUS HAIE*
- *L'ENTRETIEN EST CONFIE À UN CANTONNIER–PAYSAGISTE, SACHANT INTERVENIR SELON UN CALENDRIER ADAPTÉ AUX CYCLES NATURELS ET EMPLOYER DES OUTILS ADAPTÉS*
- *LES BORDS DE ROUTE FONT L'OBJET D'UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE LIÉE AUX APPARITIONS DES ESPÈCES, AUX EXPOSITIONS ET MICRO–CLIMATS*
- *LA HAIE, LIMITE EXTÉRIEURE DU BORD DE ROUTE, FAIT L'OBJET D'UN SOIN PARTICULIER. SON ASPECT, DÉCLINÉ EN SEPT CATÉGORIES, DÉPEND DES OBJECTIFS ATTENDUS : BRISE–VUE, BRISE–VENT, HAIE ARBORÉE, BOIS DE BOULANGE ET DE CHAUFFE (TÊTARDS), HAIE AVEC FRUITIERS, HAIES FRUITIÈRES, HAIES SCULPTÉES.*

Les chemins et les sentiers se caractérisent par un revêtement naturel drainant, jamais imperméable. Ils ne nécessitent pas d'aménagements annexes (fossés, buses, etc.) accompagnant habituellement les chaussées asphaltées. Leur dimension est inférieure à celle des routes quoique certains chemins forestiers, conçus pour recevoir des engins lourds, atteignent parfois des largeurs impressionnantes. Cela n'empêche jamais la végétation de couvrir le sol sauf au niveau des bandes de roulement.

Nombre de chemins à l'usage du seul "tourisme vert" concernent le réseau agricole ancien tombé en désuétude. Étroits, empierrés de façon efficace mais rudimentaire, bordés de haies, d'arbres et parfois de murets, ces chemins de dessertes multiples ne peuvent plus accueillir les machines agricoles d'aujourd'hui. La largeur de ces chemins –2,50 mètres d'une haie à l'autre– est souvent inférieure à celle des machines actuelles, uniformément répandues sur le territoire, sans adéquation aux régions concernées. La dynamique économique commande que le paysage se modifie sous l'impulsion des machines et non l'inverse.

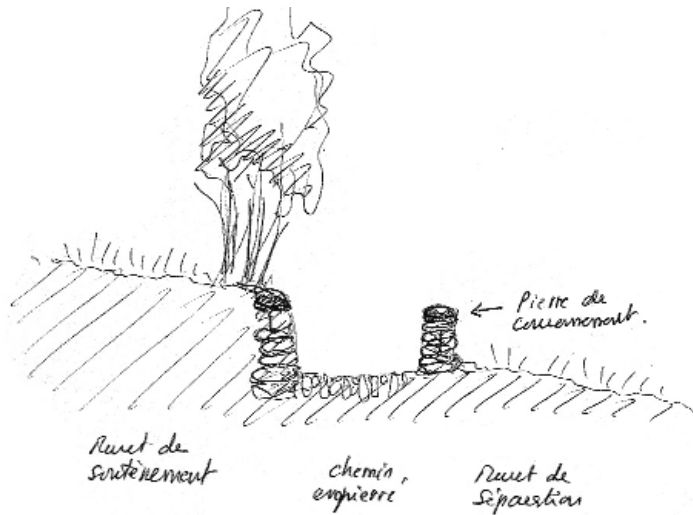
Ces chemins, creux, cahotants, ombragés, bordés de murets bien construits, constituent des vestiges culturels rares d'une haute qualité paysagère et biologique. On peut considérer le réseau ancien comme un patrimoine singulier, sorte de monument historique horizontal, plaqué sur le terrain en lui donnant partout accès et compréhension. Il est donc précieux et mérite une attention particulière.

1. Préconisations générales

a) Chemins ruraux

- Maintenir le réseau vestigial. Eviter les remembrements susceptibles d'atteindre le réseau.
- Eviter l'élargissement qui détruit les murets, les haies sans jamais les reconstituer, modifie l'ambiance, l'écosystème et les perspectives.
- Entretenir les murets, les reconstituer si nécessaire.
- Entretenir les haies selon l'objectif désiré (cf. A).

Le chemin récupère une partie des eaux pluviales (parfois au centre s'il existe une noue dans le profil). Dans les programmes de réhabilitation des murets la pierre de couronnement, plus grosse que les autres, plate et de belle allure (souvent absente : vols) doit être choisie et placée avec soin. (Schéma n°32)



(Schéma n°32)

b) Sentiers

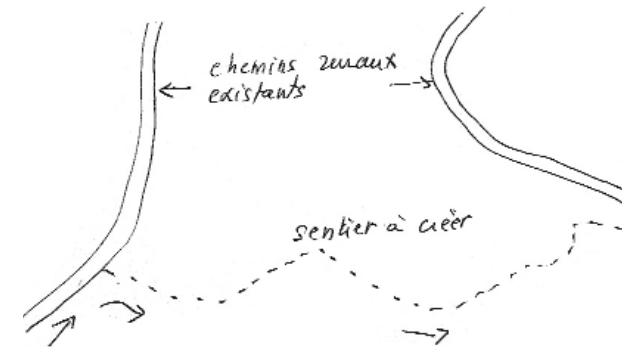
Les sentiers n'appartiennent pas au réseau viaire traditionnel. Ils se forment à l'usage et disparaissent sitôt l'usage disparu. En principe les sentiers ne demandent aucun aménagement et aucune surveillance.

Cependant il est parfois nécessaire de fixer un parcours situé entre deux chemins ruraux existants. Destiné à la seule marche (randonnées, accès aux "jardins" de Vassivière) ce parcours aura la largeur nécessaire à la déambulation pedestre en file indienne, sans plus. (Schéma n°33)

S'agissant d'un parcours fixe fréquenté, certains aménagements peuvent être nécessaires :

- franchissement des zones humides
- franchissement des fossés, ravines etc. (ponceaux, ouvrages divers)
- emmarchements, etc.

La tonalité générale de ces aménagements a été donnée au chapitre II.



(Schéma n°33)

c) Usages des chemins et sentiers

La charte s'applique à un projet global dont l'objectif est de développer un tourisme calme, lent, attentif et soucieux de ménager la qualité générale du site. Toutes les pollutions sont à proscrire et parmi elles la pollution sonore. Repérée statistiquement comme la première source de perturbation, elle atteint tous les milieux, y compris les plus reculés du territoire. Motos vertes, quads, jet-skis, ULM, etc. traversent n'importe quel espace : chemins, sous-bois, plans d'eau, espace aérien... Leur nuisance s'ajoute à celle des machines usuelles de l'entretien et de l'exploitation du territoire. D'un point de vue éthique cette nuisance n'a pas la même valeur. Tandis que certaines pollutions sonores (et mécaniques) correspondent à un usage partagé des biens et des espaces, d'autres ne correspondent qu'au plaisir individuel du pollueur. Elles ne sont donc pas ressenties de la même façon.

Concernant les chemins et sentiers il est souhaitable d'établir un code d'usage particulier attendu que ces réseaux sont d'abord destinés aux usagers non motorisés :

- personnes à pied
- personnes à vélo
- personnes à cheval.

Ces usages sont incompatibles avec les transports motorisés dans la mesure où ses derniers, constitués en raids, rallyes ou simples ballades, disqualifient le paysage de façon violente mais durable. Les sons durent dans les vallons, franchissent les obstacles, occupent tout l'espace. Par ailleurs ces machines érodent les revêtements naturels, creusent des ornières, détruisent les voies non conçues pour cet usage.

Deux méthodes à la portée du gestionnaire :

- interdiction aux engins motorisés sauf usage agricole et d'entretien,
- mise au point d'un réseau spécifiquement destiné à l'accueil mixte : engins motorisés ou non. Ce tracé doit être étudié de façon à ne pas causer de désagrément aux riverains. Il présente l'inconvénient de créer une réputation, d'attirer toujours plus d'engins.

Nota : les pistes cyclables feront l'objet d'une étude spécifique en site propre et seront dotées d'un revêtement adapté (asphalte) sur une largeur peu considérable (2,50 m maximum).

Résumé

- *LE RÉSEAU DES CHEMINS RURAUX TRADITIONNELS APPARAÎT COMME UN "MONUMENT DE TERRAIN"*
- *IL DEMANDE À ÊTRE RESPECTÉ, RENFORCÉ, ENTRETENU, NON MODIFIÉ DANS LA LARGEUR*
- *LES SENTIERS N'EXIGENT AUCUN AMÉNAGEMENT, SAUF EXCEPTIONS (CF. CHAP.II)*
- *IL EST NÉCESSAIRE D'ÉTABLIR UN CODE D'USAGE SÉPARANT LES ENGINS MOTORISÉS DE LA CIRCULATION SUR CES RÉSEAUX*
- *LES PISTES CYCLABLES FERONT L'OBJET D'UNE ÉTUDE SPÉCIFIQUE, EN SITE PROPRE ET DOTÉES D'UN REVÊTEMENT ADAPTÉ.*

IV– Le espaces bâtis

Les bourgs et villages, les équipements touristiques
et sportifs implantés sur le terrain

Ce chapitre aborde le seul impact paysager des architectures
et des ensembles architecturaux.

Il vient s'ajouter à une charte architecturale dont l'étude est en cours.

Ainsi qu'il est dit dans l'introduction et dans l'analyse paysagère, la charte préconise de développer le bâti là où existe un centre villageois constitué et non sur le mode du lotissement en terrain nu. Ce parti pris est destiné à éviter le mitage, la dispersion, sur le plan paysager, la contamination visuelle d'un point de vue focal sur sa périphérie.

Le regard, centré ou non sur l'objet, intègre l'objet comme élément du champ visuel dans son entier au point parfois de l'identifier au paysage. Ainsi un rivage occupé par un seul bâtiment est-il indicateur d'espace civilisé ; un autre dépourvu de référence à la civilisation évoquera les grands espaces sauvages, alors même que les bâtiments, en arrière plan, invisibles, existent bien géographiquement.

D'où l'importance des écrans, masques, échappées, perspectives. Le choix des parcelles à bâtir doit se faire en fonction de ces objectifs :

- **désire-t-on minimiser l'impact du bâti**
- **le réduire au point de le faire disparaître**
- **au contraire, le montrer et l'exhausser, en faire un atout du paysage ?**

Avec le Centre d'Art et du Paysage, la preuve est faite qu'un bâtiment de haute qualité architecturale gagne à être scénographié dans son environnement avec la plus grande visibilité possible. D'où la grande prairie au devant.

On peut penser qu'un autre bâtiment (ou ensemble de bâtiments) pourrait prendre place autour du lac, avec le

statut d'objet rare, signé d'un auteur de talent. Cette hypothèse vaut pour un éventuel centre aquatique à Auphelle par exemple. Il n'est question que d'organiser un concours et choisir. Les architectes talentueux et impatientes de montrer leur œuvre ne manquent pas. Beaucoup plus rares, donc difficiles à trouver, les mêmes talents au service du silence architectural, de l'effacement visuel et du respect de l'environnement.

Pourtant il y aurait matière. Vassivière se prête à ce genre d'expérience. Venir voir un objet "invisible", découvrir par l'intérieur et non par l'azimut habituel de la pub ce qui fait l'intérêt et peut-être la beauté de l'objet. Mieux encore, comprendre par l'objet devenu médiateur d'un paysage le paysage lui-même. Et, finalement, cesser de considérer l'architecture comme une collection d'objets signés mais comme une constituante du paysage.

Cela vaut pour les espaces de nature comme pour les espaces urbains. Les centres commerciaux, les zones "artisanales", tout ce qui enlaidit durablement les entrées de villes gagnerait à être étudié sous cet angle. Cela n'empêche pas le projet architectural d'être ambitieux, voire monumental (un exemple surprenant : le centre commercial de l'entrée d'Alger par le sud, intégré à une autoroute et une plate-forme belvédère).

Cependant Vassivière possède un moins trois monuments issus de l'architecte et de l'ingénieur : le Centre d'Art et du Paysage, le "Château" et le barrage EDF. La charte détaillée prévoit la mise en valeur de ces monuments.

Résumé

- *DENSIFIER LE TISSU EXISTANT*
- *ÉVITER LE LOTISSEMENT EX-NIHILO*
- *DÉVELOPPER UNE ARCHITECTURE NOVATRICE INTÉGRÉE À L'ENVIRONNEMENT DE PRÉFÉRENCE À UNE ARCHITECTURE-OBJET*
- *VALORISER LES MONUMENTS ACTUELS : LE CENTRE D'ART ET DU PAYSAGE, LE "CHÂTEAU", LE BARRAGE HYDRO-ÉLECTRIQUE.*

L'impact du bâti sur le paysage tient à son occupation dans l'espace, sa situation par rapport aux angles de vue et sa visibilité.

La visibilité relève de situations de contraste. Tout ce qui fait contraste avec le fond apparaît de façon claire, parfois violente.

1. Le fond

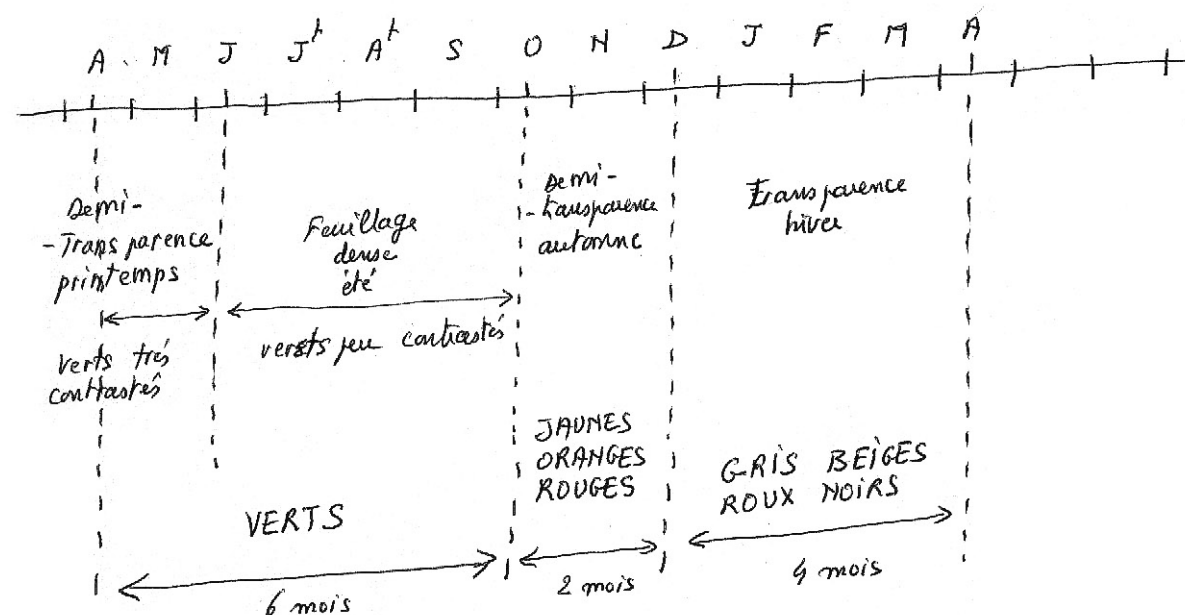
Le fond naturel de Vassivière est une végétation dense, du vert sombre des conifères aux verts tendres de certains feuillus (nuances atténuées au milieu de l'été, très distinctes au printemps). Ce fond change brusquement à l'automne (hêtres, mélèzes, etc.) et se transforme en un panel de gris et de verts sombres (conifères) en hiver.

(Schéma 34)

- La lumière agit sur le fond. Le ciel, souvent chargé, constitue en lui-même un fond aux nuances grises, parfois bleues et blanches.
- Dans l'ensemble, le fond est inconstant et marqué par des tonalités douces.
- La durée de la période où le fond est dense est très courte : environ 4 mois. Les demi-saisons correspondent à des périodes de faible densité du feuillage et l'hiver a une très forte transparence.

La gamme des couleurs proposées par le fond changeant donne une indication sur les matériaux susceptibles de s'intégrer facilement à cet univers. Matériaux de synthèse, enduits, ciments ou matériaux naturels, roche, bois. Par déduction, elle donne une indication sur les matériaux capables de se démarquer constamment du fond.

La présente charte se prononce en faveur de la première hypothèse, sauf exception à étudier.



(Schéma n°34)

2. Couleurs : le cas particulier du blanc

Dans cette nature les couleurs franches proches des trois primaires –bleu, jaune, rouge– n'apparaissent jamais l'été ou alors seulement portées par des surfaces très petites, diffuses, nécessitant une vision rapprochée pour être décelées : fleurs, fruits, etc. Les jaunes, orangés et rouges ne sont pas purs. Ils transforment le paysage de façon radicale sans pourtant créer le sentiment d'une incongruité : c'est la totalité du tableau qui change et non un fragment. Par contraste ce mouvement de fond révèle les masses de conifères qui, elles, à ce moment là, montrent leur aspect artificiel de façon évidente.

Dans cet ensemble de nature le blanc n'apparaît jamais. Sauf, comme on l'a dit pour les couleurs vives, portées par de petites surfaces : les pétales d'une fleur. A part le ciel et son reflet dans l'eau, plus souvent gris que blanc ou bleu, mais toujours changeant, cette couleur (la couleur de toutes les couleurs) est absente du paysage. De sorte qu'un blanc s'y remarque. On ne voit que lui.

Par faiblesse ou par facilité, peut-être aussi par la névrose partagée du propre, le blanc apparaît dans l'architecture médiocre du Limousin et se fait remarquer : à cause de sa brillance, à cause de la pauvreté architecturale qui, généralement, porte cette couleur consensuelle, sans risque de grandes discussions.

Les tentatives de Masgrangeas (la station), si elles ne correspondent pas à un succès pour de multiples raisons, présentent au moins l'intérêt d'une recherche sur les nuances possibles à inscrire dans le paysage des rives du lac.

La station touristique de Pierrefitte, qui ne souffre pas des mêmes vicissitudes (insalubrité des locaux), présente ce défaut majeur : une apparition brutale dans la masse boisée, principalement due à la présence de blanc. Une étude colorée sur la meilleure manière d'insérer la station dans son site fait partie des préconisations de cette charte.

3. Les textures

L'ensemble du paysage, couleur comprise, est porté par une masse considérable de très petite texture. Les arbres, si difficiles à peindre, offrent autant de reflets de lumière qu'il existe de feuilles.

Par contraste, les surfaces d'un seul tenant, parfois plusieurs mètres carrés, - les à-plats – surgissent de façon très distincte dans le paysage. En général il s'agit de constructions, parfois d'étangs perçus entre les frondaisons.

Le morcellement architectural, la déconstruction, ne permettent pas d'imiter la nature. En deçà d'une certaine surface plane l'architecture n'est plus fonctionnelle (Masgrangeas est une tentative de morcellement des à-plats). Ce n'est donc pas sur la division volumétrique du bâti qu'il est possible d'agir (ou pas seulement) mais sur l'aspect des revêtements, notamment leur texture. Les parois verticales à base d'éléments distincts (roches, moellons, pierres plates de schistes ou de granit, etc.), les toitures à base d'éléments couvrants de faibles dimensions (tuiles, ardoises, bardeaux) s'expriment à distance comme autant de textures singulières qui jouent avec les éclairages, les ombres et donnent au bâti une certaine épaisseur.

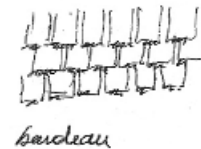
La charte se positionne en faveur des matériaux faciles à rencontrer dans le pays de Vassivière –pierres, bois–,

en faveur des surfaces de texture riche et des couleurs harmonisées au paysage mais elle ne peut donner d'autres indications architecturales.

Il doit cependant être bien clair que ces indications issues de cette charte paysagère et portant sur l'aspect du bâti dans le paysage, ou encore sur le paysage créé par le bâti, n'indiquent à aucun moment le retour systématique à l'architecture vernaculaire. Celle-ci trouve sa juste place en l'état et sans doute existe-t-il des cas où il convient de la reconduire. Mais l'esprit du projet de charte engage plutôt les commanditaires et les concepteurs vers une véritable recherche architecturale capable de déboucher sur une position contemporaine et non sur une reconduction des savoirs du passé.

(Schéma 35)

Quelques matériaux traditionnels sont à disposition : granit taillé ou brut, schistes (importés du nord de la région), bardeaux, essentes, tous appareillages bois, brandes, plessages de châtaigniers etc. La combinaison de ces matériaux avec ceux de synthèse offre des possibilités nombreuses encore inexplorées.



Textures - ombres portées - cratères

(Schéma n°35)

Les textures fines brouillent la figure, oblitérent la vision de lignes pures, modifient la géométrie simple et l'apparente aux phénomènes organiques

4. Le mobilier

Au mobilier traditionnel de l'espace public –bancs, abris, poubelles– s'ajoutent les mobiles proprement dits : caravanes, mobile-homes, baraques à frites, ventes ambulantes ou temporaires.

a) Mobiles privés

La plupart de ces mobiles s'installent pour la saison d'été, disparaissent ensuite. Une partie reste sur place et marque le paysage. S'agissant d'objets privés il est très difficile d'intervenir de façon directe, par exemple en imposant une charte de couleur. C'est donc au niveau de la disposition dans l'espace qu'il faut chercher à intervenir.

Etant donnée la diversité des situations, chaque cas doit être étudié dans le cadre de l'application de la charte aux "Jardins de Vassivière".

L'exemple de Broussat peut servir à illustrer un type d'intégration des mobiles dans l'espace.

Ce dispositif peut être reconduit et interprété pour intégrer au mieux les caravanes fixes et mobile-homes dans les emplacements qui leur sont réservés.

(Schéma 36)

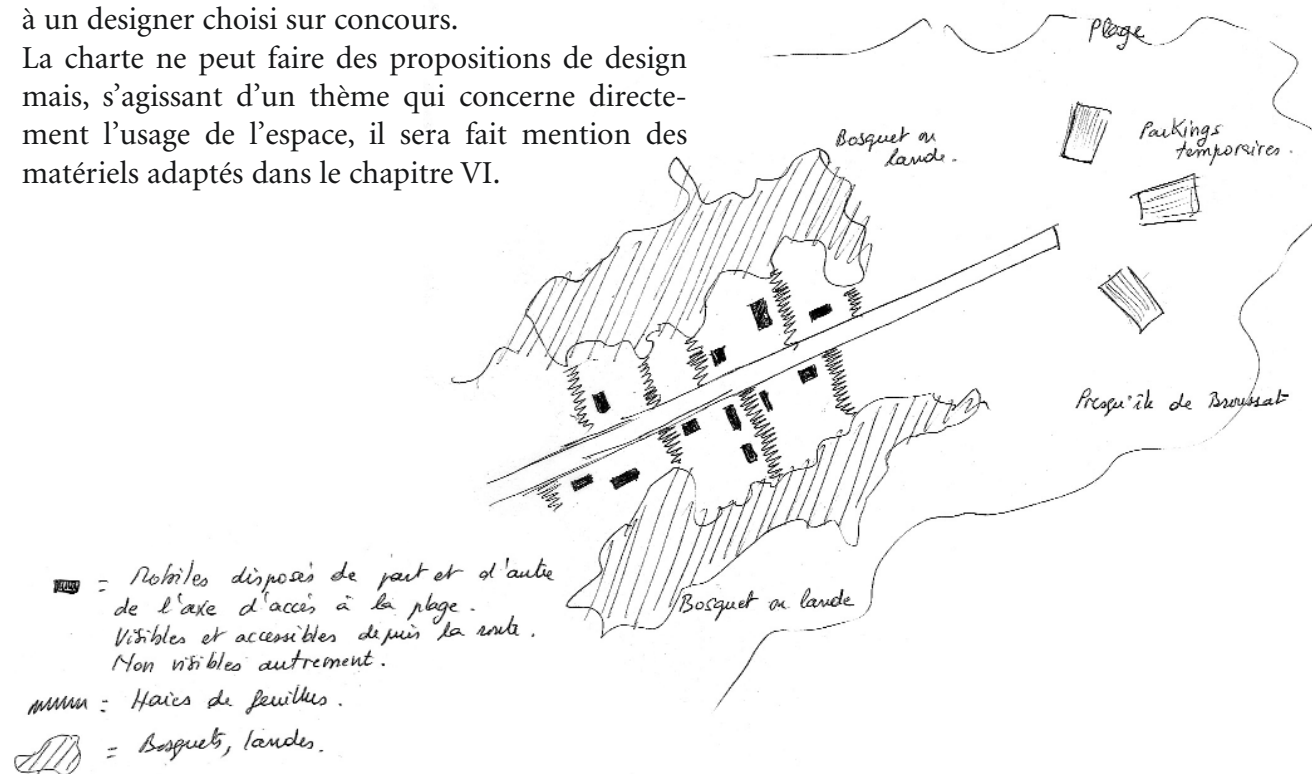
b) Mobilier à usage public

Ce mobilier dépend généralement d'un seul gestionnaire (par exemple le Symiva). Il est donc possible de l'unifier en soumettant la conception des :

- poubelles
- bancs, tables
- abris
- garde-corps, etc.

à un designer choisi sur concours.

La charte ne peut faire des propositions de design mais, s'agissant d'un thème qui concerne directement l'usage de l'espace, il sera fait mention des matériels adaptés dans le chapitre VI.



(Schéma n°36)

Résumé

- *LE FOND SUR LEQUEL SE DÉTACHE LE BÂTI CONDITIONNE LE CHOIX DES MATÉRIAUX DESTINÉS À SA RÉALISATION*
- *LE FOND VARIE AVEC LES SAISONS SUR UNE GAMME DE COULEUR D'OÙ LES BLANCS ET LES BLEUS SONT EXCLUS*
- *LE BLANC, SOUVENT UTILISÉ EN CONSTRUCTION, SE FAIT REMARQUER PLUS QUE N'IMPORTE QUELLE AUTRE NUANCE DE COULEUR*
- *LES TEXTURES JOUENT UN RÔLE FONDAMENTAL DANS LA PERCEPTION DES FORMES ET DES COULEURS*
- *LES TEXTURES FINES SONT ADAPTÉES AU PAYSAGE DE VASSIVIÈRE*
- *LES MATÉRIAUX PRÉCONISÉS SONT DE PRÉFÉRENCE ISSUS DU TERRAIN : PIERRE, BOIS, MAIS PAS EXCLUSIVEMENT*
- *L'ARCHITECTURE À CRÉER DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE RECHERCHE ADAPTÉE AU SITE*
- *LE MOBILIER DOIT ÊTRE UNITAIRE ET CONÇU PAR UN SPÉCIALISTE*
- *LES MOBILES DOIVENT ÊTRE INTÉGRÉS AU PAYSAGE PAR UN DISPOSITIF SPATIAL ADAPTÉ.*

V– L'eau

Les accès à l'eau et les déclinaisons
de sa présence naturelle et artificielle au fil de son cours

Dans le site de Vassivière l'eau apparaît sous plusieurs formes :

- **courante : rivières, ruisseaux.**
- **étale : lacs, étangs.**
- **associée au sol : marais, tourbières, sources.**

Mais l'eau est partout dans l'air, parfois elle se condense en météores au ras du sol ; en novembre le pont d'accès à l'île, avant qu'il ne soit affublé d'un garde-corps offensant –presque partout inutile– apparaissait dans la brume comme dans les estampes chinoises et donnait l'impression de se perdre on ne sait où.

Dans cette partie du Limousin l'eau, constamment présente, fabrique le paysage. Le relief, la couleur des tourbières, le reflet des étangs sont les manifestations plastiques, immédiatement perceptibles, de l'eau. Toute la vie, bien sûr lui est due, "l'épaisseur biologique" en dépend étroitement. De sorte que l'eau intervient non seulement dans la construction physique du paysage mais aussi dans l'étendue des réservoirs biologiques auxquels elle donne naissance, l'un et l'autre de ces mécanismes se trouvant intimement liés.

Cependant l'étendue –tributaire des qualités mêmes de l'eau– peut subir d'importantes variations. Les fluides, par leur capacité à tout véhiculer, transpor-

tent les pollutions et les étendent aux volumes occupés par les nappes. On ne peut sous-estimer une pollution mineure face à une grande masse d'eau en comptant sur la dilution pour l'effacer. Généralement une pollution mineure est le produit d'un geste apparemment anodin mais répété. La sommation des actions, invisible mais réelle, s'achève en solution létale pour des espèces souvent situées en bout de chaîne écologique (concentration des métaux lourds par exemple).

Il n'y a pas de "petite" pollution.

Les chances de voir évoluer le Limousin vers un tourisme exigeant et durable tiennent à la qualité et à la diversité de ses milieux "naturels" (on pourrait dire "paysages" mais cela n'aborderait qu'un aspect de surface). Avant tout elles tiennent à la qualité de l'eau.

Ces remarques anticipent sur le chapitre suivant ; le maintien de la qualité de l'eau est d'abord lié à l'usage de l'espace. Tout ce qui s'y réfère est, avant tout, tributaire d'une prise de conscience sur l'urgence qu'il y a à ménager les éléments. Pour le gestionnaire cela oblige à développer informations et pédagogie.

Principal acteur de l'érosion l'eau entraîne les fines et parfois les sables, les galets, les roches. Sur les granits elle produit des arènes lourdes emportées lors des fortes pluies.

L'érosion apparaît facilement et fréquemment sur les sols d'arènes granitiques. L'eau sculpte le relief continuellement. Le Limousin ne connaît pas d'inondations mais certains orages gonflent les rivières brusquement et dégradent les rives.

Trois mesures importantes et traditionnelles permettent de limiter l'ampleur des érosions :

- le maintien des rives par les puissantes racines des arbres habituels de la ripisylve (aulnes, saules, frênes)
- le morcellement territorial des bassins versants en parcelles de faible dimension barrées de haies drainantes (démembrement)
- la dispersion des flux amont par le système des levades (cf.Chap.I).

Ces techniques anciennes coexistent sur une large partie du Limousin mais le remembrement a modifié le rythme et le débit des cours d'eau. L'abandon des levades dans les pâtures, la suppression des haies constituant des freins au ruissellement et de puissants drains, acheminent l'eau de façon brutale et massive vers les points bas.

Il est préconisé de :

- surveiller l'état du boisement naturel des rives et de le favoriser,
- limiter le remembrement, voire l'éviter,
- disperser les eaux de ruissellement amont par des canaux à ciel ouvert type levades ou fossés tant que cela est possible.

1. Étangs, jardins d'eau

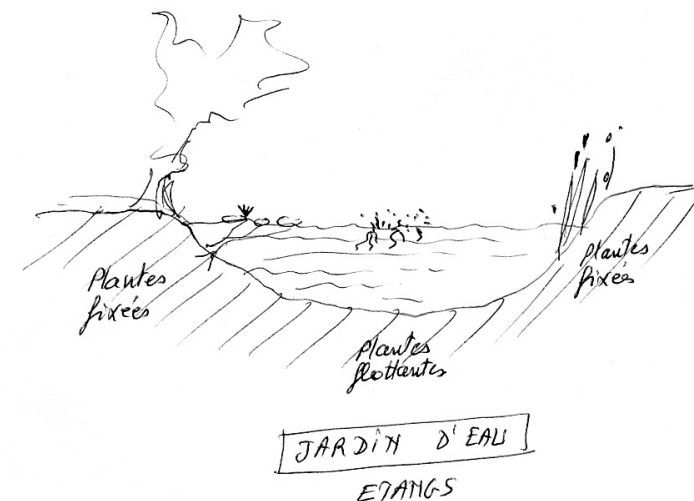
Les étangs naturellement se comblent. Pour certains les fines accumulées envasent le réservoir d'eau, pour d'autres dépourvus d'apports détritiques la sphaigne se développe (tourbières). La végétation épigée de nombreuses plantes aquatiques (formation de touradons) fait disparaître le plan d'eau à la vue. Les ligneux adaptés achèvent de fermer le milieu.

L'eau étale correspond à une vision temporaire d'un processus lent. Le maintien des plans d'eau dans le temps est toujours dû à un artifice (Sologne, Brenne, Etang des Landes). Ces milieux portent une végétation spécifique d'hydrophytes fixées ou flottantes (potamots, renoncles d'eau, plantain d'eau, etc.) et une faune associée (anoures, odonates, nêpes, limicoles, etc.) qu'on ne trouve pas dans les eaux courantes et qui ne peuvent se développer dans les lacs, généralement trop profonds (Vassivière, La Vaud Gelade, Faux).

Il est donc nécessaire d'intervenir à intervalles réguliers quoique très espacés dans le temps pour limiter l'envasement et prévenir la fermeture des plans d'eau. Vidange et curage tous les 10 ou 20 ans selon les cas. Parfois faucardage en rive.

Contrairement à ce qui est préconisé, les boues de curage ne doivent pas être utilisées immédiatement pour la culture, elles peuvent avoir stocké des substances toxiques, parfois des métaux lourds. On peut les réutiliser au bout de 4 ou 5 ans de lessivage naturel après les avoir étendues en lits sur des épaisseurs ne dépassant pas le mètre.

(Schéma n°37)



(Schéma n°37)

2. Lacs, jardins d'estran

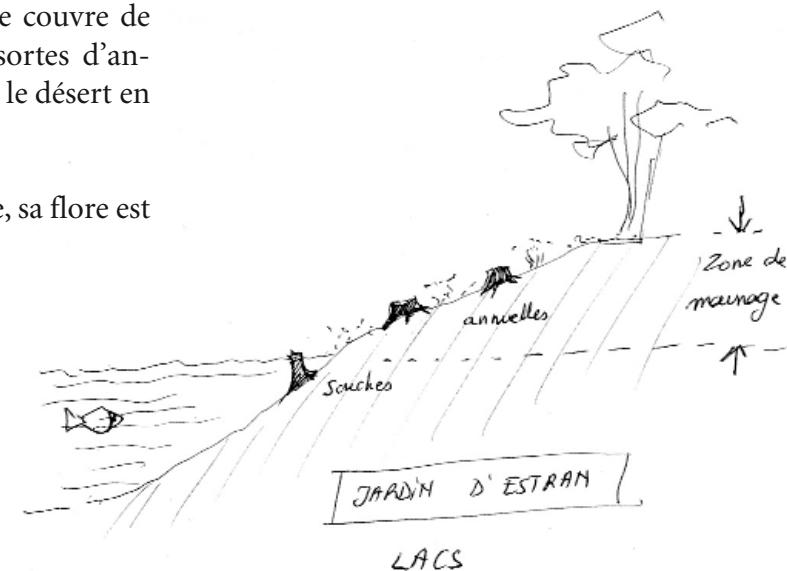
Comparée aux étangs, l'eau des lacs semble stérile, vide de plantes et d'animaux. Ce n'est pas le cas : de nombreux poissons y prolifèrent, mais il est exceptionnel d'y trouver des plantes. Seuls quelques fonds hauts du lac de Vassivière se comportent en "queue d'étang" et accueillent sur les rives des roseaux et des massettes (Phragmites, Typha). La profondeur du lac et le marnage incessant – modification des niveaux de l'eau – interdisent l'installation d'hydrophytes vrais. Par ailleurs l'usage du plan d'eau à des fins de loisirs nautiques ne permet pas aux plantes et aux animaux, notamment aux oiseaux, d'entrer en résidence.

Les vidanges totales (rares) et les marnages d'été font apparaître un paysage minéral de sable, de vase et de souches noires durcies comme des pierres, en contraste violent avec les rives boisées.

Si, dans la période comprise entre juin et octobre, le niveau d'eau ne remonte pas, l'estran se couvre de renouées, de paronichias et de toutes sortes d'annuelles de petite venue qui transforment le désert en prairie.

Le jardin d'estran est diversifié éphémère, sa flore est composée d'espèces à cycles courts.

(Schéma n°37bis)



(Schéma n°37bis)

Les tourbières, principales figures des marais de Vassivière, ont été analysées en tant que valeurs paysagères et biologiques au chapitre II.

Tout ce qui sourd du sol doit être examiné avec la plus grande attention. Une source, un ensemble de sources, un marais entier. Il n'y a pas d'échelle à la valeur de l'eau du sol : elle apparaît en surface après un parcours long dans l'espace et le temps. Filtrée, elle est censée être buvable dans l'instant.

L'ambition mais aussi l'enjeu des Jardins de Vassivière est de maintenir la qualité biologique de l'eau du lieu où elle surgit à celui où elle se rassemble en lac.

Si, dès la source, l'eau s'avérait impropre à la consommation, il faudrait, après enquête, engager une politique de décontamination des bassins versants (Voir Chap.I, gestion des espaces cultivés).

On appelle **eutrophe** -par opposition à oligotrophe- une eau riche en matières organiques et substances minérales immédiatement assimilables par un organisme chlorophyllien.

L'eutrophisation atteint les eaux dormantes où ces substances s'accumulent (intrants).

La combinaison intrants/élévation de la température favorise, en saison estivale, la prolifération d'un phytoplancton d'algues unicellulaires. Ce phénomène apparaît dans les lacs privés d'hydrophytes capables d'exporter les nitrates, phosphates et autres substances en excès dans l'eau. Le phénomène d'épuration de l'eau par une végétation nombreuse (lagunage) fonctionne seulement dans les lieux où les hauts fonds permettent la venue d'hydrophytes en masse. L'eau d'un "jardin d'eau" est plus pure à la sortie que celle d'un beau lac lisse.

A certains seuils, le phytoplancton devient toxique pour l'homme. Non seulement il n'est plus possible de consommer cette eau, mais la baignade y est interdite. Fin juillet 2002 les touristes ont quitté les rives du lac d'Eguzon, en été 2004 l'une des plages du lac de Vassivière a été fermée à la baignade...

L'eutrophisation du lac de Vassivière laisse perplexe. Il n'existe pas d'industrie en amont capable de verser des substances entraînant ce phénomène. Sauf indication contraire les exploitations agricoles des bassins versants concernent l'élevage peu polluant du bétail limousin. Seule la constitution de prairies artificielles pourrait entraîner ces dégradations du milieu. L'autre cause possible concerne le rejet des eaux usées des agglomérations riveraines. S'agissant d'une pollution très localisée, cette dernière hypothèse semble la plus vraisemblable.

Résumé

- *L'EAU CONSTRUIT ET ANIME LE PAYSAGE LIMOUSIN*
- *L'EAU, SUBSTANCE BIOLOGIQUE FRAGILE, N'ÉCHAPPE À AUCUNE POLLUTION*
- *L'EAU DE RUISSELLEMENT CONTRIBUE À L'ÉROSION DES SOLS*
- *LES TECHNIQUES TRADITIONNELLES DE DISPERSION DES FLUX AMONT (HAIES, DÉMEMBREMENTS) LIMITENT L'ÉROSION*
- *L'EAU ÉTALE DES ÉTANGS PRODUIT DES JARDINS D'EAU*
- *L'EAU ÉTALE DES LACS PRODUIT DES JARDINS D'ESTRAN*
- *L'EAU DU SOL, FILTRÉE, SUPPOSÉE CONSOMMABLE, DOIT FAIRE L'OBJET DE TOUTES LES PROTECTIONS*
- *LES TECHNIQUES D'EXPLOITATION AGRICOLES ET FORESTIÈRES, LES TECHNIQUES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, CONDITIONNENT LA QUALITÉ DES EAUX SUR L'ENSEMBLE DES BASSINS VERSANTS DU LAC*
- *L'EUTROPHISATION DES PLANS D'EAU —PHÉNOMÈNE NATUREL— ACCENTUÉE PAR LES EFFLUENTS ET LES RELIQUATS D'INTRANTS DISPERSÉS EN EXCÈS, DEVIENT UNE POLLUTION.*
- *LA RELATIVE POLLUTION DES EAUX DE VASSIVIÈRE EST ACCENTUÉE PAR LES REJETS DES AGGLOMÉRATIONS RIVERAINES.*

VI– Usage de l'espace

Le maintien et l'amélioration de la qualité biologique
des substrats fondateurs des milieux naturels

Les sources de pollution ont été maintes fois dénoncées dans les analyses environnementales. Il est pourtant très rare que des mesures soient prises pour enrayer le mécanisme de disqualification du milieu par des actions polluantes. Seul le tri des déchets, après un long préalable, a commencé à voir le jour dans l'espace rural. L'accumulation, le stockage, le recyclage, posant d'énormes problèmes économiques, il a fallu prendre des décisions politiques et financières tardives sur ce sujet. La situation d'impasse dans laquelle s'engage chaque jour plus avant la société de consommation oblige à chercher des solutions d'urgence. Il s'agit bien de mesures réactives et non actives, l'écologie n'étant pas considérée comme porteuse de projet. Sans doute s'agit-il là du manquement politique le plus grave de ces dernières décennies.

À Vassivière le projet de vie propose, à travers une telle charte, d'anticiper sur la nécessaire reconversion de notre art de vivre et d'éviter le grabuge économique auquel conduit la politique exclusivement réactive. Il est plus coûteux de réparer que d'éviter l'accident. En matière de pollution les réparations sont spécialement longues et onéreuses.

À Vassivière les principes d'usage, proposés à titre d'expérience et pourquoi pas dans un futur proche à titre de modèles, devraient éviter la clause de réparation vers laquelle toutes nos sociétés polluantes se dirigent à coup sûr.

Un projet d'aménagement jugé dynamisant selon les critères de l'économie actuelle devrait pouvoir être estimé en coût global et non en seuls investissements. Que va-t-il coûter réellement si l'on additionne l'investissement, le fonctionnement, la restructuration assortie de pertes d'emplois et surtout, la réparation faisant suite aux multiples pollutions non prévenues ? Les économistes qui se sont risqués au calcul osent à peine montrer le résultat : il enrayerait fortement l'absurde mécanique de la surconsommation. On ferme donc les yeux sur l'entreprise que l'on sait artificielle, fragile, dangereuse et coûteuse, préférant ce "boostage" à toute autre mesure.

Dans le cadre du "développement économique" de Vassivière la charte préconise la lenteur et la justesse des aménagements afin de préserver à la fois la meilleure qualité des substrats qui portent le paysage au niveau d'excellence que l'on sait et la meilleure économie, dans l'acception globale du terme.

Deux attitudes s'offrent aux gestionnaires. L'une, active et fondamentale dans le cadre de cette étude, consiste à monter un projet de non-pollution de l'espace privé et public. L'autre, réactive, mieux connue des pouvoirs, consiste à traiter les problèmes causés par l'agitation humaine.

1. Les exploitants

Il concerne l'ensemble des acteurs, –les “jardiniers” de Vassivière– : exploitants, aménageurs, habitants, visiteurs ; à priori il ne concerne pas l'ultime jardinier, l'un des principaux –la nature elle-même– que nous supposons inventive, capable de tous les réajustements biologiques nécessaires à interpréter les traumatismes du milieu et par ailleurs douée d'une activité par définition non polluante.

Les chapitres précédents abordent la question de l'altération des milieux exploités par les intrants, par des actions de remembrement démesuré, par des méthodes d'entretien traumatisantes, par l'abandon des systèmes de répartition de l'eau, par une déconsidération des milieux non exploités regardés comme éventuelles décharges etc.

La réussite du projet de Vassivière dépend très largement des exploitants. Leurs opinions, leurs accords et désaccords doivent présider à la mise en place du programme général de gestion du territoire.

Ce programme, intéressant l'économie régionale, doit pouvoir bénéficier des aides de la région, des départements mais aussi de l'Europe. L'échelle des “Jardins de Vassivière” est européenne.

L'objectif est de transformer le système de primes à l'exploitation polluante en système d'assistance à l'exploitation respectueuse de l'environnement. Un certain nombre de mesures existe déjà et un certain nombre d'exploitants agissent dans ce sens mais la qualité biologique des milieux, sujette à la moindre sollicitation, oblige au consensus général. Sur la base d'un projet exigeant et bénéficiant d'une aide conséquente, ce consensus peut être obtenu dans un bref délai.

Nota : par exploitant, il faut entendre : chargés du territoire rural, propriétaires privés, instances publiques responsables et gestionnaires de l'espace public.

2. Les aménageurs

Dans la mesure où le SYMIVA, commanditaire de la présente charte et de la future charte architecturale, se porte au devant des projets, les centralise, les organise et parfois les commande, on peut estimer que la question du “projet de vie” est entendue à ce niveau et que le meilleur usage de l'espace devrait en découler.

C'est avec la charte architecturale que seront précisées les charges HQE permettant à l'aménageur d'orienter son projet.

Mais il revient aux responsables du territoire –Conservatoire du Littoral, communes, SYMIVA et particuliers riverains– de s'entendre sur un projet commun de non-pollution amont.

3. Les habitants, les visiteurs

Question fondamentale de la charte, impossible à résumer en quelques mots, à propos de laquelle on ne peut rien imposer et rien prévoir : les habitants, les visiteurs, les usagers de l'espace vont-ils jouer le jeu ?

Il n'est pas du ressort de la charte paysagère d'élaborer une pédagogie de l'usage de l'espace. Cela relève en principe de la citoyenneté et de la conscience de chacun. Cependant il nous semble essentiel de recommander que cette pédagogie ait bien lieu. Sous

une forme simple, ludique et non contraignante elle doit, sur la base d'un accroissement des connaissances, pouvoir conduire, par simple bon sens, à une série de gestes quotidiens prévenant les sources de pollution. Refuser un sac plastique pour emballer ou transporter un produit déjà emballé et transportable relève de cette pédagogie qui limite les pollutions amont, par exemple.

Mais il est possible d'instaurer une pédagogie générale de l'usage de l'espace en mettant à disposition des habitants et des visiteurs toutes les recommandations utiles, de façon gratuite et accessible. Cela vaut en particulier pour les campings, stations de mobile-homes et stations touristiques organisées (Pierrefitte). Cela revient à conditionner l'accès de ces lieux aux mesures de protection de l'environnement. De telles directives doivent apparaître, non sous la forme unique d'interdits (forme réactive), mais sous la forme constructive d'un projet de vie.

La première des recommandations – en relation avec le thème général de la charte **“Boire l'eau du lac”** porte sur l'eau usée des habitations.

Que peut-on rejeter ? Quel choix de produits nettoyants ? Quelles doses, quelles fréquences, etc.

Les traitements sont coûteux. Ils supposent des aménagements.

1. L'eau

L'eau, principal acteur du paysage, demeure un sujet préoccupant. On peut prévenir partiellement l'altération biologique de l'eau (voir chapitre précédent) mais il est nécessaire d'envisager un traitement efficace de toutes les eaux usées du territoire. Programme à part entière, prioritaire, faisant l'objet d'analyse approfondie.

La question du lagunage pourra être étudiée dans les secteurs où le mode de traitement est favorable (disposition du relief, nombre d'habitants, insertion dans le paysage).

Dans l'état actuel des connaissances sur le traitement des eaux usées, ce dispositif est préférable aux stations d'épuration traditionnelles (cf. chapitre V). Il présente l'avantage de créer des jardins d'eau, des paysages.

2. Les déchets

Devant l'absurde production d'emballages et l'amoncellement des déchets, certaines mesures de tri et recyclage ont été prises sur tout le territoire français. Mesures tardives et incomplètes laissant encore une large place aux décharges sauvages et au sentiment d'irresponsabilité en matière de consommation : le recyclage possible d'une variété importante de déchets laisse entendre que le déchet en soi n'est pas un problème. On peut en produire autant qu'on veut (cf. chapitre I, Tourbières).

Toute charte environnementale aurait donc à se prononcer sur deux points essentiels :

- **comment diminuer la production des déchets,**
- **comment trier et recycler au mieux les déchets considérés comme "obligatoires".**

Pour des raisons sans doute économiques et non éthiques, quelques grandes surfaces ont pris la décision de ne plus distribuer de sacs en plastique aux caisses de vente. Disposition favorable au premier point, premier pas d'un apprentissage vers la suppression des productions inutiles.

Il est, bien sûr, très difficile de se prononcer sur l'utilité ou l'inutilité d'un produit devenu habituel, familier, avec lequel chacun entretient des rapports de subjectivité en dehors du champ rationnel. L'accoutumance à n'importe quel produit

initialement futile, voire complètement inutile, se transforme vite en besoin. Ce mécanisme de l'addiction, bien connu des marchands de riens, dirige une grande partie du marché actuel.

La publicité –qui est le contraire de l'information– entraîne l'usager dans une vacance de l'esprit, l'assigne à la non-réflexion ; l'information produit l'effet contraire, elle accroît le champ possible des connaissances et forge l'opinion.

La charte préconise un programme de communication basé sur l'information, ne laissant aucune place à l'incitation à produire du déchet.

Cependant, en dépit de mesures visant à diminuer cette production, il reste un certain nombre de matériels indispensables, commodes, supposés recyclables, constituant une masse de déchets difficilement compressible.

Le dispositif actuel de contenants destinés à recevoir ces déchets se compose de grandes poubelles, dont on ne conteste pas l'utilité, qui ponctuent le bord des routes de leur incroyable disgrâce.

On se demande pour quelle raison la gestion des problèmes domestiques –aux débouchés considérables– s'accompagne d'un mobilier affligeant transformant le geste du trieur, citoyen de bonne volonté, en un labeur asséchant.

Vassivière aurait-il le moyen d'enchanter le déchet ?

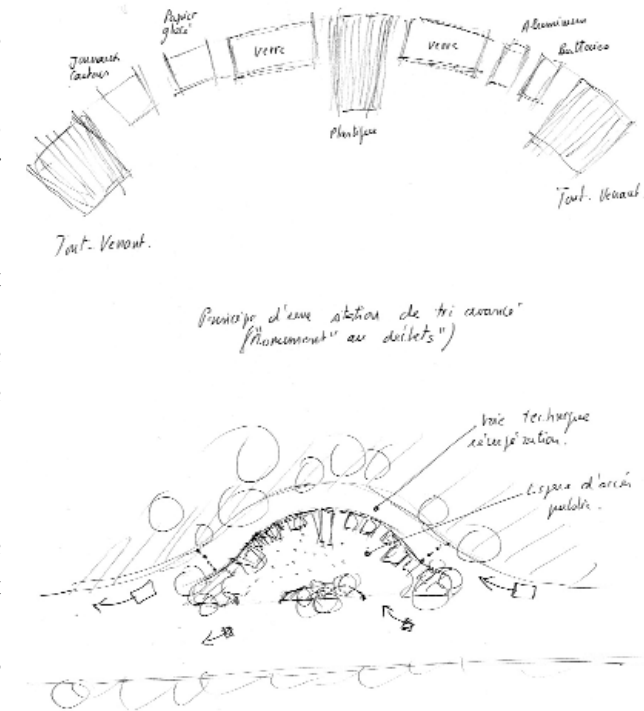
La charte propose que soient installées deux stations de tri, l'une en Creuse, l'autre en Haute-Vienne, sur la route du tour du lac.

Chaque station peut être assimilée à un monument (au sens de l'intention symbolique et non de l'importance architecturale) où le design transforme l'objet fonctionnel sec en un objet à la fois aimable et attractif, où le geste du trieur devient un acte proche du jeu et de l'agrément.

A cette occasion la station, conçue pour Vassivière à titre expérimental et en vue de faire école, mettrait à disposition des usagers un réel système de tri, isolant immédiatement les produits différents (à Lausanne, le papier aluminium est trié et récupéré isolément par exemple).

Certains produits demandent à être séparés, quel que soit le processus de re-sélection des déchets après enlèvement. C'est le cas de l'aluminium, des batteries jetables, des boîtes métalliques, etc.

(Schéma 38)



(Schéma n°38)

Résumé

- *POUR VASSIVIÈRE L'USAGE DE L'ESPACE CORRESPOND À UN PROJET DE VIE*
- *CELUI-CI SE TRADUIT, NOTAMMENT, EN PROJET DE NON-POLLUTION*
- *CE PROJET INTÉRESSE LES EXPLOITANTS, LES AMÉNAGEURS, LES HABITANTS ET LES VISITEURS*
- *AU PROJET DE NON-POLLUTION S'AJOUTE :*
 - *UN PROJET DE TRAITEMENT DES MILIEUX ANCIENNEMENT POLLUÉS*
 - *UN PROJET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS INCOMPRESSIBLES.*

VII– La pédagogie du site

La signalétique,
le mode de désignation et d'explication des lieux

Depuis longtemps étudiée par les spécialistes, la signalétique apparaît comme un mode essentiel de communication mais aussi comme le premier des modes visant à insérer l'individu dans la société. En territoire inconnu, le visiteur rencontre les paroles écrites avant de rencontrer les habitants. Il suit les flèches, les indications conformes à son projet de visite. La répétition de l'information le rassure : il est attendu. On fait attention à lui ; il devine, à travers le dispositif, qu'on s'est arrangé pour ne pas l'égarer (la France d'après-guerre, privée de signalétique, montrait le labyrinthe des routes dans lequel on souhaitait voir se perdre l'ennemi et l'on s'y perdait parfois soi-même).

Partout dans le monde la signalétique s'oriente vers une communication simplifiée, immédiate et universelle. Seul le **pictogramme** remplit toutes ces fonctions. Mais il ne peut livrer qu'une indication primaire liée à l'habitus –savoir partagé– ; pour toute information secondaire on utilisera les mots. L'indication “camping” peut se traduire par un dessin, le nom d'une plante par des mots.

Au choix des mots s'ajoute celui des langues.

Dans l'état actuel de la mondialisation, l'anglais prime sur tous les autres langages. Situation temporaire sur laquelle on doit compter en estimant qu'il

faut également anticiper. Pour le monde occidentalisé l'espagnol tend à devenir la première langue y compris aux Etats-Unis. L'Europe de l'Ouest se prépare à recevoir une masse considérable de touristes chinois. La langue arabe participe à l'évolution culturelle de cette même région, notamment en France.

L'esprit de la charte est aussi celui de l'anticipation. A Vassivière, compte tenu de tout ce qui a été énoncé précédemment, il faut prévoir d'accueillir un tourisme exigeant, d'abord européen (les anglais sont d'ores et déjà très présents) puis transcontinental.

La communication immédiate portée par la signalétique doit prendre ces données en compte (la communication médiate, elle, plus approfondie, véhiculée par documents papier, films, etc. ne peut faire autrement que les intégrer). Au Lesotho, le botanic-trail de Royal Castle s'accompagne de panneaux décrivant les plantes en anglais, africains et zoulou. A Vassivière l'équivalent pourrait se présenter ainsi :

- 1- français
- 2- espagnol
- 3- occitan
- 4- et anglais, le cas échéant, chinois, arabe, latin pour les termes scientifiques (le latin est le seul “esperanto” fonctionnel, partagé par les scientifiques du monde entier).

Enfin, la signalétique doit faire l'objet d'une harmonisation plastique sur le territoire concerné par la charte, envisagé à partir des "portes" donnant accès aux Jardins de Vassivière.

Cette démarche est à confier à un designer sélectionné sur dossier ou sur concours.

Il aura pour tâche, non seulement de contribuer à renforcer l'identité territoriale par une répétition du style porté par tous les "signaux", mais encore de décliner ce style en fonction des thèmes traités :

- Informations générales à partir des Portes,
- Fléchages – Indication de lieux associés au thème des jardins in situ,
- Parcours thématiques – Relation aux signalétiques existantes des G.R.
- Centres d'activités, pratiques sportives
- Informations scientifiques, écologiques etc. ...

Il devra tenir compte des imbrications des territoires et proposer une signalétique en adéquation avec les messages des différents gestionnaires (Symiva, Conservatoire du Littoral, DDE de chaque département, PNR, etc).

À titre indicatif il est envisageable d'associer un code de couleur aux thèmes envisagés, ce qui rend repérable de loin et dans l'immédiat la fonction du signal.

La signalétique ne doit pas apparaître seulement comme un système harmonisé ; identitaire d'une région, judicieusement déclinée par rapport aux objets nommés mais aussi comme un outil pédagogique pour amener insensiblement le visiteur à une compréhension de plus en plus fine du milieu dans lequel il se trouve.

Les éléments de la charte générale et de la charte détaillée constituent un ensemble assimilable à un cahier des charges à l'usage des professionnels pour établir la signalétique.

Résumé

- *LA SIGNALÉTIQUE, PREMIER MODE DE COMMUNICATION*
- *RECHERCHE D'UNE COMMUNICATION DIRECTE, UNIVERSELLE PAR LE JEU DES PICTOGRAMMES ; APPROFONDIE, DÉTAILLÉE PAR LE JEU DES LANGUES*
- *LE CHOIX DES LANGUES NON FRANÇAISES SUIT UN ORDRE DE PRÉSÉANCE EN PARTANT DE L'ESPAGNOL. IL INCLUT L'OCCITAN ET, BIEN ENTENDU, L'ANGLAIS*
- *LA RECHERCHE EN MATIÈRE DE SIGNALÉTIQUE DOIT CONDUIRE À UNE HARMONISATION DU DISPOSITIF GÉNÉRAL COÏNCIDANT AVEC LE PRINCIPE D'IDENTITÉ DES JARDINS DE VASSIVIÈRE*
- *LA SIGNALÉTIQUE SE DÉCLINE EN FONCTION DES THÈMES CHOISIS*
- *L'ENSEMBLE DE LA CHARTE GÉNÉRALE ET DE LA CARTE DÉTAILLÉE NOURRIT LES THÈMES DES "JARDINS", DU PAYSAGE ET DE L'ACCUEIL TOURISTIQUE.*

CHARTRE DETAILLÉE

La charte détaillée s'applique aux jardins de Vassivière, cas pas cas.

Elle illustre la charte générale en la rendant adéquate à chacun des jardins envisagés.

Elle se présente sous forme de fiches illustrées et commentées.

Pour chacune des fiches un encadré reprend la liste des préconisations en les affectant, selon le principe établi dans le texte introductif de la Charte :

- à l'aménagement
- à la gestion
- à l'usage de l'espace.

Charte détaillée

Les principes d'aménagement

p. 87

Les principes et intentions d'interventions :	p. 88
Les portes de Vassivière :	p. 90
Les limites de l'aménagement :	p. 91
Propriété du sol et opportunités foncières autour du lac :	p. 92
Les 12 jardins de Vassivière :	p. 93
Séquence de la route circumlacustre :	p. 94
Combinaison des modes de circulation autour du lac :	p. 95
Principes d'accueil des camping-cars :	p. 96
Mise en réseau des cheminements existants :	p. 97
Exemple de liaison d'un bourg avec le lac : Faux - Broussat :	p. 98

Fiches-Projets

p. 99

Repérages et lieux d'intervention :	p. 100
L'Île-Jardin :	
Plan d'aménagement :	p. 101
Le Centre d'Art et du Paysage :	p. 102
Principe de gestion forestière :	p. 103
Fiches-Projets :	p. 104
Le Jardin de Broussat :	
Plan du Jardin de Broussat :	p. 112
Vue d'ensemble du Jardin de Broussat :	p. 113
Plan d'organisation de la Pointe de Broussat :	p. 114
Fiches-Projets :	p. 115
Le Jardin d'Auphelle :	
Plan du village lacustre d'Auphelle :	p. 120
Vue d'ensemble du village d'Auphelle :	p. 121
Fiches-Projets :	p. 122
Le Jardin des 3 Ponts :	
Plan général du Jardin des 3 Ponts :	p. 125
Vue d'ensemble du Jardin des 3 Ponts :	p. 126
Fiches-Projets :	p. 127
Le Jardin de Pierrefitte :	
Plan d'aménagement :	p. 131
Le Centre d'Art et du Paysage :	p. 132
Fiches-Projets :	p. 133



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE VASSIVIÈRE

Comment habiter

- Minimiser l'impact visuel et écologique de l'habitat autour du Lac
- Evaluer l'impact et le coût en consommation / assainissement / traitement de l'eau pour toutes les installations : logements, équipements et activités
- Privilégier la densification dans l'arrière-pays, le long des voies radiales ou autour des bourgs, autour des villages identifiés, ruraux et / ou touristiques, avec leurs terrains domestiques rattachés
- Etablir une stratégie végétale par village : espaces publics gérés comme biens sectionnaux
- Utiliser des techniques de construction de Haute Qualité Environnementale (HQE) en s'appuyant sur les matériaux et compétences locales
- Etudier l'impact des constructions sur tout leur cycle de vie, y compris le démontage / recyclage.

Comment circuler

- Etablir les parcours rattachés à un village référent d'une unité jardin, pour s'orienter et identifier les différentes séquences du Lac
- Affirmer le parcours et la lisibilité du Tour du Lac, adapté aux divers modes de locomotion : automobile, piéton, équestre, cycliste...
- Créer un réseau de parcours entre le Lac et son arrière-pays à partir des jardins comme invitation à l'appréciation d'une unité lisible du paysage
- Constituer des espaces publics structurants pour les villages et centres touristiques, créant des lieux de vie publique
- Limiter la circulation automobile, essentiellement à l'intérieur des villages et pendant la saison, suite à l'application de mesures réglementant temporairement la circulation
- Promouvoir l'utilisation de moyens de transport écologiques pour réduire les nuisances
- Elaborer une signalétique efficace et simple favorisant l'orientation au détriment de la multiplication des messages publicitaires.

Comment partager l'espace

- Créer des espaces publics par village, appropriables conjointement par les résidents et touristes
- Etudier et planifier les équipements dans leur fonctionnement sur une année entière : dégager des actions réversibles et modulables, pour un partage des usages dans le temps
- Faire coexister de façon fluide les différents modes de fréquentation : vélos, chevaux, piétons, voitures...
- Limiter l'impact des forêts de production au bénéfice de la diversité des espèces et leurs habitats
- Respecter les continuités de circulation sur les éléments naturels (rivières, bois, champs, landes) et unités de paysage, ne pas les fractionner par les futurs aménagements
- Etablir un vocabulaire approprié (visuellement, écologiquement et économiquement) aux limites privées et publiques : haies, murs, palissades, etc.

Comment apprécier

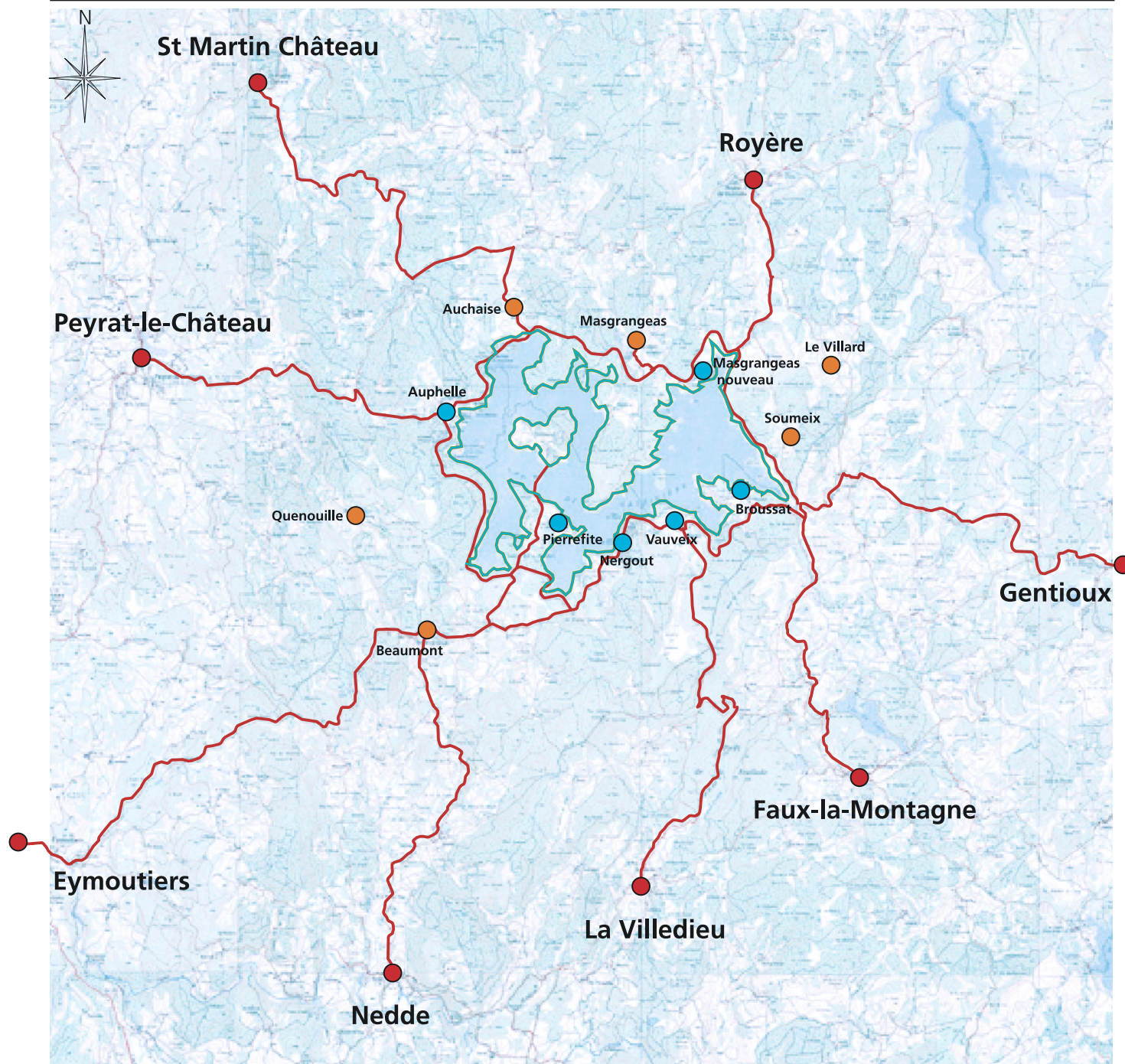
- *Faire apparaître les jardins de Vassivière comme représentatifs de la diversité des paysages : repères attractifs pour les rives et l'arrière-pays*
- *Programmer des aménagements liés au parcours de l'eau*
- *Aménager et signaler les points de vue pour apprécier la vision élargie du Lac et son arrière-pays*
- *Favoriser le confort de découverte : modules d'abris polyvalents, chemins praticables, signalétique appropriée*
- *Conserver les qualités lumineuses du site comme richesse d'un espace préservé : réduire l'éclairage public et général, garder des zones d'obscurité, interdire les éclairages non indispensables. Le noir du ciel nocturne de Vassivière est unique (secteur éloigné des grandes cités, hors influence des pollutions lumineuses).*
- *Préserver le site des nuisances sonores qui dénaturent la sensation de contact avec la nature*
- *Mettre en scène et en valeur les monuments naturels et patrimoniaux*
- *Elargir la vision de ce paysage au travers d'oeuvres artistiques qui marquent les espaces, en relation à l'activité du CNAP.*

Comment comprendre

- *Situer les villages comme référents naturels des rives du Lac : Auphelle, Pierrefitte, Vauveix, Nergout, Broussat, Soumeix et Masgrangeas*
- *Situer les bourgs comme référents territoriaux : Faux, Royère, Peyrat, Beaumont, Nedde, St Martin-Château, Eymoutiers...*
- *Renforcer l'ancrage du village à son territoire par l'échelle piétonne : sentiers comme base de découverte et de connaissance*
- *Aménager pour donner à voir et à comprendre le paysage : belvédères, pontons, points d'arrêt...*
- *Informier et orienter par une signalétique et une pédagogie appropriée.*

Comment prendre soin

- *Favoriser un développement économe en ressources naturelles et énergétiques*
- *Mettre en œuvre un projet pilote d'assainissement optimal : la pureté des eaux du Lac détermine l'avenir du site*
- *Estimer la possibilité de gestion à petite échelle : ordre du Jardinage*
- *Limiter la production des déchets et envisager leur recyclage*
- *Réhabiliter le patrimoine construit, chemins, lavoirs, moulins, ruines : moulin de Vauveix, pont sur la Maulde...*
- *Entretenir des milieux humides et ouverts : établir une stratégie durable de gestion, par exemple sur landes à pâturer (cf. Charte Générale).*



Les circulations, les itinéraires, les connexions entre jardins et villages facilitent l'orientation et le repérage, connectent librement les espaces autour du Lac.

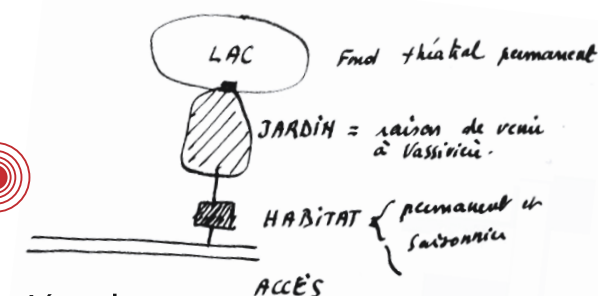
Les bourgs sont les portes et les lieux civiques du territoire. Ils forment l'ossature d'un réseau dirigé vers le lac.

Les villages participent aux séquences des Jardins de Vassivière. Chacun donne son nom au jardin auquel il donne accès.

- Routes principales
- Portes d'accès au site, **les bourgs**
- ● Portes des jardins de Vassivière, **les villages**

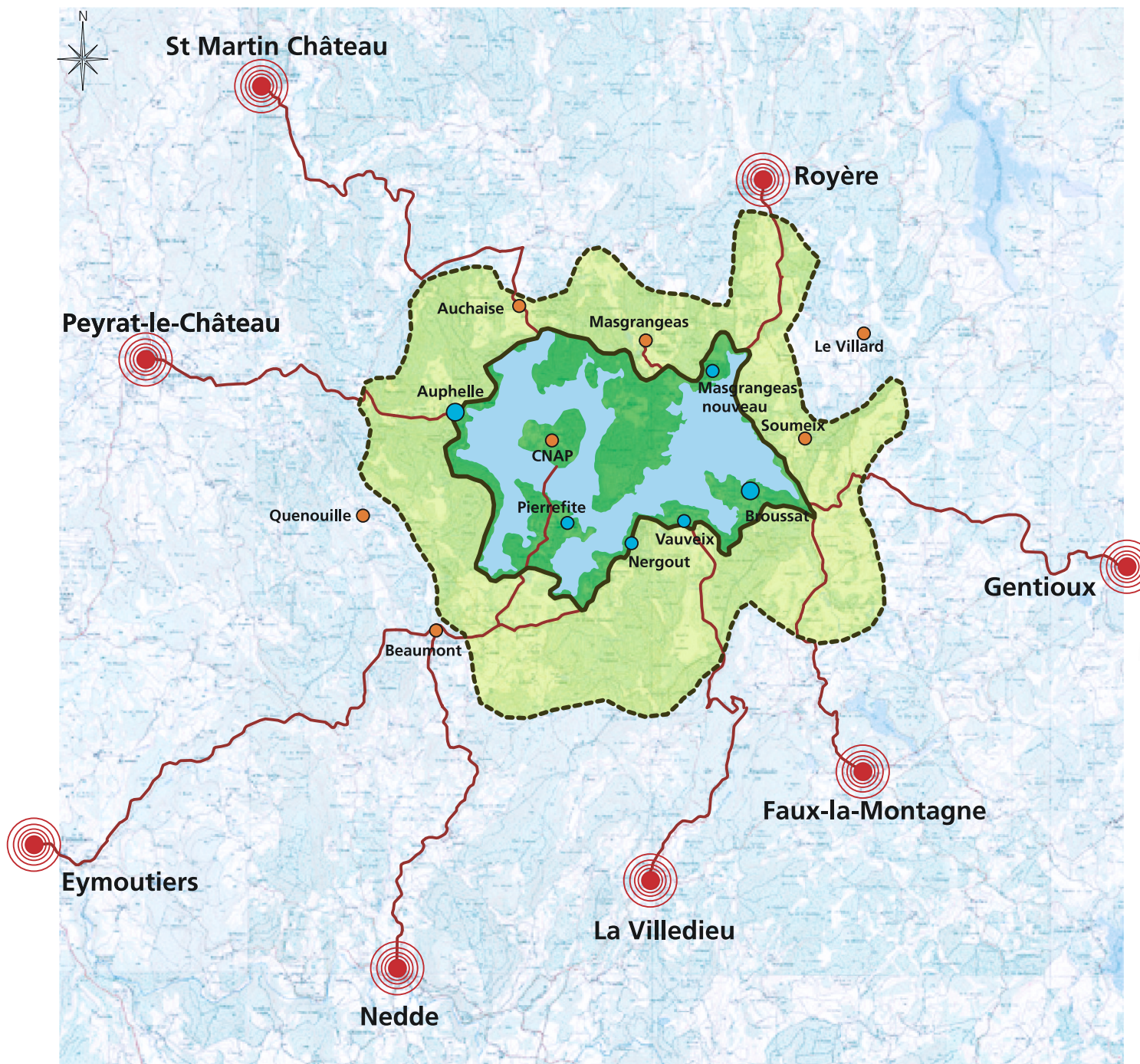
L'aménagement autour du lac suit un gradient d'occupation qui libère les rives.

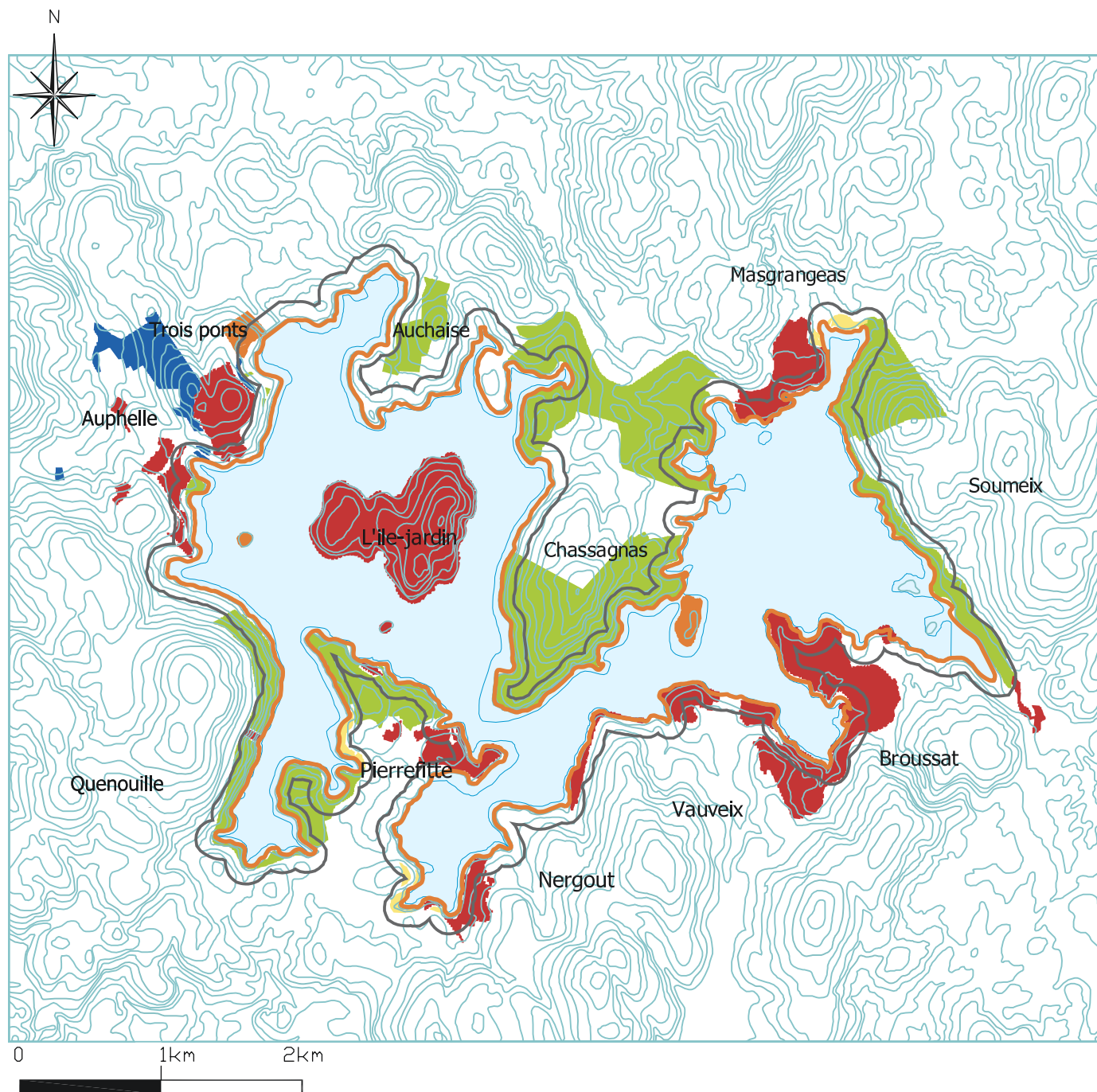
Le principe est de développer le territoire en confortant les bourgs existants (portes de Vassivière). Autour du lac, et jusqu'aux lignes de crête, l'aménagement se limite au renforcement des constructions existantes. Les rives du lac sont jardinées pour la découverte et la jouissance des plages et non pour y habiter..



Légende

-  Portes d'accès au site, **les bourgs**
-  Portes des jardins de Vassivière, **les villages**
-  Accès à l'eau, **les villages riverains**
-  Zone inconstructible sauf extension des villages existants, sans privatisation des terrains
-  Zone inconstructible stricte sauf démontage saisonnier
-  Routes principales
-  Route circumlacustre
-  Ligne des crêtes





L'ensemble des propriétés publiques autour du Lac est presque continue, c'est un atout considérable qui a limité le bétonnement privatif et permet d'avoir un rôle prépondérant des collectivités dans la gestion des espaces. De la coordination des actions publiques dépend la cohérence des projets d'aménagement des différents maîtres d'ouvrage possibles.

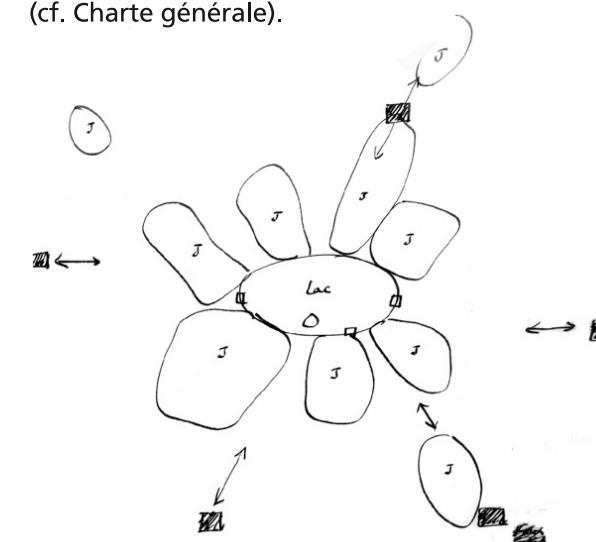
Le principe de développer les continuités du territoire en partant des rives vers les crêtes privilégie le caractère naturel limitant au maximum l'impact des activités humaines. Les constructions s'implanteront en arrière du rivage et sans dominer le Lac, pour laisser place à la continuité naturelle des rives. En fonction des opportunités d'achat ou d'échange fonciers, il faudra privilégier les continuités jusqu'aux crêtes et les parcelles très visibles depuis le Lac.

Légende

-  Limite de construction loi littoral / 100m
-  SYMIVA
-  Auphelle sectionaux
-  E.D.F.
-  Limite littorale de 3m / E.D.F.
-  Conservatoire du littoral

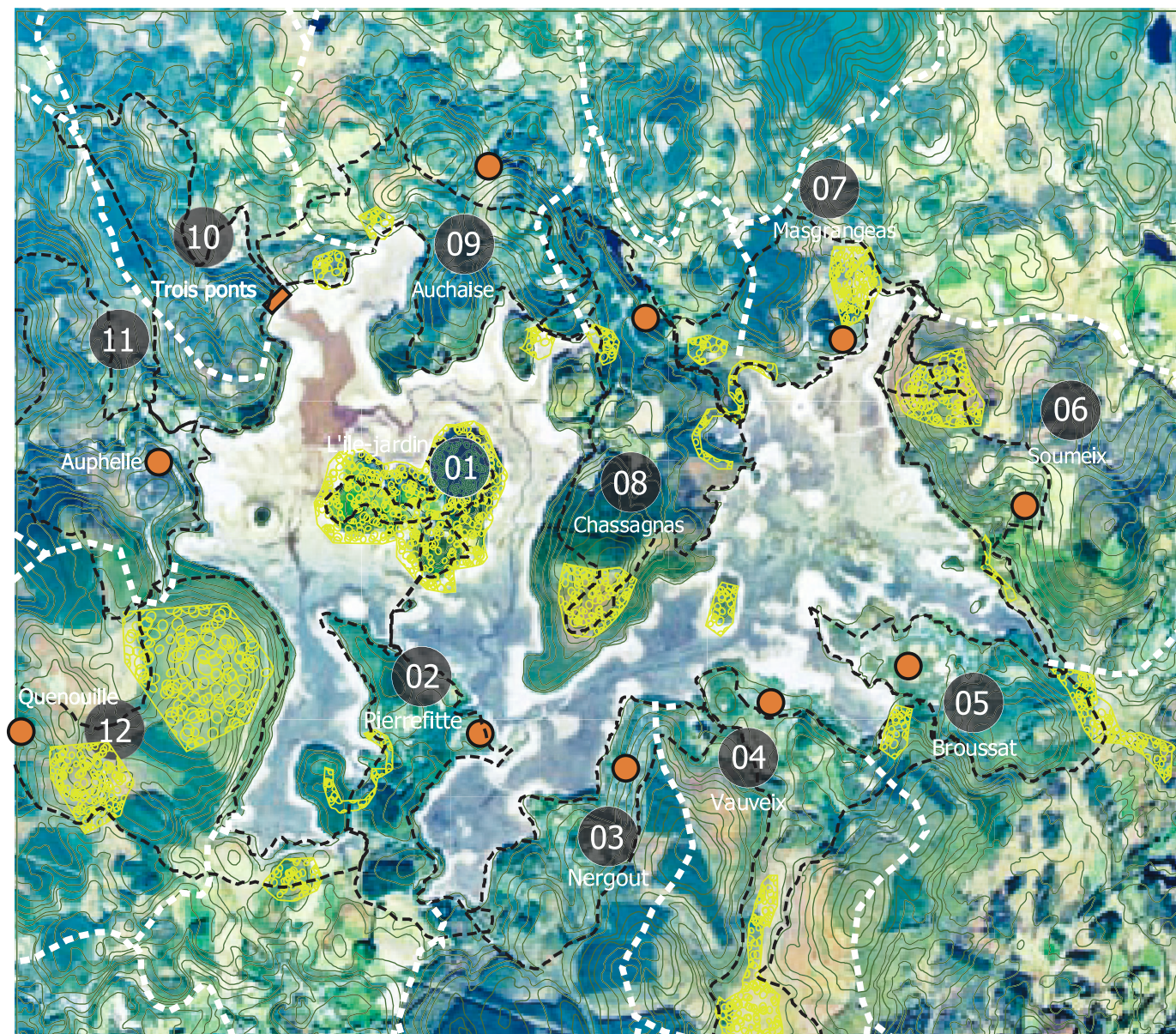
Les Jardins de Vassivière assemblent les éléments constitutifs du paysage selon des scénographies naturelles. Entités en mouvement qui associent un milieu et un village de référence. Nouvelles unités territoriales.

Principe de distribution des jardins dans l'épaisseur du territoire autour du lac (cf. Charte générale).



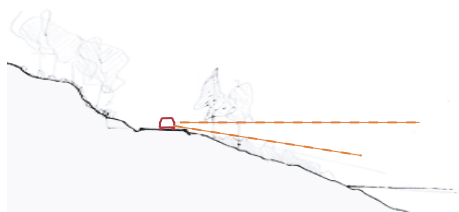
Légende

- **Les villages**
Accès privilégié de chaque jardin.
- Les sentiers**
Mode de découverte des jardins, basés sur le réseau existant.
- Les particularités paysagères**
de chaque jardin.



0 1 km 2 km





Séquence panoramique
Vue ouverte et fenêtres vers le lac



Séquence en zone humide
Vue vers les espaces ouverts

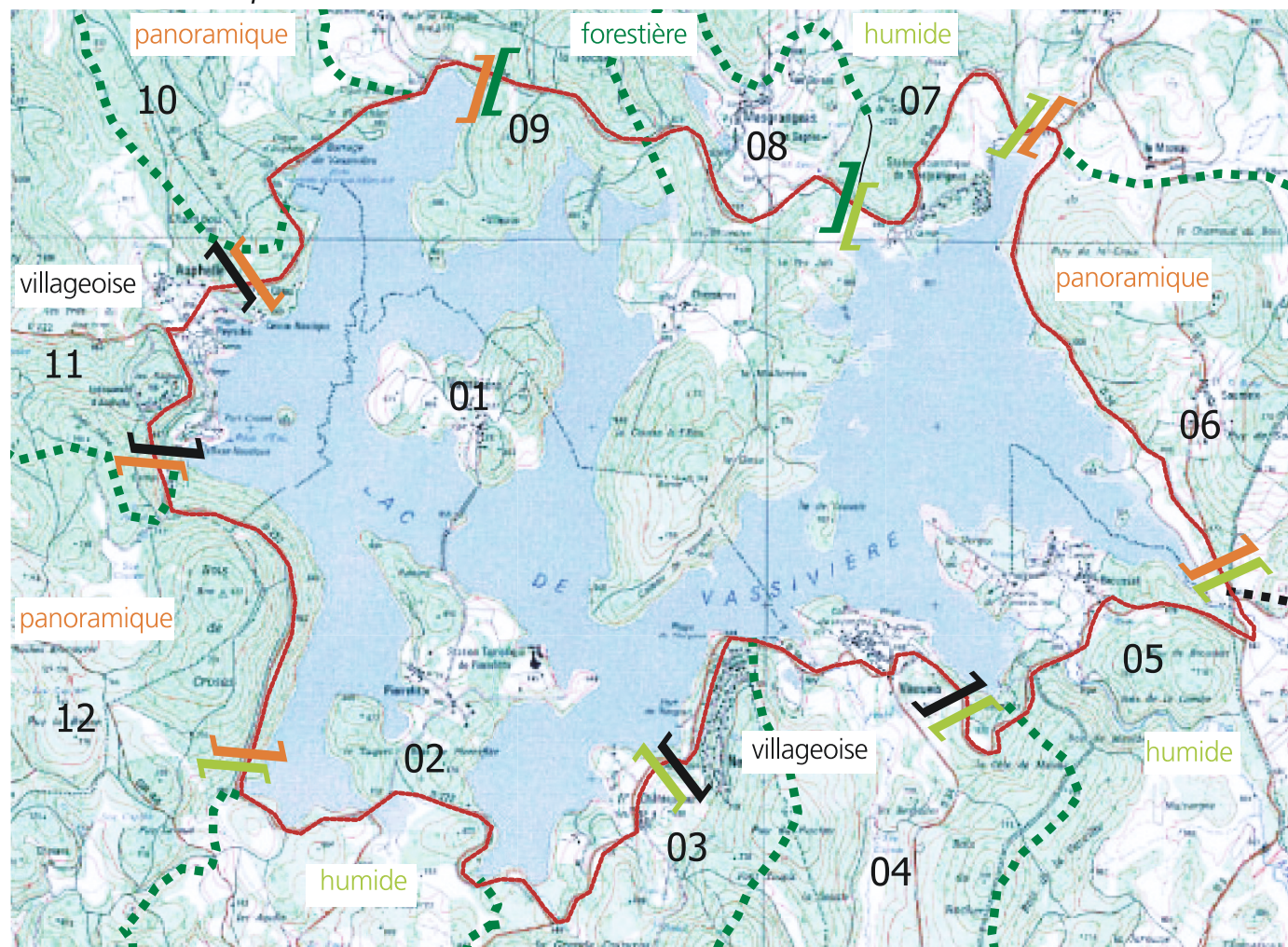


Séquence villageoise
Trottoirs, arbres d'alignement



Séquence forestière
Mettre en valeur les tunnels végétaux

Ambiances des séquences de la route circumlacustre à renforcer



La route circumlacustre est le mode privilégié de découverte du territoire ; à ce titre, elle justifie un traitement particulier.

Aménager

- NE PAS ELARGIR LES EMPRISES de chaussée. Vassivière se découvre comme territoire préservé et non comme voie de transit pour poids lourds
- Supprimer peu à peu les obstacles à la vue sur le lac depuis la route, haies, bâtiments temporaires, signalisations, stationnements.
- Des stationnements par petites unités avec des haies vives si possible à l'extérieur de la route par rapport au lac pour limiter l'impact visuel.
- Eclairer au sol, ne pas générer de POLLUTION LUMINEUSE..

Gérer

- Préserver les tunnels végétaux
- Fauches, tailles et curage des fossés respectant les diversités des écosystèmes spécifiques associés à la route.

Utiliser

- Penser la route comme un espace public de promenade avec des activités diversifiées motorisées et douces.



Piste roulante en bord de lac



Gabarit favorisant les circulations douces



Route étroite et tunnel forestier

Principe de coexistence de différentes circulations



Cas n°1 : La piste suit la route

La nature des séparatifs varie selon les séquences



Cas n°2 : La piste suit le sentier littoral

Deux personnes doivent pouvoir marcher et rouler de front



Cas n°2 : La piste suit son propre chemin

La piste peut varier de revêtement mais doit toujours permettre une circulation en patins à roulettes

La diversité de modes de découverte des jardins permet de profiter des parcours toute l'année pour tous les publics.

Les liaisons circumlacustres sont l'occasion d'une réflexion de fond sur la signalétique qui donnera lisibilité et unité autour du lac.

La variété de circulations signalisées est une source de renouvellement des sensations pour les résidents et pour les visiteurs.

La circulation circumlacustre est assurée par trois circuits continus qui reprennent au maximum les tronçons existants :

- **La route circumlacustre**
- **Une piste roulante**, pour les modes de circulation douce : vélos, patins...
- **Le sentier littoral.**

Les stationnements, arrêts, belvédères, bas-côtés devront être intégrés à ce réseau.



Parking d'Auphelle

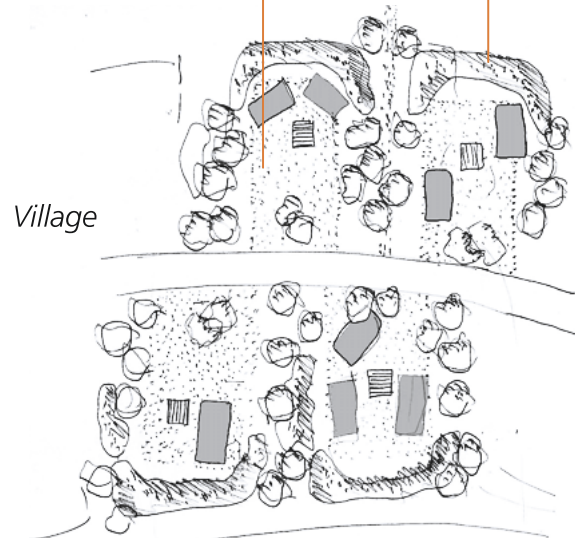


Sur des déserts d'asphalte

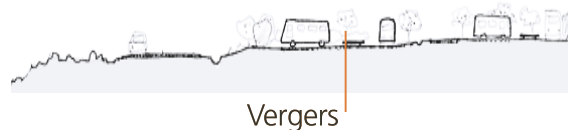
Les camping-cars s'installent souvent dans les endroits où la vue est dominante, ils deviennent ainsi eux-mêmes très visibles.

On peut les intégrer au paysage par des aménagements simples telles que soient les pratiques :
le regroupement durant l'été où la fréquentation ponctuelle hors-saison.

surface en stabilisé haies à 250m



Dispositifs d'accueil en contact avec les villages.
(unités d'environ 10 camping-cars)



Vergers

Principe de coexistence de différentes circulations

haies à 250m Plateforme avec vue



Dispositifs d'accueil diffus.
(unités de 2 à 4 camping-cars)



Haie

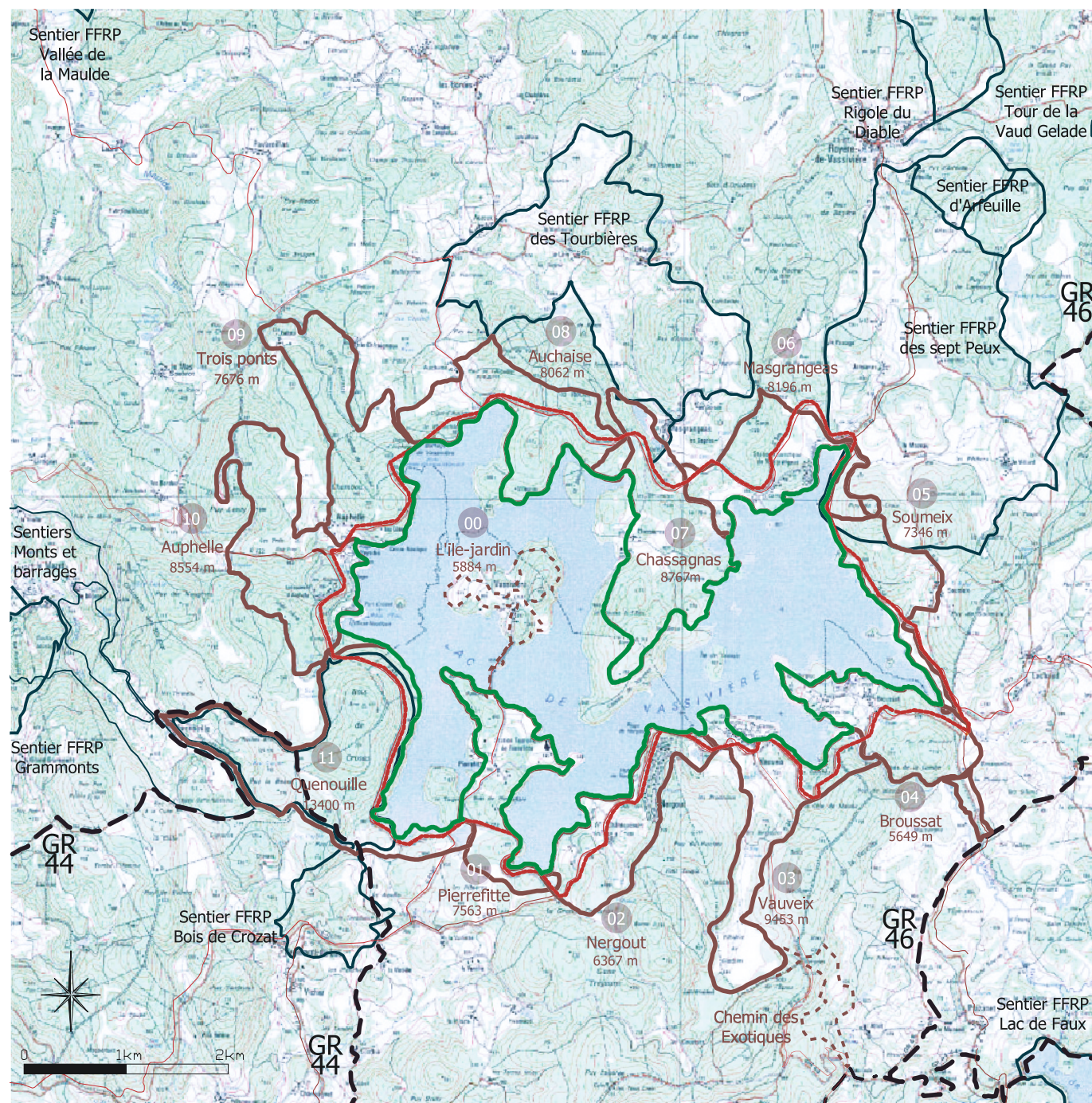
Aménager

Deux types de structures **implantées en retrait et à l'extérieur du périmètre de la route circumlacustre** :

- 1- Des aires équipées et paysagées, pour l'accueil en saison.
- 2- Des petits dispositifs ponctuels repartis sur l'ensemble du territoire pour l'accueil hors saison. Ils comporteront des haies pour abriter les véhicules et une plateforme en bois pour profiter de la vue.

Gérer

- Conduire et tailler la végétation pour accueillir, cacher et protéger les foyers.
- Entretien en jardinant pour rendre ces lieux attractifs et praticables en toute saison.



La série des chemins des jardins est continue. Elle associe les sentiers existants en réutilisant leur tracé. Elle crée cette relation si nécessaire pour former le sentier du Tour du Lac. Elle permet la mise en réseau, par des connections simples, des parcours existants proposés vers l'arrière-pays.

Légende

Chemins existants

- Route circumlacustre existante
- - - GR
- Circuits FFRP
- Circuits Associations

Chemins à créer à partir des existants

- Sentier littoral piéton à créer à partir des tronçons existants
- Chemins des jardins empruntant les réseaux existants



Les liaisons entre bourgs et villages sont à la fois une connexion entre les centres de vie et un accès privilégié au Lac à travers les jardins. L'existence de ce réseau territorial met en relation physique Vassivière et les "unités de paysage" caractérisées par le PNR. Ici, avec le plateau de Millevaches (les Sources) vers le sud et l'est.

Le lac et le bourg sont mis en relation par deux chemins traversant le jardin de Broussat vers Faux-la-Montagne et son lac. Ces chemins proposent également d'approfondir les tracés traversant des GR.

Des éléments signalétiques, scénographiques et pédagogiques accompagnent le parcours pour comprendre les jardins traversés et les transitions entre grandes entités paysagères.

Légende

Chemins existants

- Route circumlacustre existante
- GR
- Circuits FFRP

Chemins à créer à partir des existants

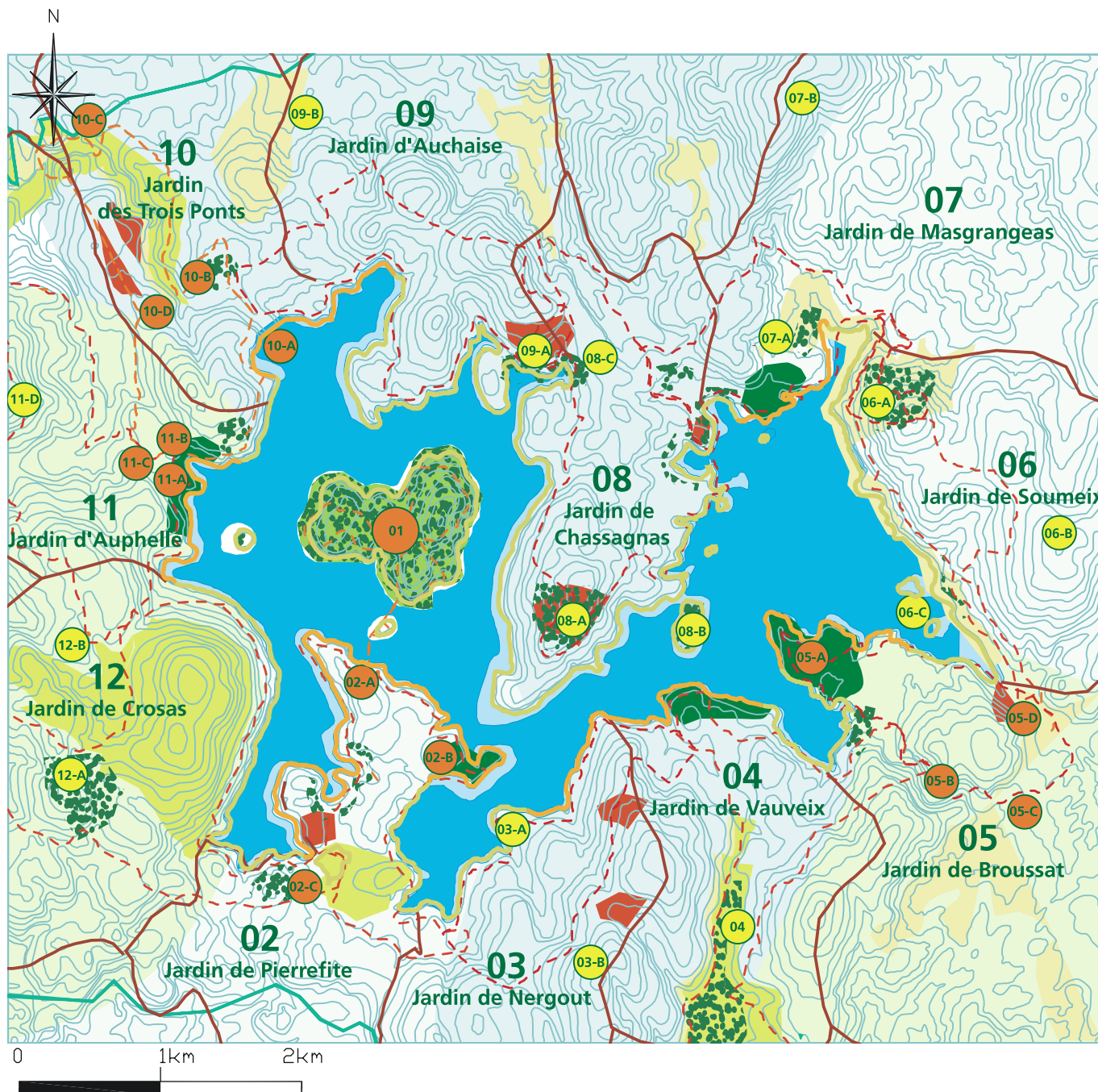
- Sentier littoral piéton à créer à partir des tronçons existants
- Chemins des jardins empruntant les réseaux existants

0 1km 2km



FICHES-PROJETS DES JARDINS DE VASSIVIÈRE

La stratégie d'intervention propose un réseau de projets simples qui par démultiplication et effet d'entraînement serviront de base aux acteurs ayant un rôle dans la transformation de Vassivière. Il s'agit aussi bien de guider les projets des collectivités publiques que d'orienter l'aménagement domestique d'un résident.



Les zones de protection naturelle
Il existe déjà sur le territoire des zones protégées qui font l'objet de mesures de gestion pour la conservation des milieux.

— Rives naturelles
— Rives aménagées

Espaces-jardins
justifiant des modes de gestion spécifique dûs aux différentes intensités d'usage.

Repérage des projets potentiels

Les fiches-projets
concernent les dynamiques où sont données à lire le territoire comme autant de jardins.

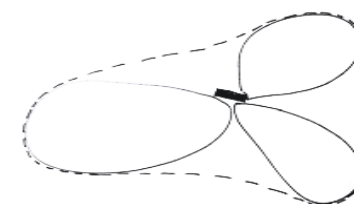
Les jardins de tiers paysage
Parcelles expérimentales visant à faire des lieux d'accueil de la biodiversité.

L'île-jardin naît de l'attention portée à tous les espaces interdépendants, par des parcours qui traversent les différentes ambiances conduites par les interventions artistiques ou de simples jardinages.

Les Fiches-projets

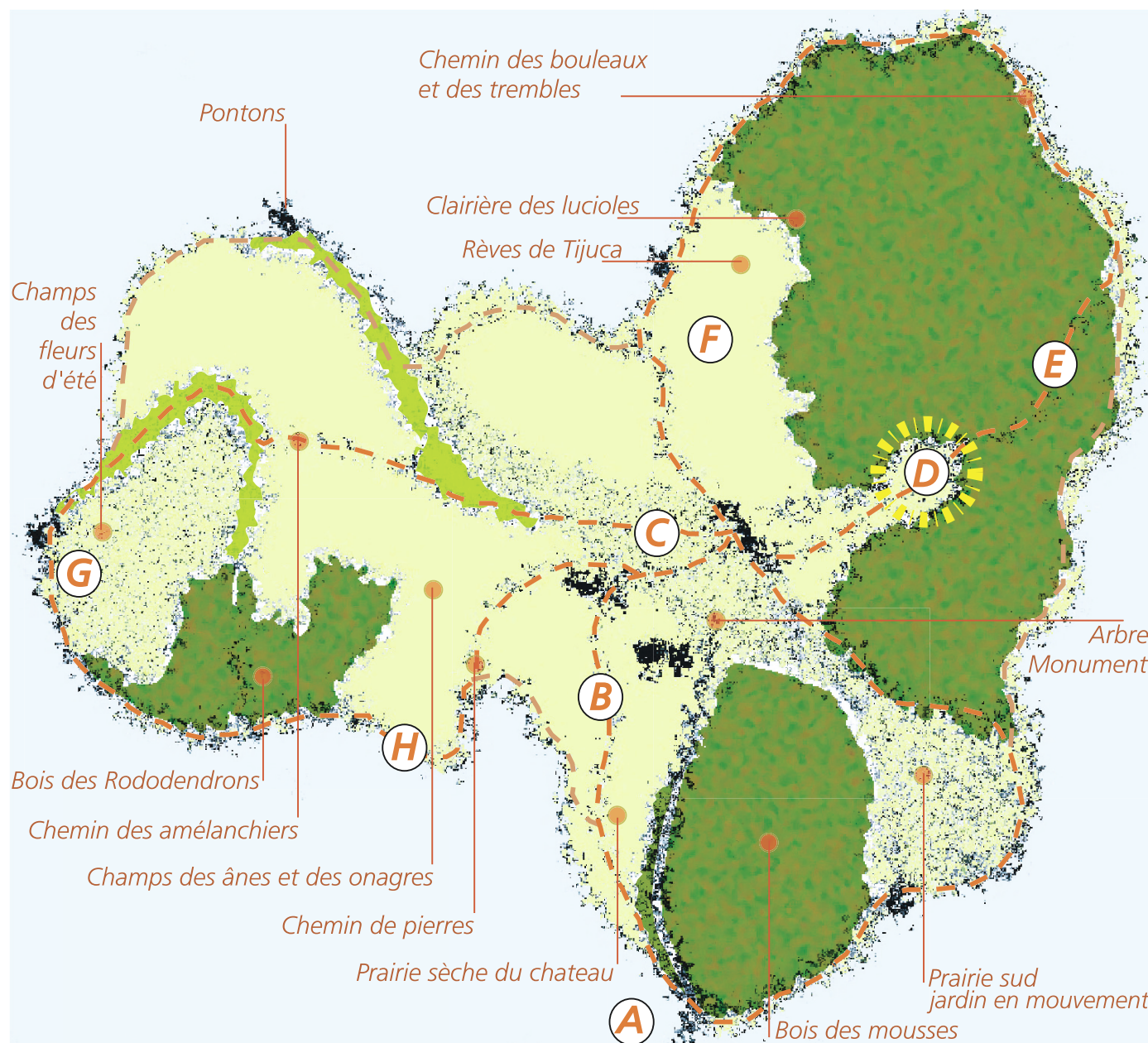
- A Route d'accès, garde-corps de la passerelle piéton
- B Château et verger
- C Jardin en mouvement, parkings CNAP
- D Clairière du Sommet
- E Chemin d'Ombre et bois des mousses
- F Verger du CNAP et accès au lac (lagunage)
- G Champs des fleurs d'été et bois des rhododendrons blancs
- H Chemin du tour de l'île.

Principe des chemins



Légende

- Bois
- Prairies, zones ouvertes
- Haie forestières- Galeries
- Chemins de visite de l'île
- Chemin du tour de l'île





Andy Goldsworthy
Le mur dans l'eau



Eric Samakh
Le rêve de Tijuca



Jean Pierre Ulhen
Steinland

Les oeuvres artistiques questionnent notre rapport à la nature et au paysage au sein d'un jardin. Le dialogue qui s'engage ici doit faire écho sur tout le territoire de Vassivière.

Aménager

- Des installations de jardin comme oeuvres
- Construire des abris intermédiaires pour le confort des visites
- Rendre les sentiers accessibles et concrétiser le Tour de l'île
- Aménager les pontons et les accès lacustres

Gérer

- Entretenir les espaces autour des oeuvres avec une attention particulière
- Gérer la forêt et les espaces ouverts pour favoriser la diversité
- Jardiner les rives pour y accéder

Utiliser

- Profiter de la confrontation avec les oeuvres
- Considérer le CNAP comme base d'une visite particulière de l'île
- Intégrer les évolutions actuelles de l'art

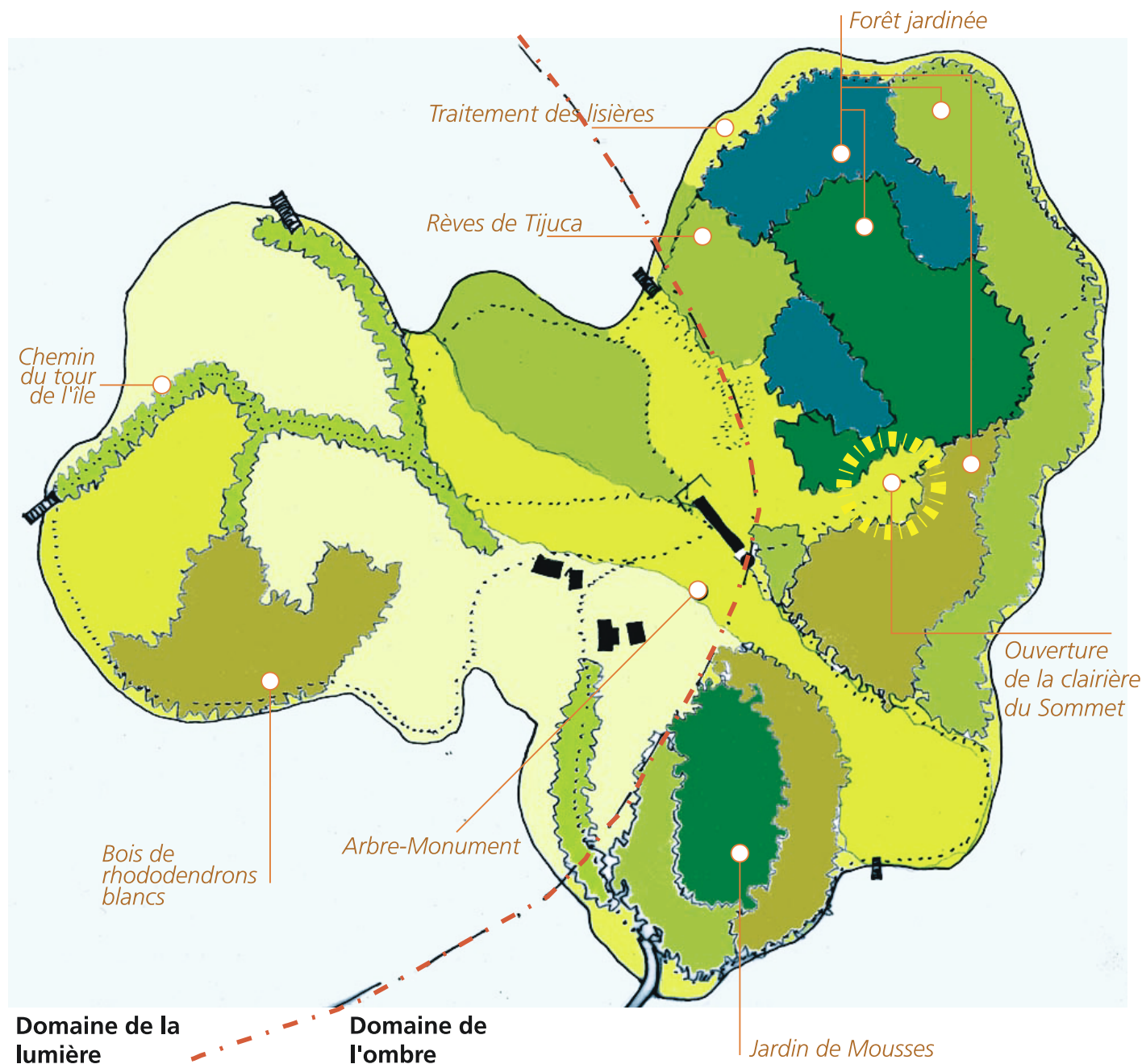
" Devenu Centre National d'Art et du Paysage, Le Centre d'art contemporain axe désormais sa programmation sur l'art contemporain, l'architecture et les paysages.(...)

Concernant le parc de sculptures, les notions de jardin, de pavillon d'architecture, voire de 'sculpture sociale', viendront peu à peu compléter le travail fait autour de le notion de sculpture en site spécifique. Le projet artistique participera d'un parti d'aménagement et de gestion assurant à l'île toute entière un caractère de cohérence et d'attractivité fondé sur la notion d'île-jardin. "

Guy Tortosa, Directeur du CNAP.

Repérage des oeuvres sur l'île
(document CNAP)





La gestion forestière de l'île favorise la forêt mixte pour créer une diversité des ambiances et des essences. L'attention particulière portée aux abords des œuvres, aux lisières et aux points de vue invite à jardiner les espaces boisés. La qualité des ambiances prévaut ici sur la productivité des bois.

Principe de gestion

- Exploitation différenciée, sujet par sujet en fonction de l'âge et non du groupe.
- Favoriser les essences claires et feuillues (Hêtre, Bouleau, Chêne...) en mélange.
- Eviter la prolifération des conifères (ombre) en travaillant avec leurs dynamiques propres (semis naturels, Sapin pectiné, Douglas, Epicéa)
- Combiner les gestes forestiers traditionnels aux méthodes de gestion écologique.
- Limiter les coûts de gestion de la forêt jardinée.

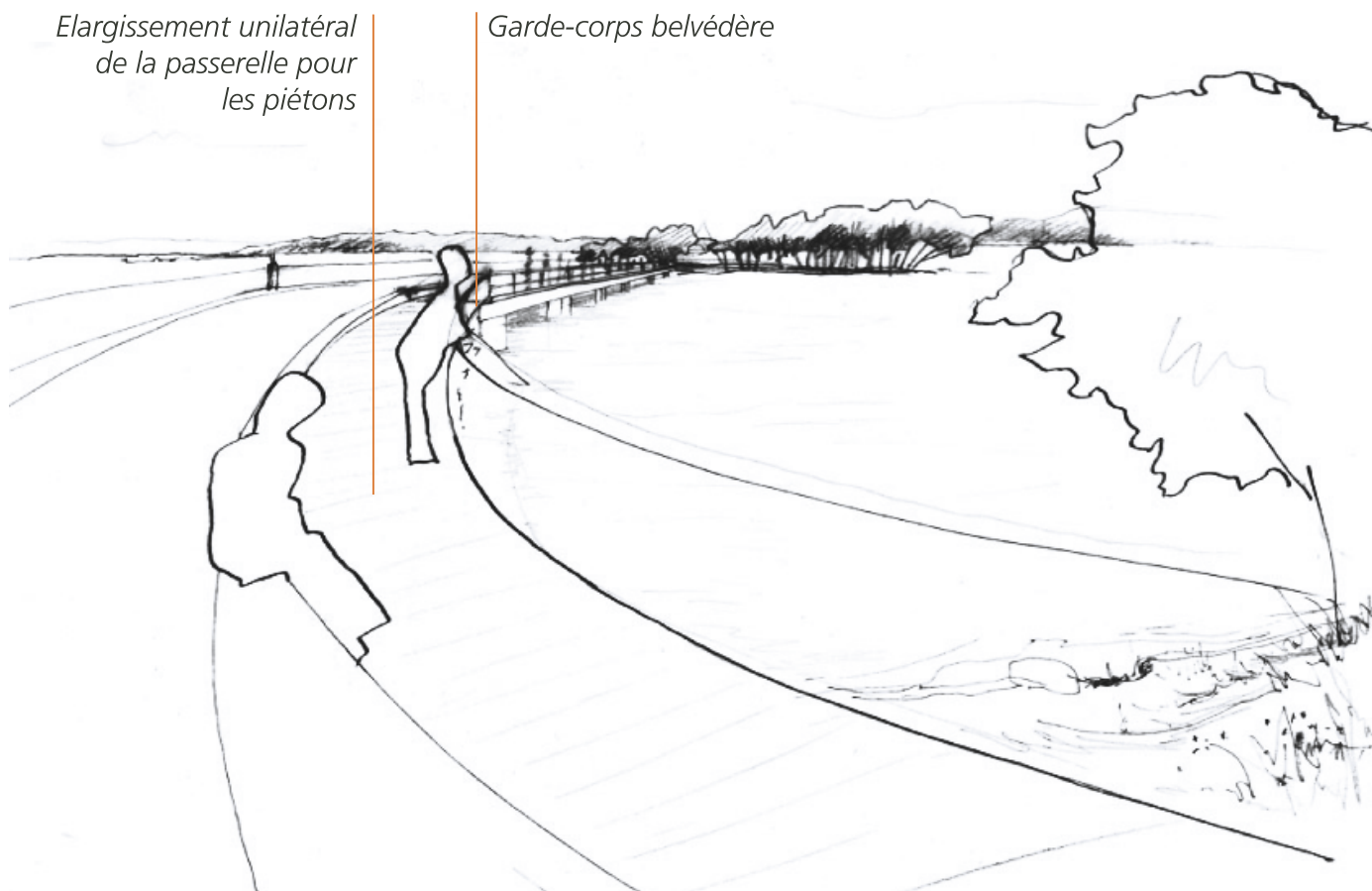
Principales essences, objectifs recherchés

Domaine de l'ombre, nature forestière

- Pin douglas
- Sapin pectiné
- Lisière mixte
- Hêtres

Domaine de la lumière, nature rurale

- Jardins ouverts, prairies, jardins en mouvement
- Prairies fauchées
- Haie forestières-Galeries



La traversée doit inviter à la visite de l'île-jardin au travers d'une situation unique au-dessus du lac.

Aménager

*Un belvédère continu sur le lac avec des circulations piétons/véhicules en site propre
La suppression des grilles et des bacs à fleurs pour favoriser toutes les perceptions*

Gérer

Organiser l'île intermédiaire comme point particulier d'observation et de station avec un accès à l'eau.

Utiliser

Les espaces en surplomb sur le lac : espaces du parking et commerces réorganisés (projet en cours de réalisation).



*Redonner au Château une présence forte et une unité d'ensemble.
Réorganiser les jardins.*

Aménager

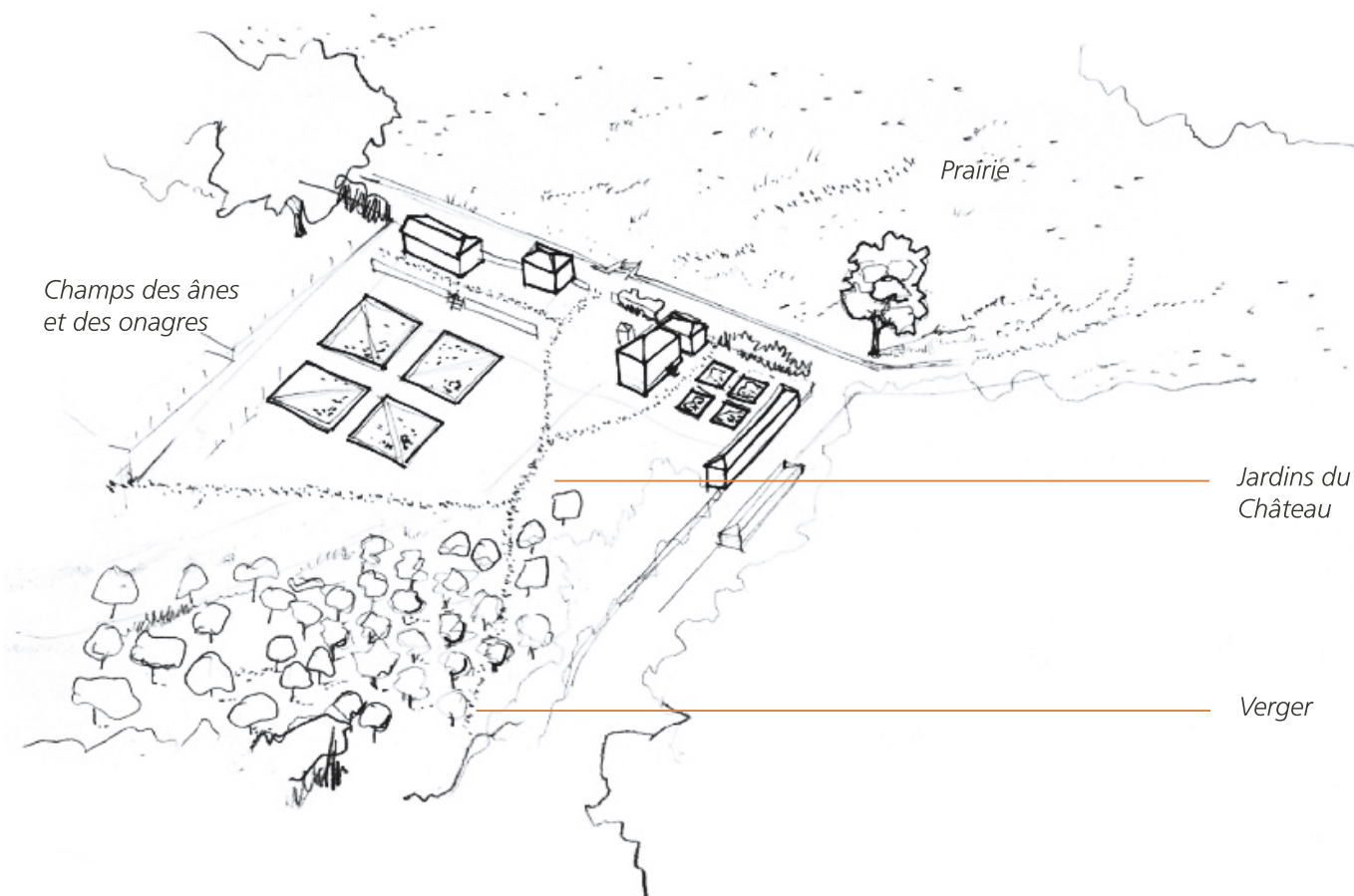
- L'entrée, les jardins autour du Château
- Les stationnements à rendre non visibles depuis la prairie

Gérer

- Accueil du public et information sur l'île et le lac
- Elevage d'animaux à favoriser (pour entretien de l'ouverture de l'espace)
- Fauche des prairies temporaires

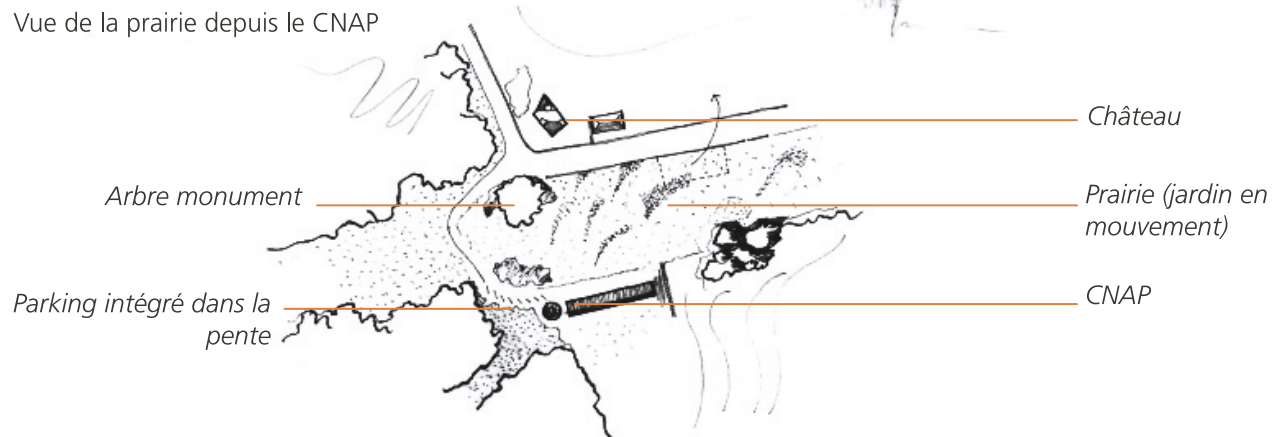
Utiliser

- La situation du bâtiment comme repère
- Sa localisation pour l'accueil et information.





Vue de la prairie depuis le CNAP



Cet espace reflète les activités du Centre National d'Art et du Paysage. L'intervention de jardin en mouvement invite à l'expérience et montre l'esprit de l'île-jardin.

Aménager

- Prairie continue comme centre du jardin
- Parkings aux abords de la prairie et non dedans
- Plantation d'un arbre-monument dans l'axe d'arrivée

Gérer

- Fauchages sélectifs de la prairie, tel un jardin en mouvement
- Passages régulièrement tondus entre le Château et le CNAP à travers la prairie

Utiliser

- La prairie comme terrain pédagogique et d'expériences liées au CNAP.



Une clairière lie le sommet à la tour du CNAP. L'apport de lumière en forêt et la situation dominante mettent en scène une nouvelle vision de l'île.

Aménager

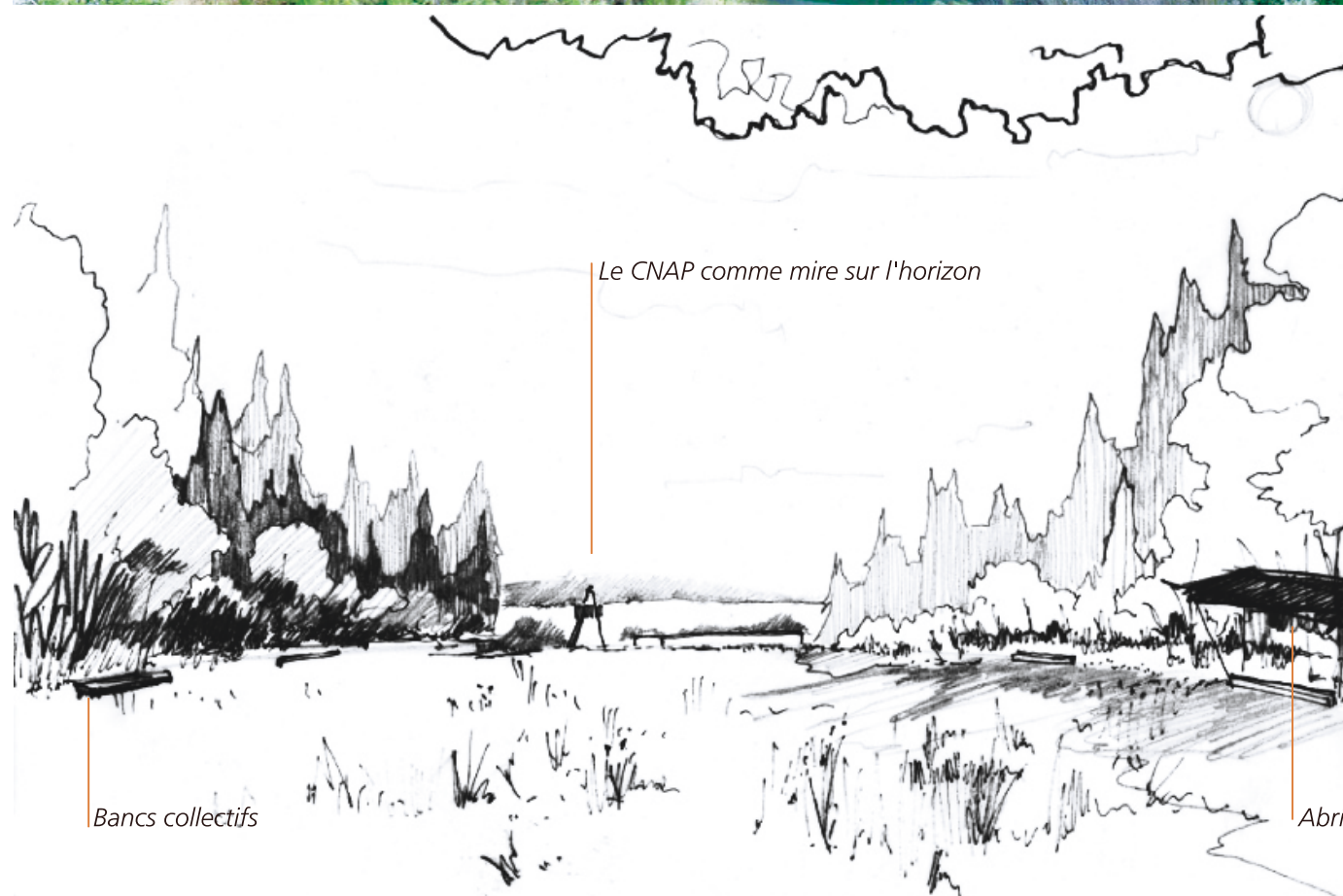
- Clairière d'environ un demi hectare, ouverte et axée sur le versant du CNAP
- Parcours d'accès depuis le CNAP et le versant Nord
- Bancs, tables, abris pour s'y installer

Gérer

- Abattage, débardage et maintien de l'ouverture pour l'accueil du public
- Accès à l'eau depuis le sommet vers les rives du lac

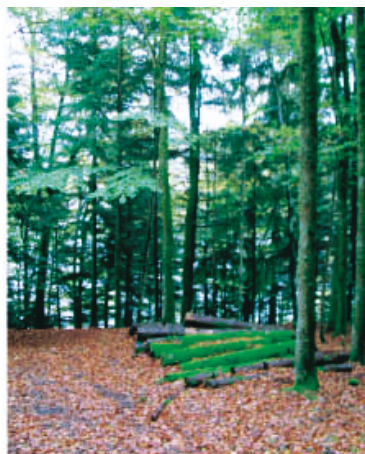
Utiliser

- Un parcours court embrassant toute l'île
- Profiter de la situation de belvédère sur le CNAP et le Bois de Crosas.





Une œuvre



Ancienne carrière



Sous-bois sombre

La forêt abrite des œuvres le long du chemin d'ombre, jardin linéaire où la lumière ponctue le parcours.

Aménager

- Parcours, pontons et belvédères sur le lac
- Situations d'arrêt / repos / contemplation
- Abris de pluie et refuges

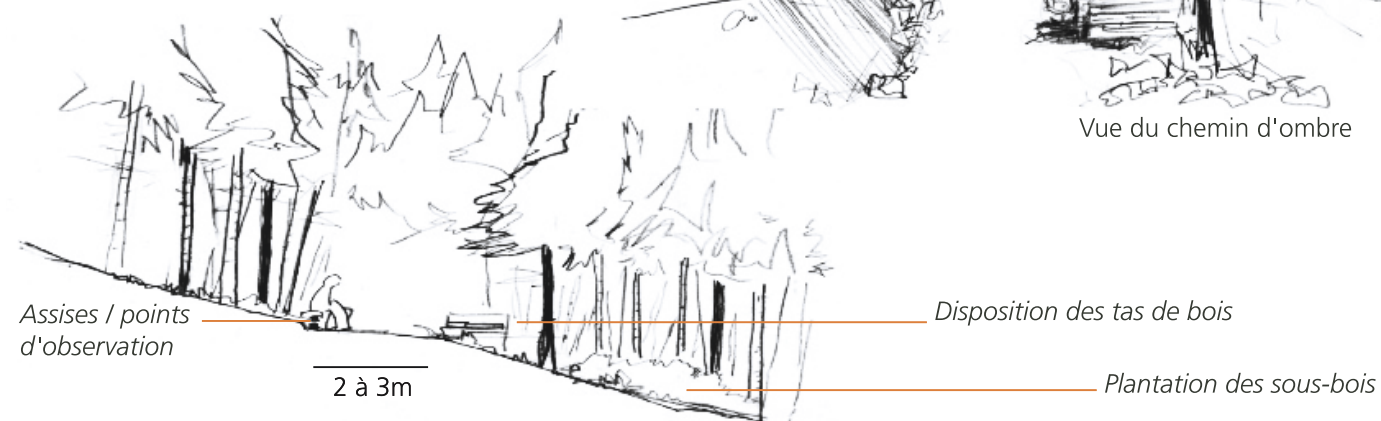
Gérer

- La lumière, la croissance du couvert forestier
- Les abords et découverte des œuvres d'art
- La plantation des sous-bois et le débardage

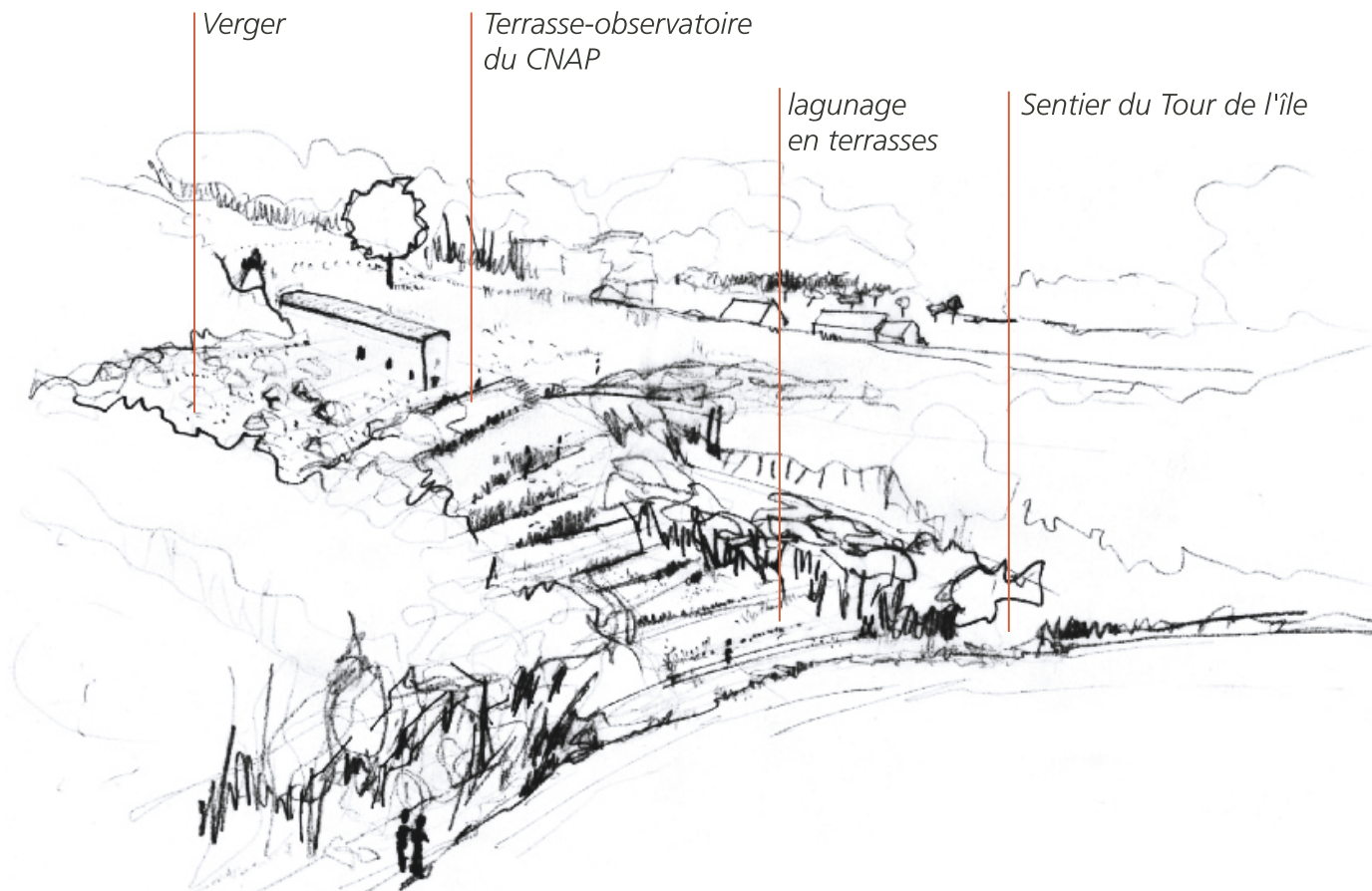
Utiliser

- L'île-jardin pour connaître la nature et la questionner
- Les œuvres comme guides d'une rencontre avec l'île-jardin

Coupe de principe du chemin



Vue du chemin d'ombre



L'orientation du bâtiment organise une certaine perception du paysage. Lecture et compréhension d'ordre géographique qu'il reste à accompagner par l'aménagement des abords du CNAP.

Aménager

- Terrasse du CNAP et belvédère sur le lac
- Accès clair et confortable au lac
- Espaces alentour de l'ordre du jardin

Gérer

- La plantation et la valorisation du verger
- Le traitement des eaux par lagunage
- Le jardinage aux abords du bâtiment

Utiliser

- La terrasse comme point privilégié de contemplation (poste d'observation hivernal)
- Les abords du CNAP comme jardin à visiter lors des expositions



État des lieux 2004

Le champ



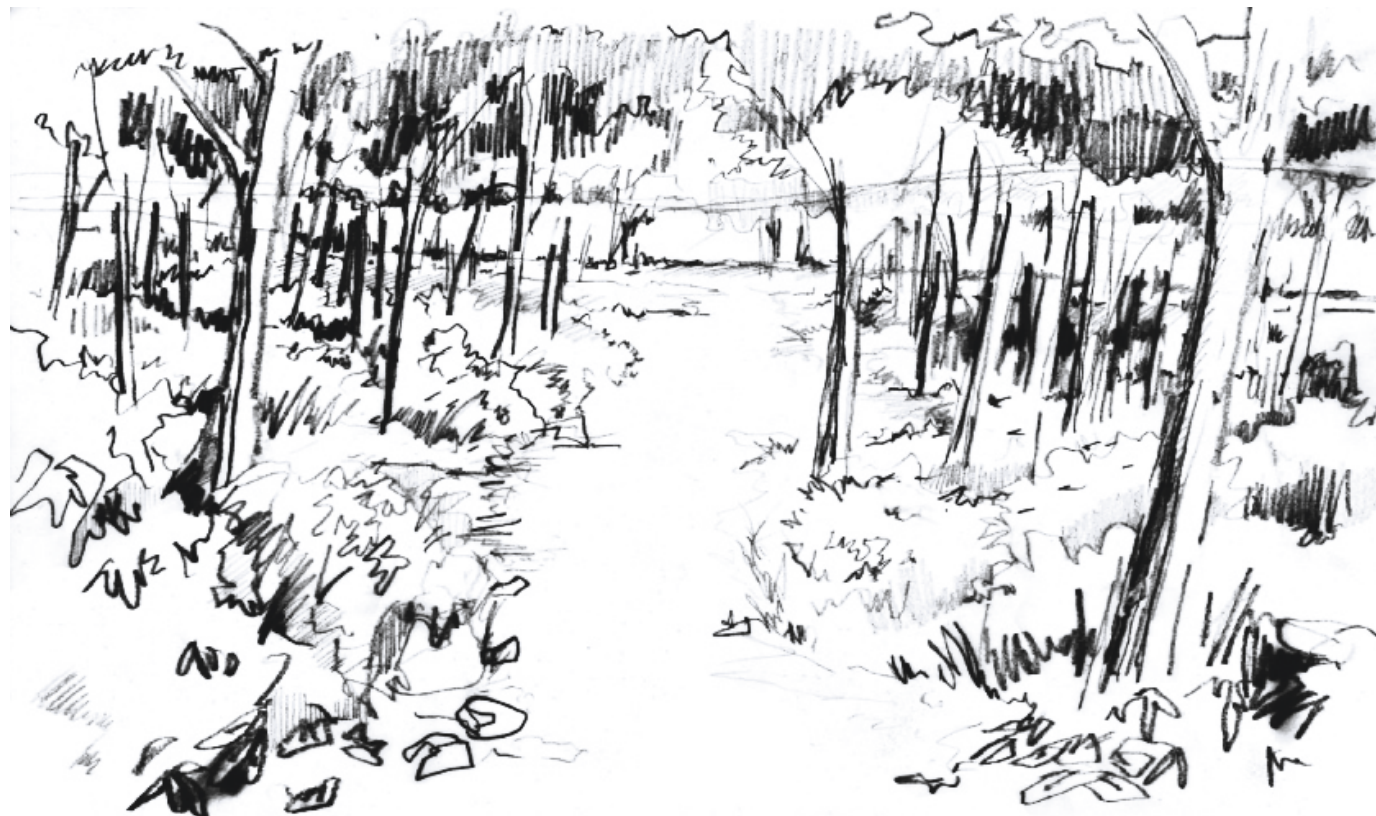
État des lieux 2004

Les haies vives



État des lieux 2004

L'accès au lac



Ambiance du sous-bois de rhododendrons

Une prairie en situation stratégique, ouverte sur le lac, gérée pour favoriser la diversité et accentuer les variations saisonnières.

Cette parcelle participe à l'identité de l'île et devient un repère sur le tour du lac.

Aménager

- Labour et semis d'espèces annuelles, bisannuelles et vivaces sur le corps principal du champ
- Cadre tondu praticable à pied

Gérer

- En faveur de la diversité, avec des gestes simples :
 - une fauche annuelle au centre
 - trois à quatre fauches en périphérie et en traversée (chemins).

Utiliser

Le champ fleuri comme emblème d'un jardin exploitant les énergies propres du site, la diversité en place et la diversité exotique compatible avec l'écosystème.



Lisières



Passages



Rives



Un sentier et ses accès au lac

Schéma de principe

3 à 5m

Un parcours au long des rives, avec les oeuvres comme accents, accidents et rencontres. La gestion des lisières et des ouvertures doit révéler les rythmes du lac et la perception de l'horizon sur la rive opposée.

Aménager

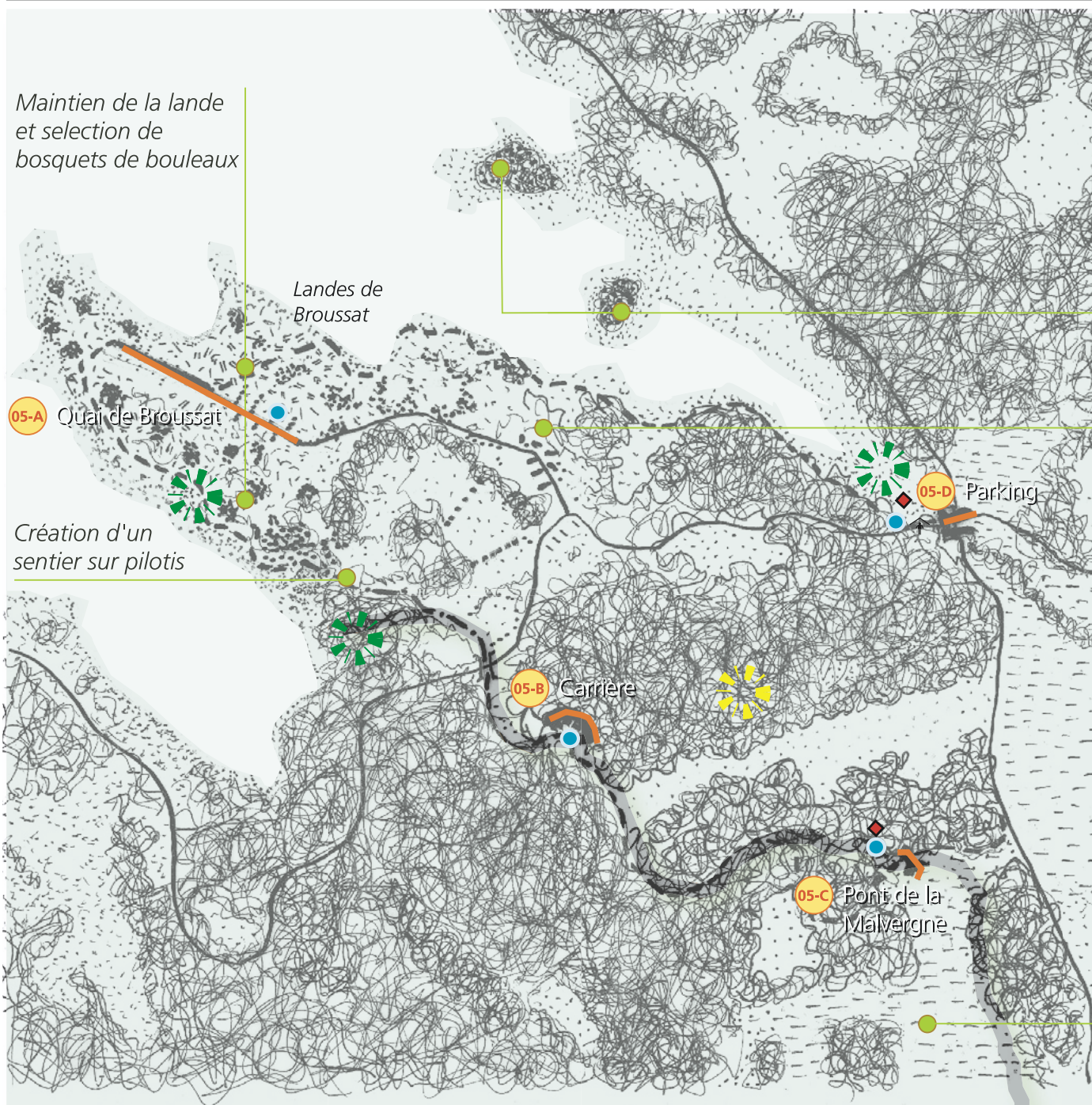
- Les parties manquantes pour boucler le tour de l'île
- Des installations pour faciliter le parcours et les étapes de contemplation
- Ses pontons d'accès depuis le lac

Gérer

- L'équilibre des ouvertures et fermetures des rives : taille sélective par séquences et entretien des chemins

Utiliser

- Comme parcours de découverte des oeuvres et des milieux (biotopes divers)
- Comme accès lacustres pour profiter simultanément du Lac et des activités du CNAP.



Le jardin de Broussat propose un panorama complet des manifestations de l'eau à Vassivière : zones humides et tourbières en amont, la Maulde et son delta, le lac.

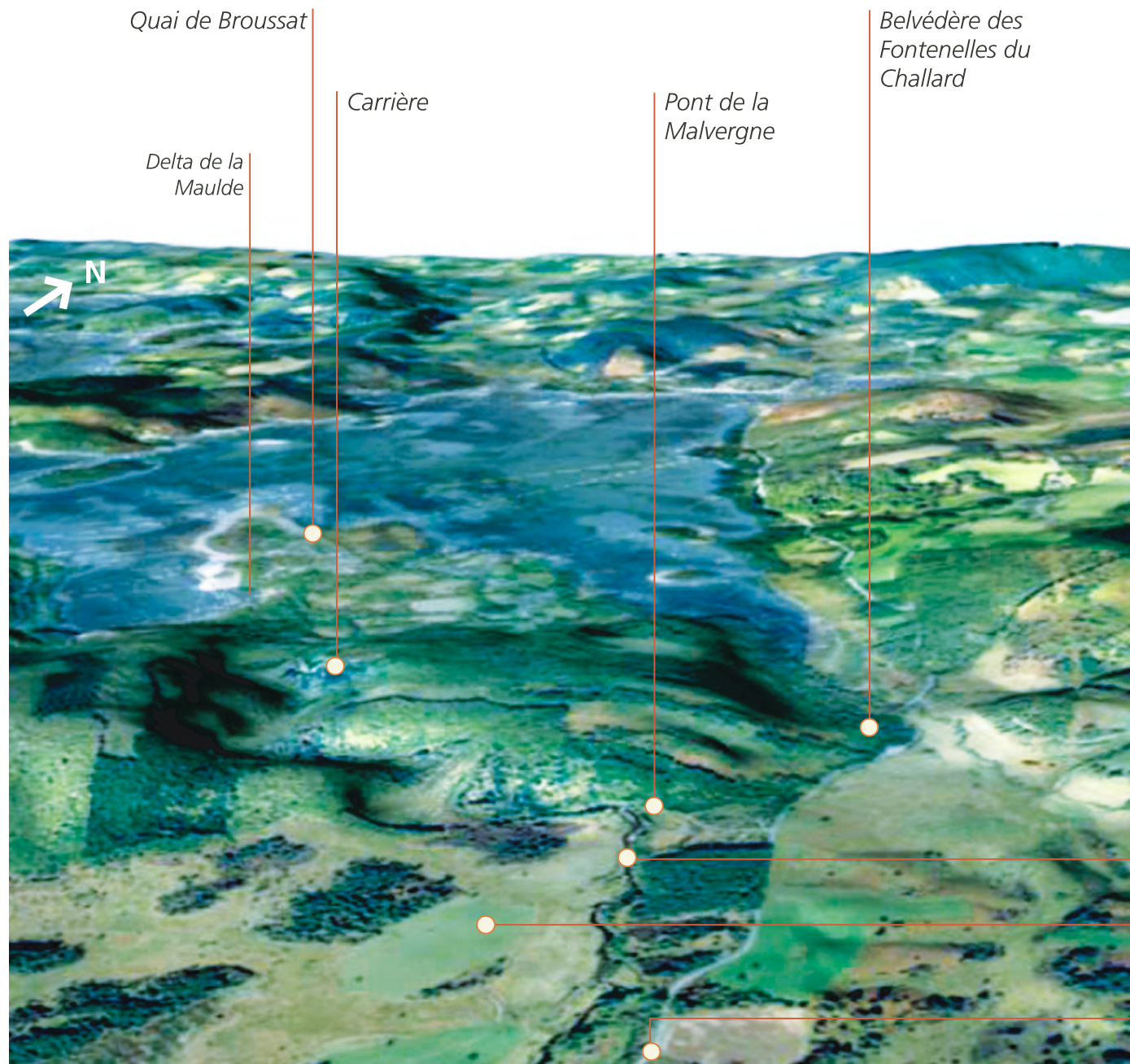
Taille sélective

Maintien de l'ouverture autour du village

Légende

-  Point de vue dominant
-  Patrimoine végétal et tiers-paysage
-  Un abri de pluie / refuge
-  Points d'approvisionnement en eau potable
-  Equipements particuliers

Gestion selon recommandations Natura 2000



La plage et la lande

La pointe de Broussat doit rester un espace naturel, la lande doit être préservée, entretenue et étendue

Le Quai de Broussat

Le Quai organisera les activités autour d'un espace public d'accès à la plage
Il intègre les stationnements, les activités touristiques

Le village

Le coeur du village s'affirme autour du village existant, en y intégrant les constructions d'ordre pérenne.
Il intègre des constructions nouvelles répondant à la charte HQE sur l'architecture

La Maulde

La tourbière de la Malvergne

Vers Faux-la-Montagne
et le Plateau de Millevaches
(chemin des toubières)

Maintien de la lande
et sélection de
bosquets de bouleaux

Organisation des batis
permanents du camping à
l'intérieur du village

Principe d'extension
interne du village

Les différents caractères de la Pointe de Broussat sont affirmés, espaces naturels et village compact.

Espaces naturels

La lande et le delta de la Mauldre deviennent des zones naturelles uniquement parcourues par des circulations douces dont les installations sont démontées hors période touristique

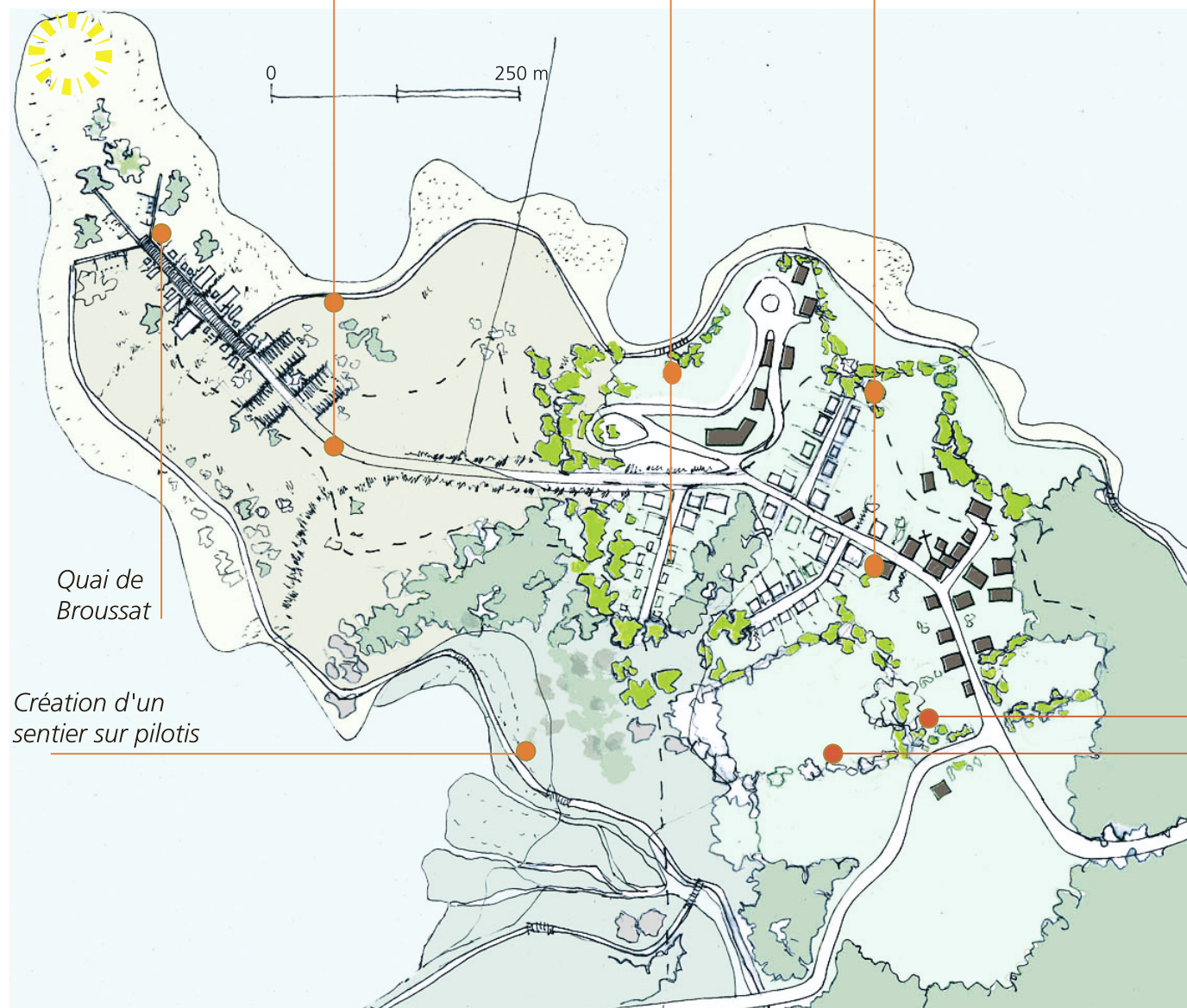
Le village

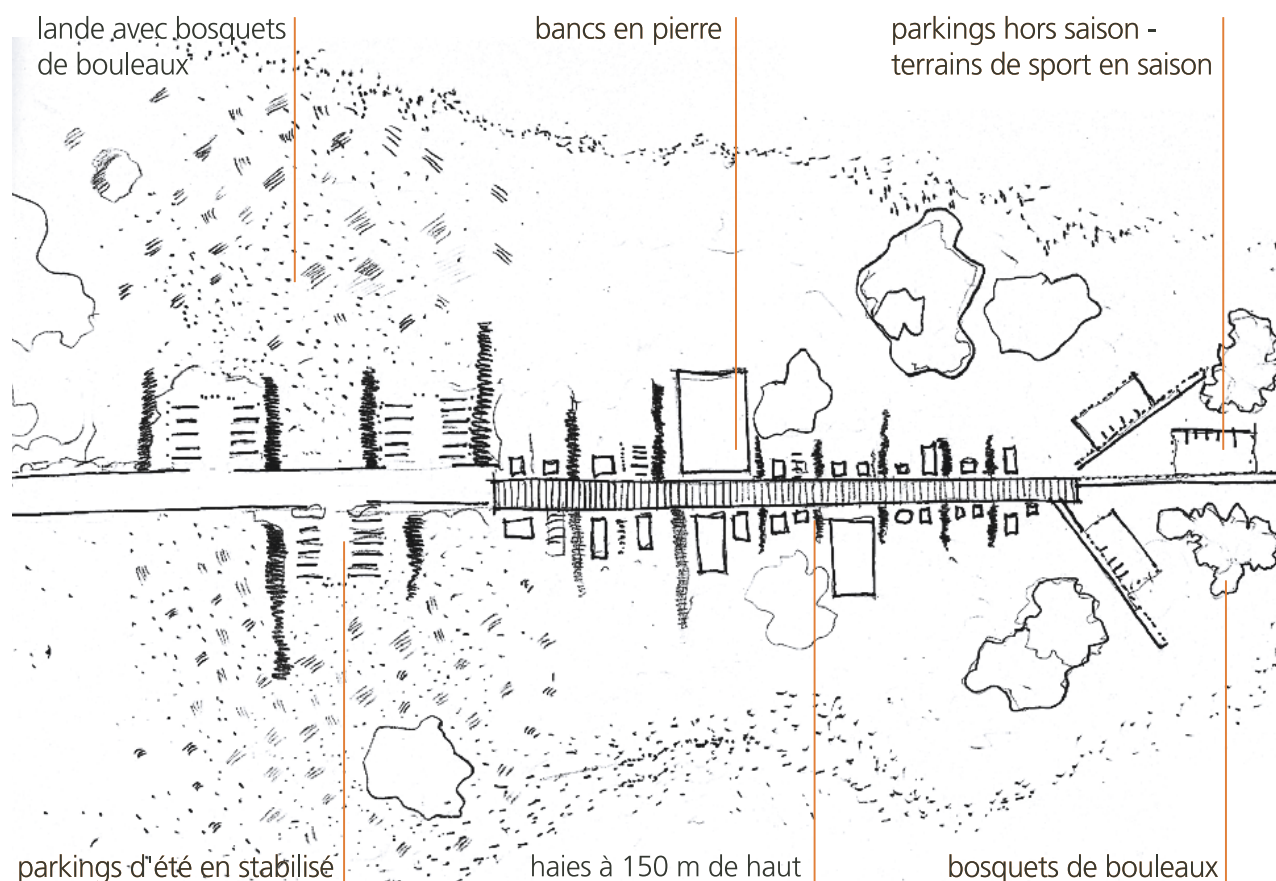
Les éléments batis du camping et du centre permanents ou restant en place toute l'année sont intégrés au cadre du village. L'urbanisation est cadrée par une zone de vergers jouant le rôle de filtre. L'extension du village se fait par densification interne. La présence de prairie autour du village est préservée.

*Cadrage du village par une bande de vergers
Maintien de l'ouverture autour du village*

Légende

- Bois
- Zone naturelle du delta
- Zone naturelle de landes
- Bande de verger
- Prairies, zones ouvertes
- Plages
- Parc





Un quai public d'accès au Lac pour regrouper les activités liées à l'eau

Aménager

- Un quai pour organiser les équipements autour d'un véritable espace public
- Des stationnements par petites unités avec des haies vives pour limiter l'impact visuel
- Des auvents pour s'abriter

Gérer

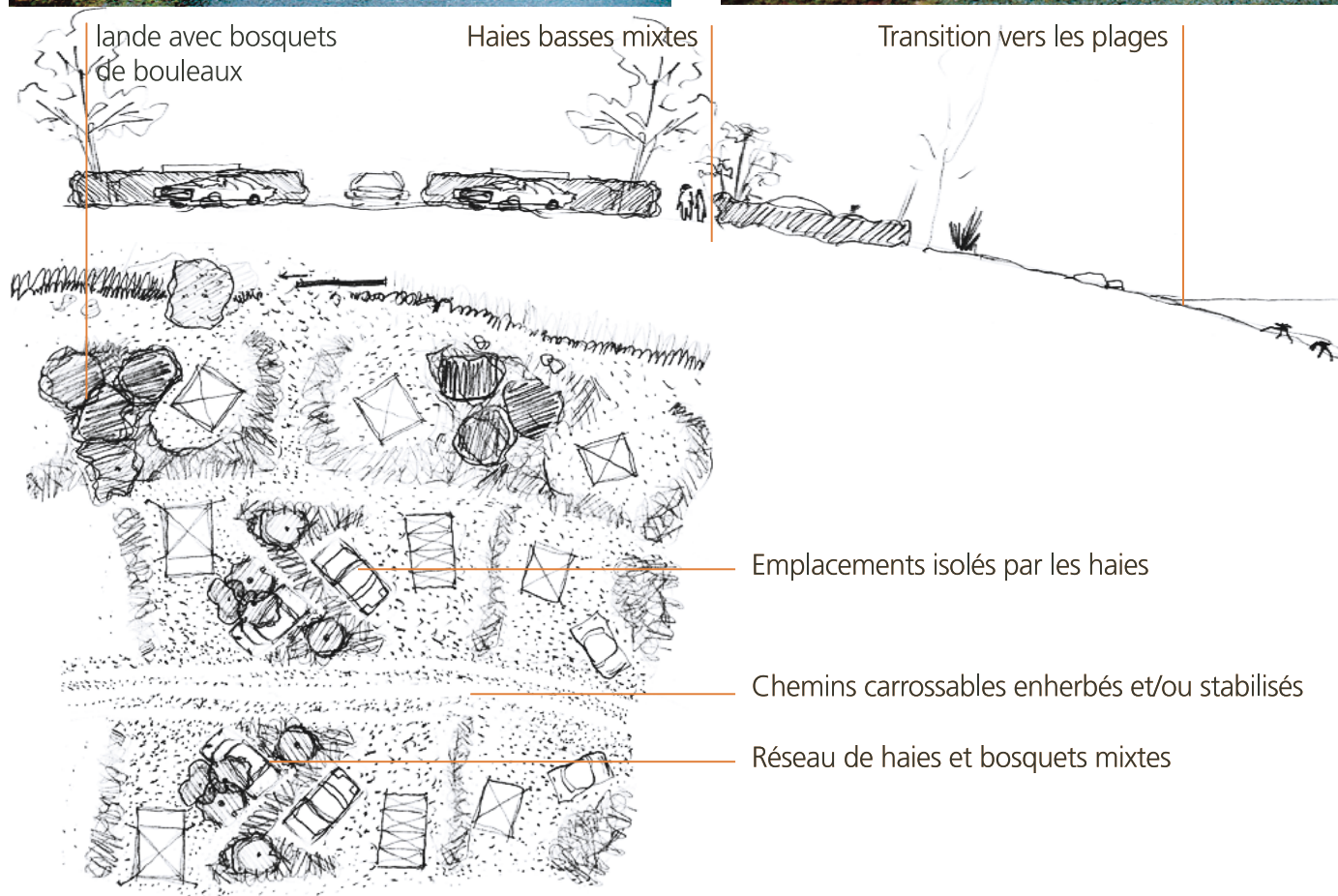
- Maintien des landes par sélection des conifères et des fougères
- Fauche différenciée au contact de l'eau
- Accès différencié aux plages en saison et hors-saison

Utiliser

- Une plage comme espace libre de jouissance du lac
- Un espace public de promenade avec des activités diversifiées.

*Haies rigides et banalisantes*

État des lieux 2004

Mobiles disgracieux et sédentaires*La lande de Broussat*

Emplacements isolés par les haies

Chemins carrossables enherbés et/ou stabilisés

Réseau de haies et bosquets mixtes

Camper au bord du lac : situation exceptionnelle dans un site préservé par un traitement paysager particulier.

C'est un jardin dans lequel on peut séjourner quelques mois par an.

Aménager

- L'espace naturel à habiter
- Les emplacements par petites unités avec des haies vives pour limiter l'impact visuel
- Les abris ponctuels en bois pour différentes activités

Gérer

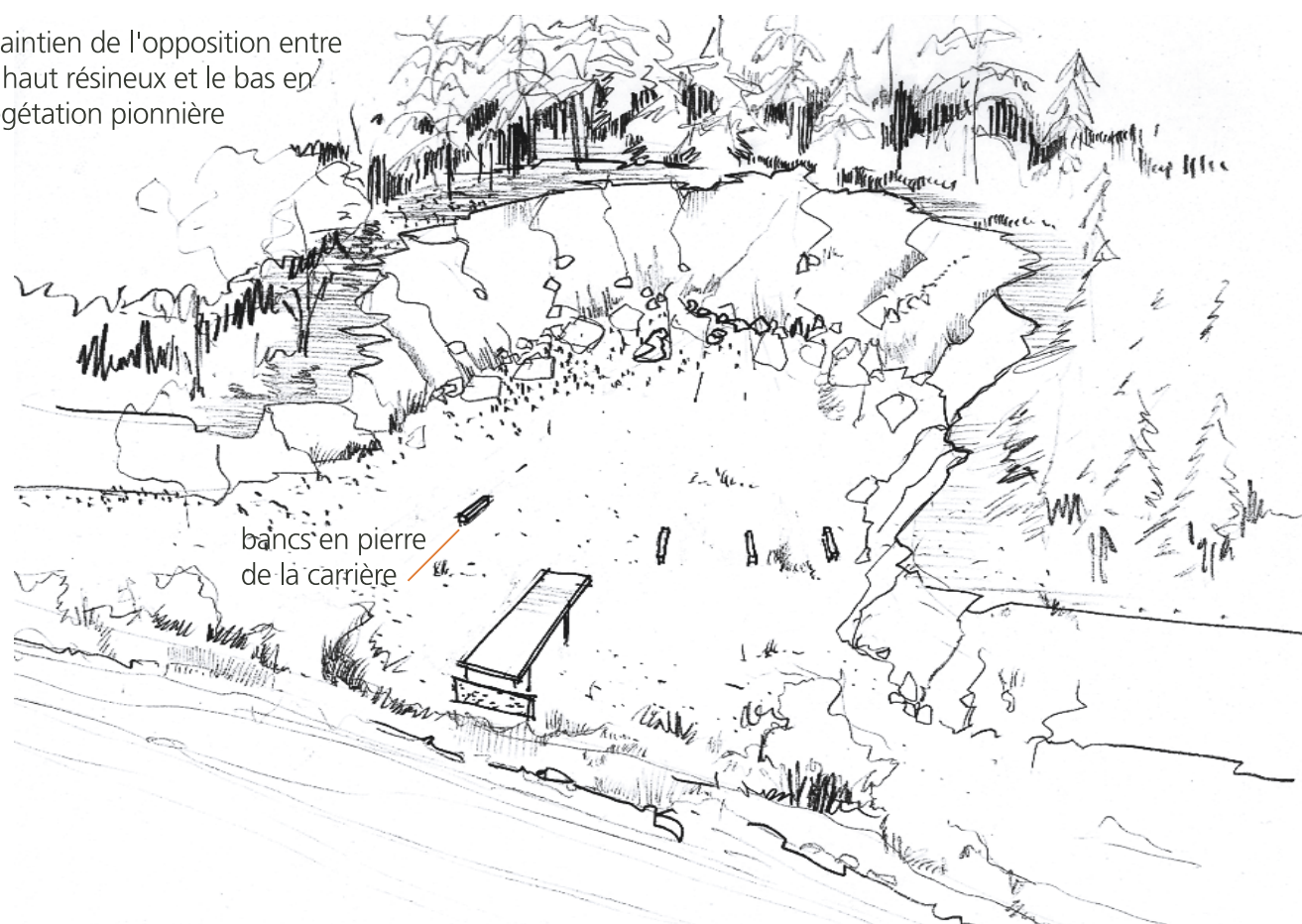
- Maintien des landes par sélection des conifères et des fougères
- Fauche différenciée au contact de l'eau
- Accès différencié aux plages en saison et hors-saison

Utiliser

- Une plage comme espace libre de jouissance du lac
- Un espace public de promenade avec des activités diversifiées.



Maintien de l'opposition entre le haut résineux et le bas en végétation pionnière



Une station de contemplation du jardin minéral, autour d'une table d'orientation abritée.

Aménager

- Construire des bancs en pierre
- Installer une table d'orientation en pierre
- Construire un toit pour s'abriter
- Rendre les sentiers accessibles
- Compléter les plantations par des bouleaux à troncs lisses (B.utilis, B papyrifera)

Gérer

- Faucher une fois par an la clairière
- Prévoir une coupe sélective (tous les dix ans par ex.) pour favoriser les bouleaux, fougères et bruyères dans la carrière
- Jardiner les rives pour y accéder

Utiliser

- Profiter d'une station en bord de rivière
- Nicher dans un espace jardiné minéral
- Comprendre la carrière et l'usage de la pierre.



La source

État des lieux 2004



Le sentier de rive

État des lieux 2004



Le pont et la Malvergne

État des lieux 2004

Un pont et un belvédère en scène sur la tourbière de Malvergne, lieu de contemplation et de compréhension des systèmes des tourbières.

Aménager

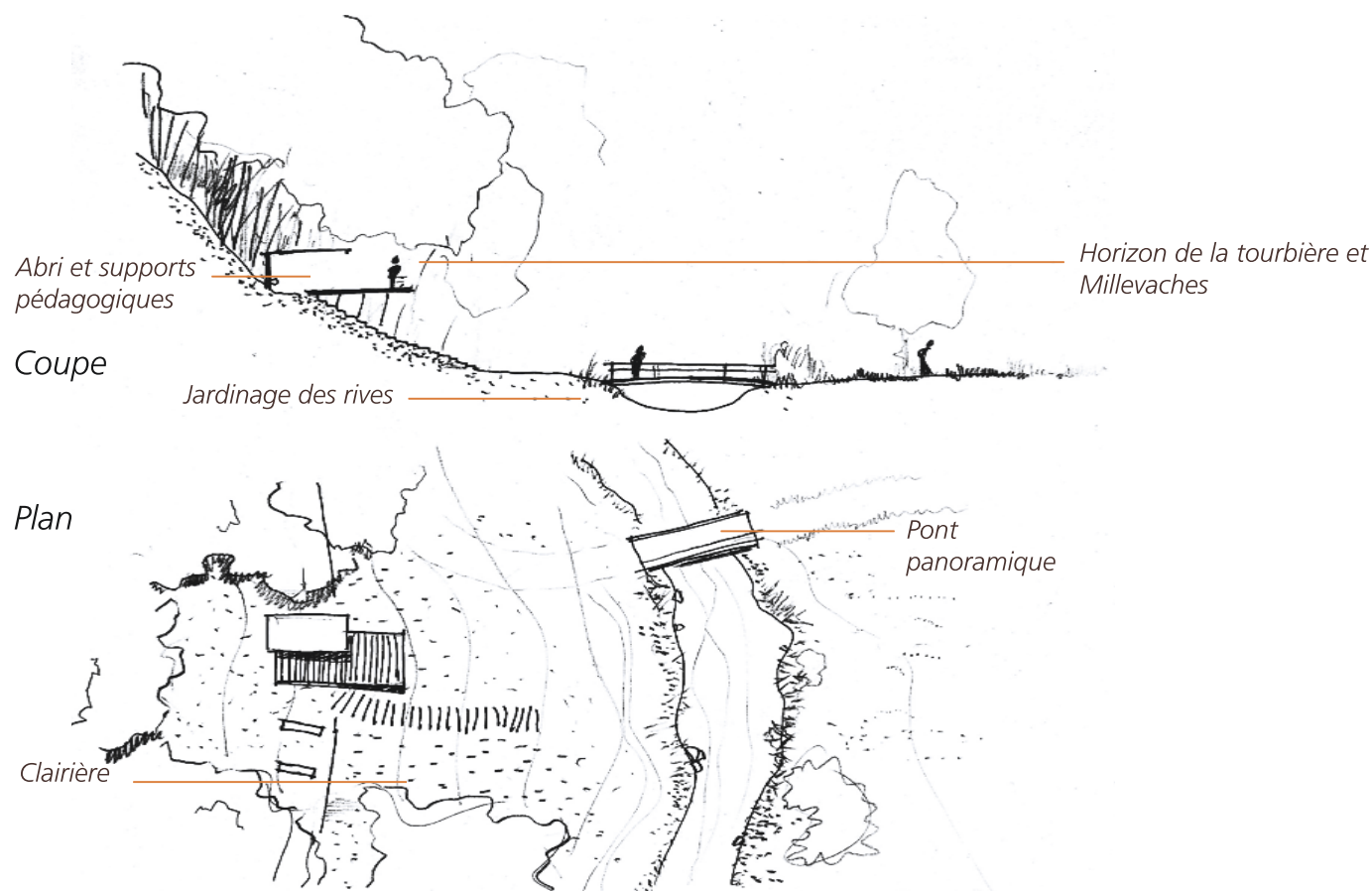
- Construire le belvédère de la source et son abri dans la lisière retravaillée
- Réformer les garde-corps du pont
- Installer un support d'information en pierre

Gérer

- Eclaircir autour de la source
- Dégager le point de vue sur la tourbière
- Entretenir les berges pour un passage facilité

Utiliser

- Appréhender l'arrière pays de Vassivière et les premières ambiances de Millevaches
- Comprendre la tourbière et son rôle hydrologique
- Prendre le temps de la contemplation à l'abri des vents et de la pluie





La Tourbière

État des lieux 2004



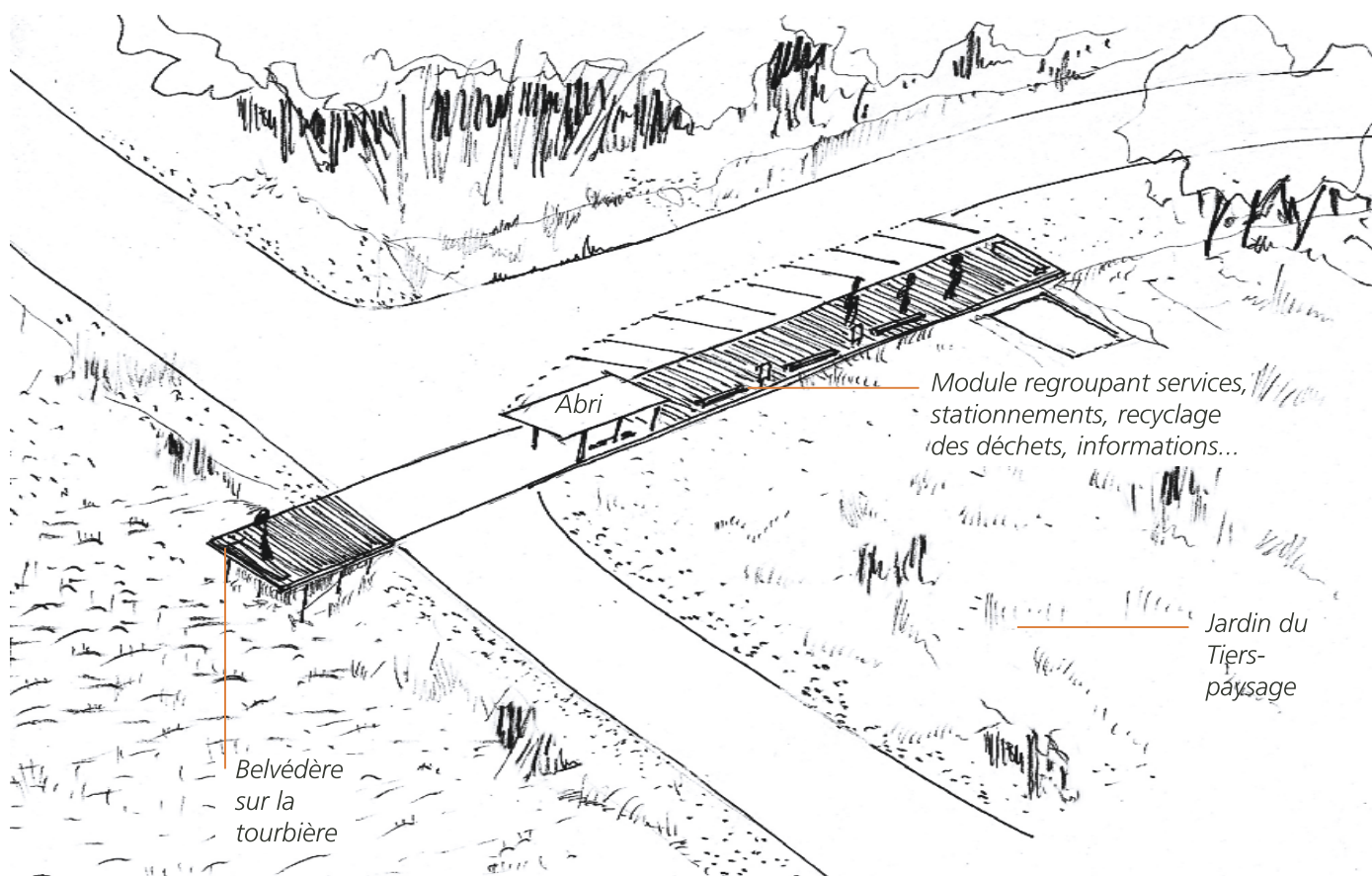
Signalétique disparate

État des lieux 2004



La route panoramique

État des lieux 2004



Un ponton panoramique regroupe les aménagements pour installer un belvédère sur le grand paysage du plateau

Aménager

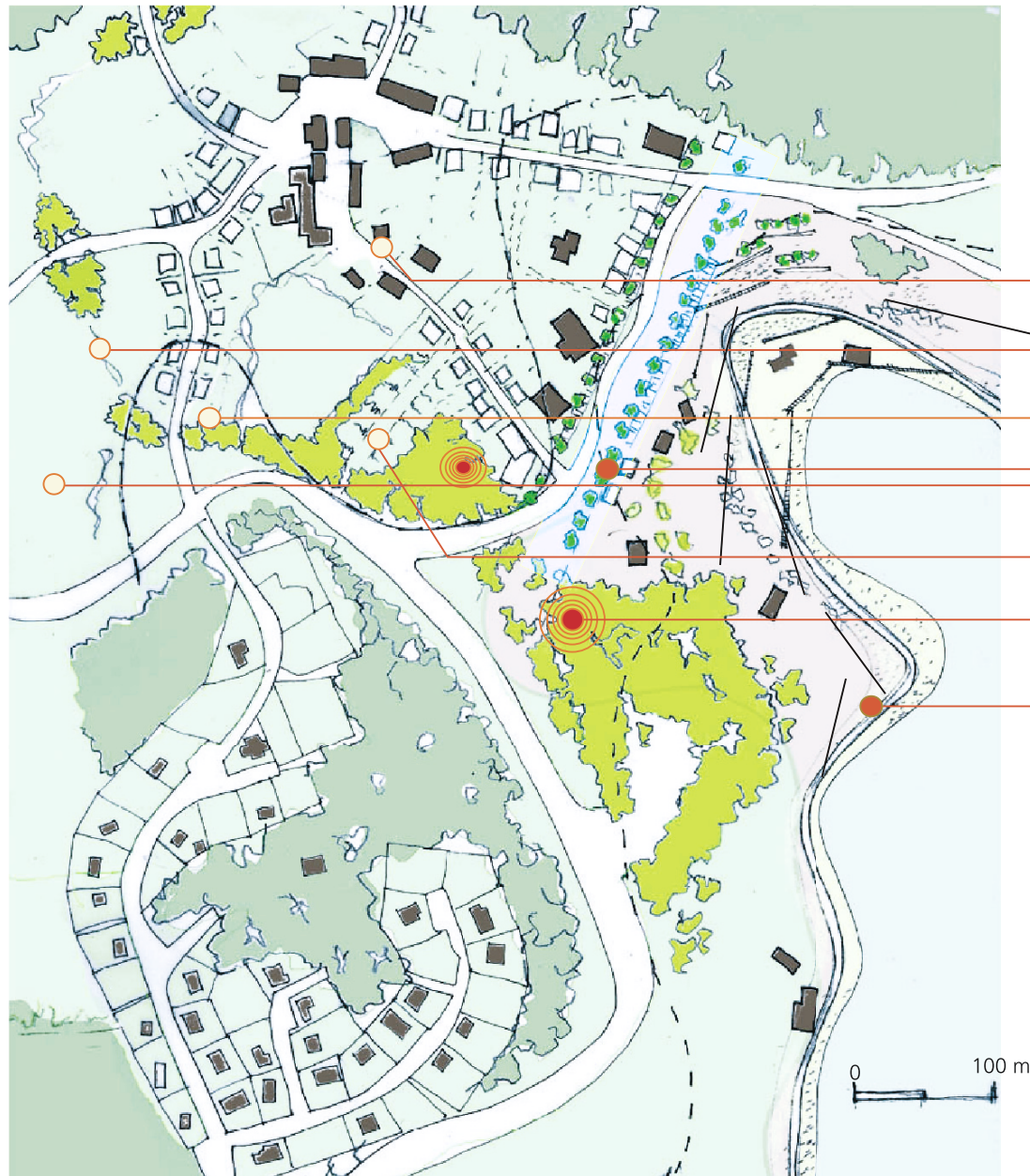
- Construire un ponton avec stationnement
- Aménager des situations d'observation
- Installer une table d'orientation en pierre
- Construire un toit pour s'abriter
- Organiser la signalétique

Gérer

- Jardinage sélectif de la parcelle en contrebas
- Implantation et aspect de la signalétique
- Préservation du carrefour en l'état : rejeter tout projet de rond-point

Utiliser

- Stationner puis partir à pied
- Contempler et comprendre la tourbière
- Profiter de l'arrêt en toute saison



Mail promenade

Equipement public
lié à l'eau

Parc des Rives du Lac

Le rapport du village au lac est réorganisé pour conforter l'image de station lacustre. Autour du village ancien, les activités s'organisent le long d'un mail promenade.

Le village:

Le coeur du village s'affirme autour du village existant.

L'urbanisation est cadrée par un zone de vergers jouant le rôle de filtre.

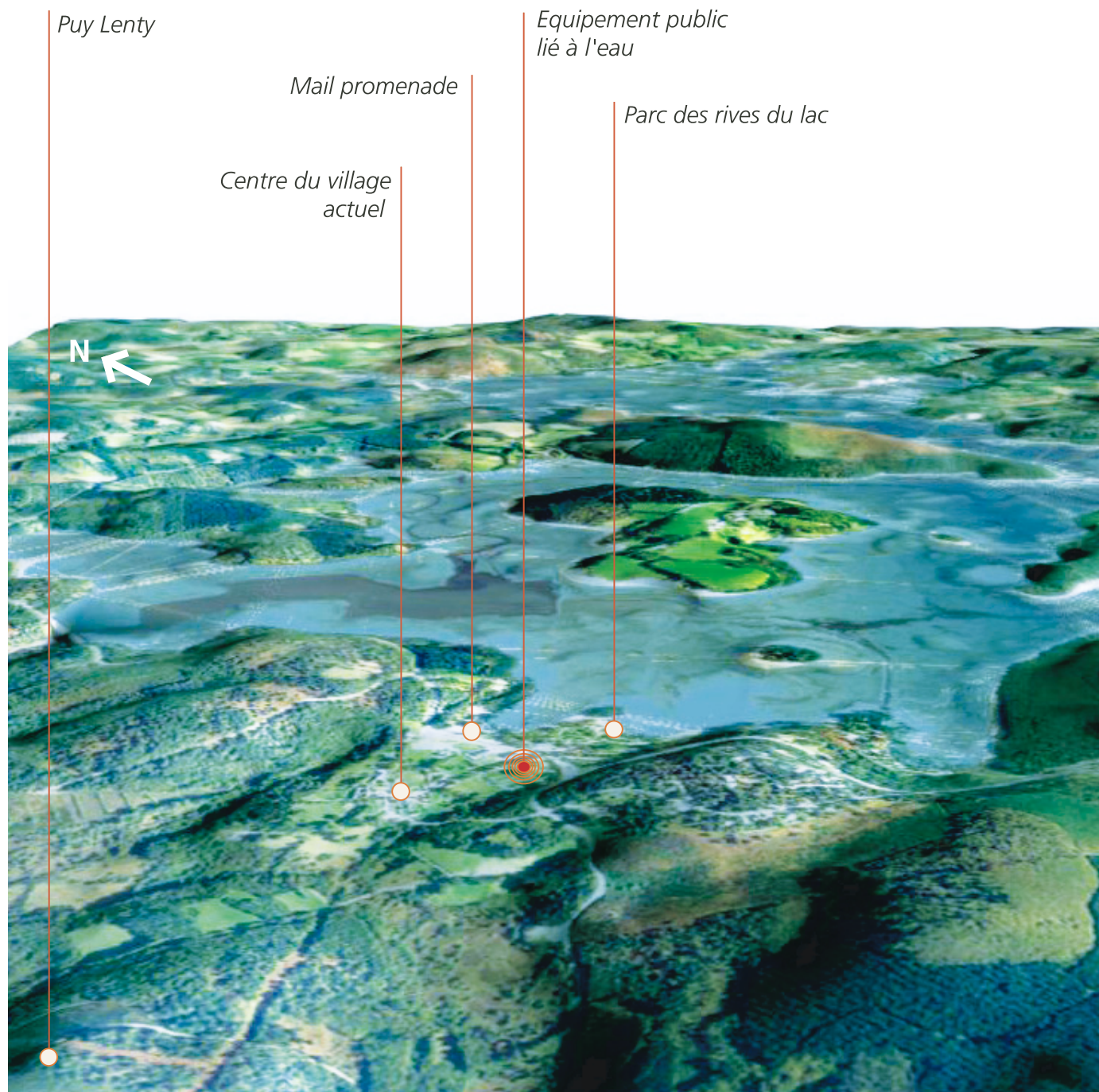
L'extension du village se fait par densification radiale sur les chemins déjà en place.

La prairie autour du village est préservée.

L'aire d'accueil des camping-cars et le camping sont intégrés au village dans une frange de vergers.

Légende :

- Bande de verger
- Prairies, zones ouvertes
- Plages
- Parc
- Bois



La plage et le parc

La plage devient un élément majeur du Parc des rives, qui permettra de retrouver une pratique continue des rives en relation au village

Le mail

Le mail restructure les activités autour d'un espace public urbain
L'urbanisation est cadrée par une promenade qui fait la transition entre le Parc des rives du lac et le village

Le village

Le coeur du village s'affirme autour du village existant.
L'extension du village se fait par densification radiale sur les chemin déjà en place.
L'aire d'accueil des camping-cars est intégrée au village dans une frange de vergers.



Les rives et la plage d'Auphelle se combinent sur le versant pour constituer un Parc. L'aménagement de ces espaces au contact du village avec le lac crée une promenade continue intégrée au sentier du Tour du Lac.

Aménager

- Des cheminements clairs et aisés
- Des abris pour le soleil et la pluie
- Des activités autour d'éléments repérables et intégrés
- Des sentiers accessibles
- Des points de vue sur le lac et des sous-espaces pour se tenir

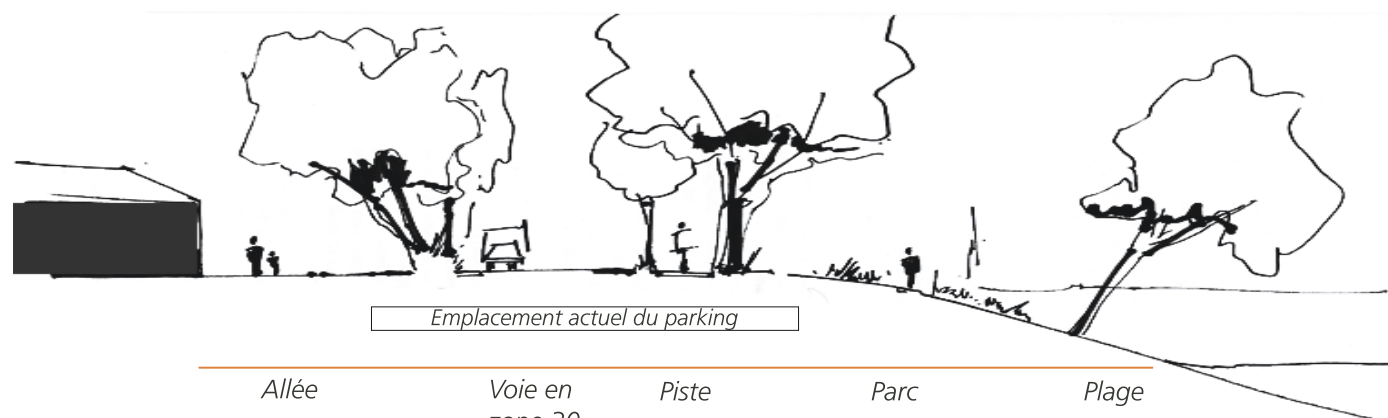
Gérer

- L'accès des véhicules autorisés
- Le renouvellement et la densification des plantations
- Les limites, haies et transitions entre privé et public

Utiliser

- Le Parc en fonction des saisons et hors-saison estivale
- Les installations appropriées à des activités pour tous les types d'usage et d'usagers.





Coupe et plan de principe du Mail urbain



Organiser les futures activités le long d'un espace public central.
Renforcer le village en permettant de le connecter aux rives du lac traitées comme une promenade jardinée.

Aménager

- Un axe urbain avec des activités
- Des parcours où coexistent les modes de déplacement
- Plantation d'un mail à l'échelle du paysage
- Les rues en connexion avec le village

Gérer

- La pratique piéton-voiture en zone 30
- La végétation existante comme base des aménagements

Utiliser

- Un village actif au bord du lac
- Un espace public comme lieu d'échange humain
- Un point d'accès aisé au Lac et aux connexions lacustres



Implantation favorable à un équipement



Si l'installation d'un équipement aquatique s'avère nécessaire, il doit s'intégrer au Mail pour profiter des dessertes de cet espace public et s'installer en retrait des rives, dans le creux du relief.

Aménager

- Un ensemble de vie cohérent entre les lieux de résidence, les activités et les équipements
- Un équipement au service de tous et toute l'année
- Des circulations et des stationnements en rapport au village et au parc des Rives du Lac

Gérer

- Les abords de cet équipement comme faisant partie de l'ensemble de l'espace public
- Les stationnements avec flexibilité en fonction des fréquences d'usage (cf. Broussat)

Utiliser

- Profiter d'un équipement ouvert à l'année
- Combiner différentes activités sportives et culturelles
- Rencontrer des équipements connectés aux autres services du village

Le barrage accueille un "pavillon de l'eau", espace d'exposition sur le système du lac de Vassivière. Le jardin suit la Maulde à la découverte des vieux ponts.

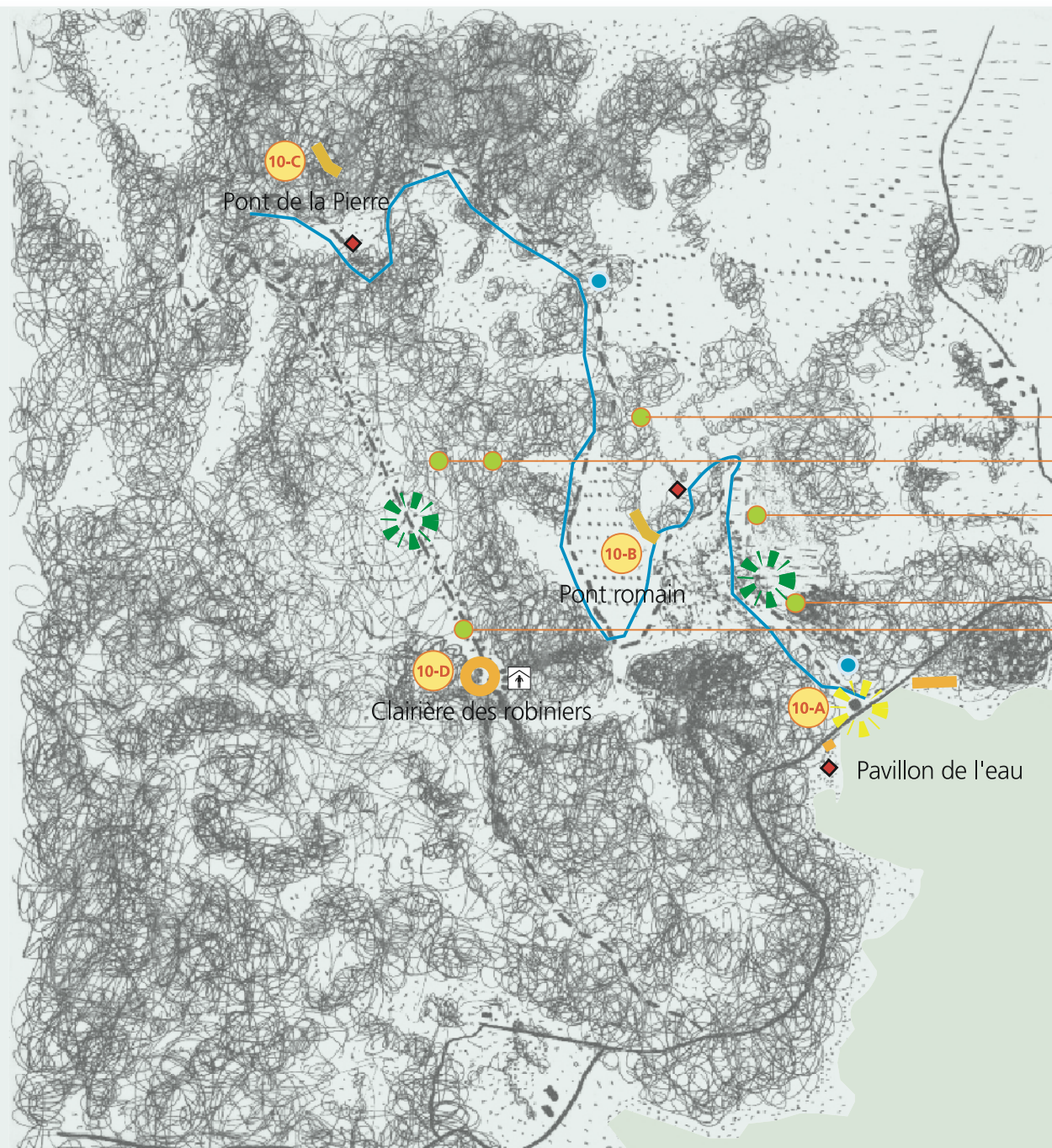
Chemins creux à restaurer à l'identique

Stratégie de reboisement expérimentale

Réouverture de la tourbière

Hêtre remarquable à scénographier

Renouvellement de l'alignement de douglas par séquences



Légende



Point de vue dominant



Patrimoine végétal et tiers-paysage



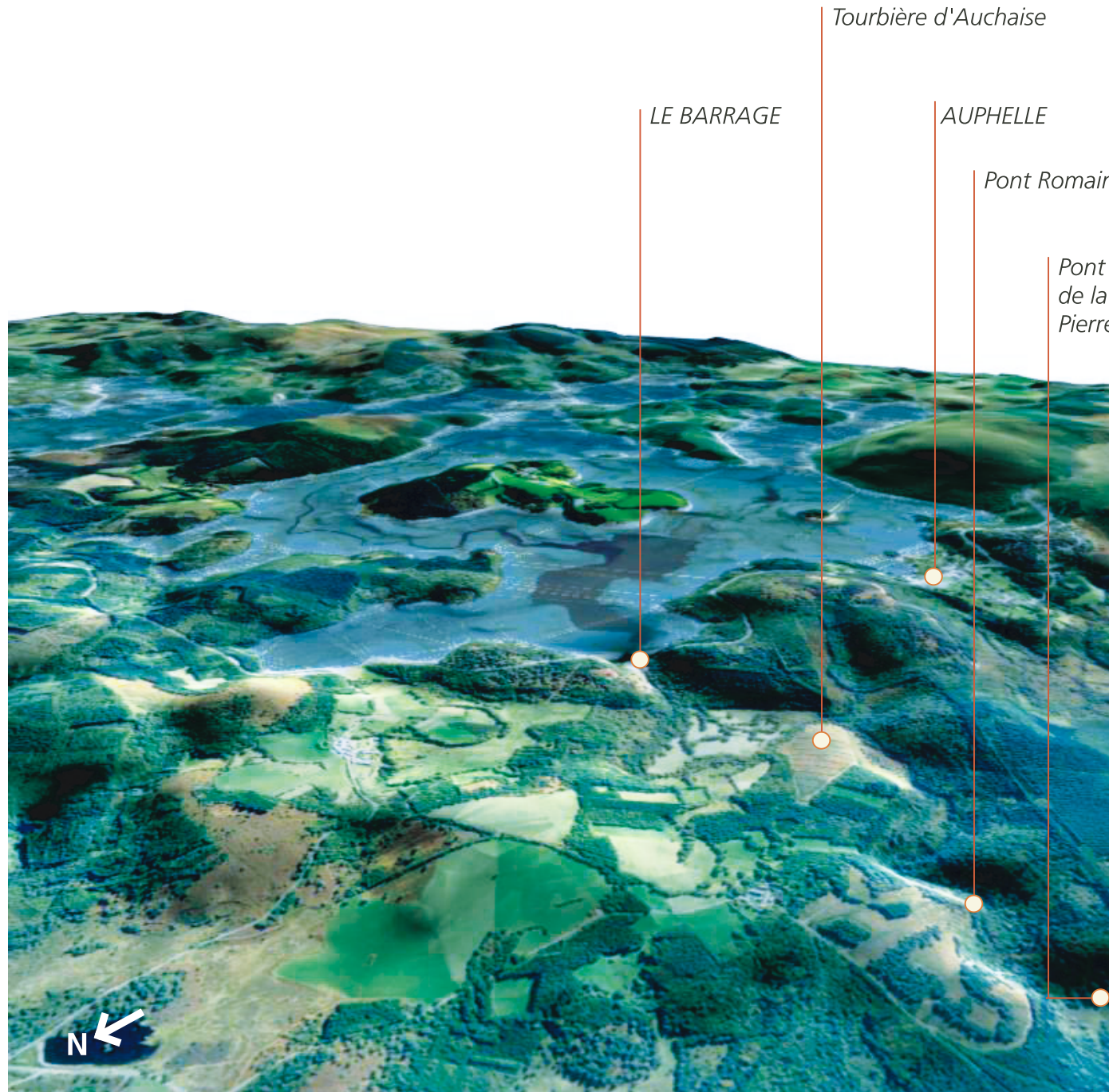
Un abri de pluie / refuge



Points d'approvisionnement en eau potable



Equipements



Le jardin des Trois Ponts suit le cours de La Maulde en aval du barrage. Il traverse des milieux différenciés par leur situation topographique et leur proximité à la rivière. Il constitue une transition géographique vers le Pays des Monts et Barrages.

Le Barrage

Son importance dans le système hydrologique de Vassivière l'élève au rang de "monument".

La vallée de la Maulde aval

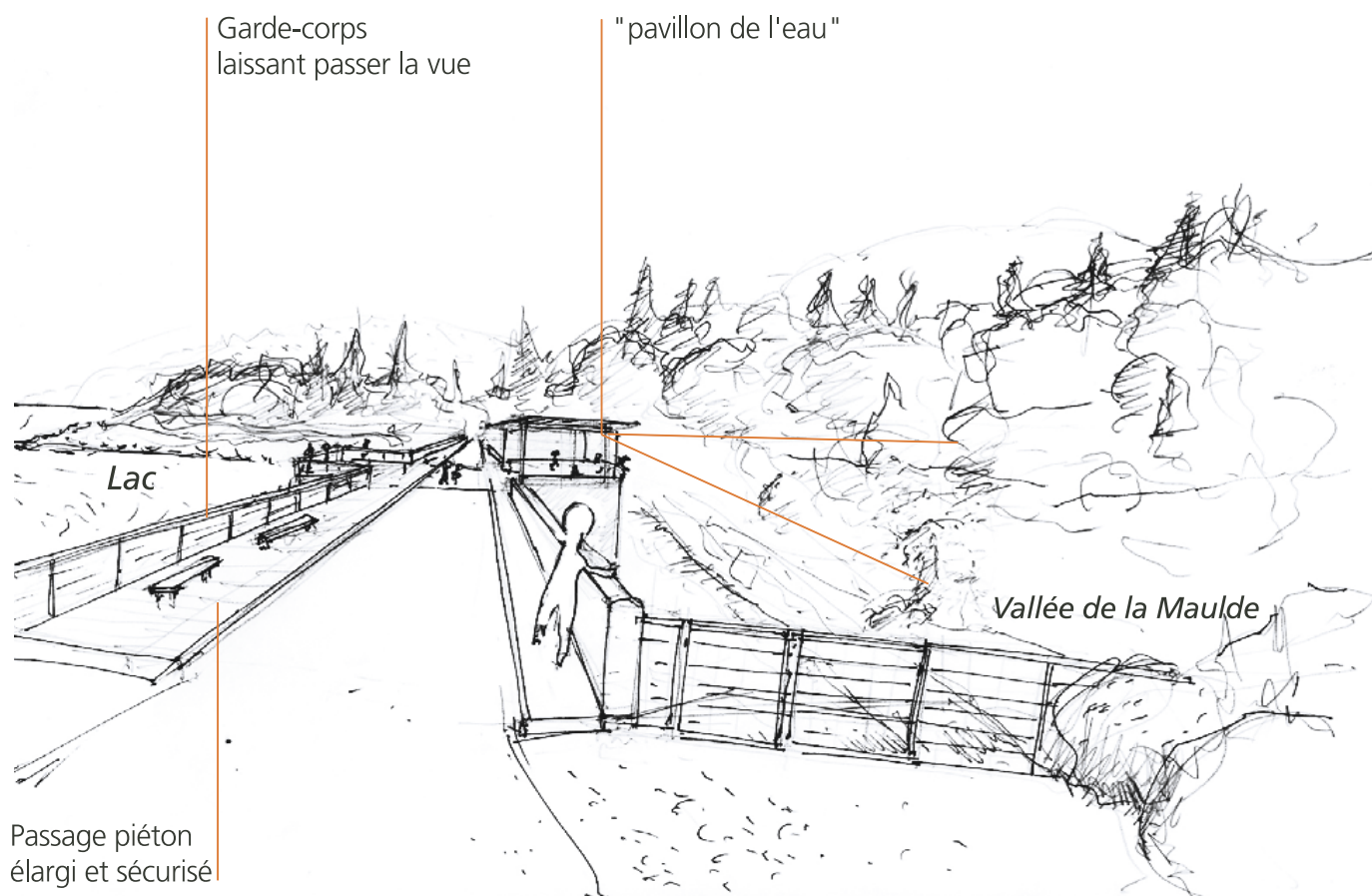
La descente de la Maulde par le sentier de rive traverse la tourbière d'Auchaise puis de magnifiques prés bordés par la forêt le long de la rivière.

Après le premier pont, le chemin en creux au Châtaignoux est à mettre en valeur comme point focal du jardin.

Les Trois Ponts

Les situations des traversées sont à chaque fois particulières.

Les ponts et la végétation autour sont traités comme des stations symboliques qui affirment le caractère du jardin.



Le barrage est l'un des "monuments" de Vassivière. La station d'observation, d'orientation et d'information qui devient un accès au jardin et un objet de communication.

Aménager

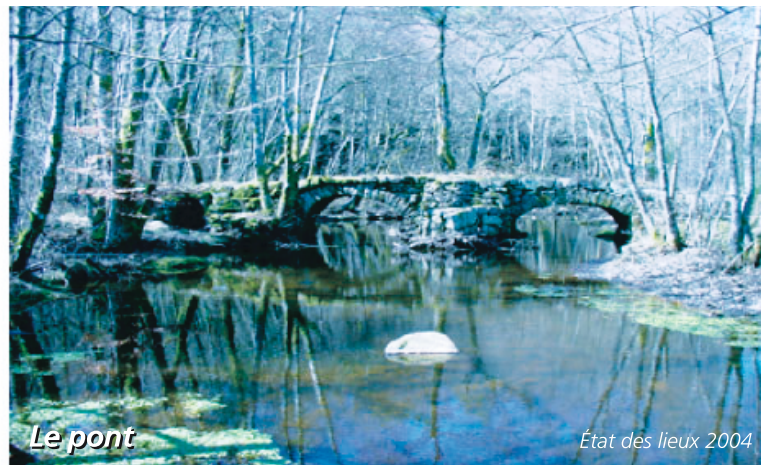
- Un ponton d'accès et un belvédère sur le lac
- La mise en sécurité des escaliers et des traversées piétonnes sur le barrage, en liaison avec EDF
- Construire le "pavillon de l'eau"

Gérer

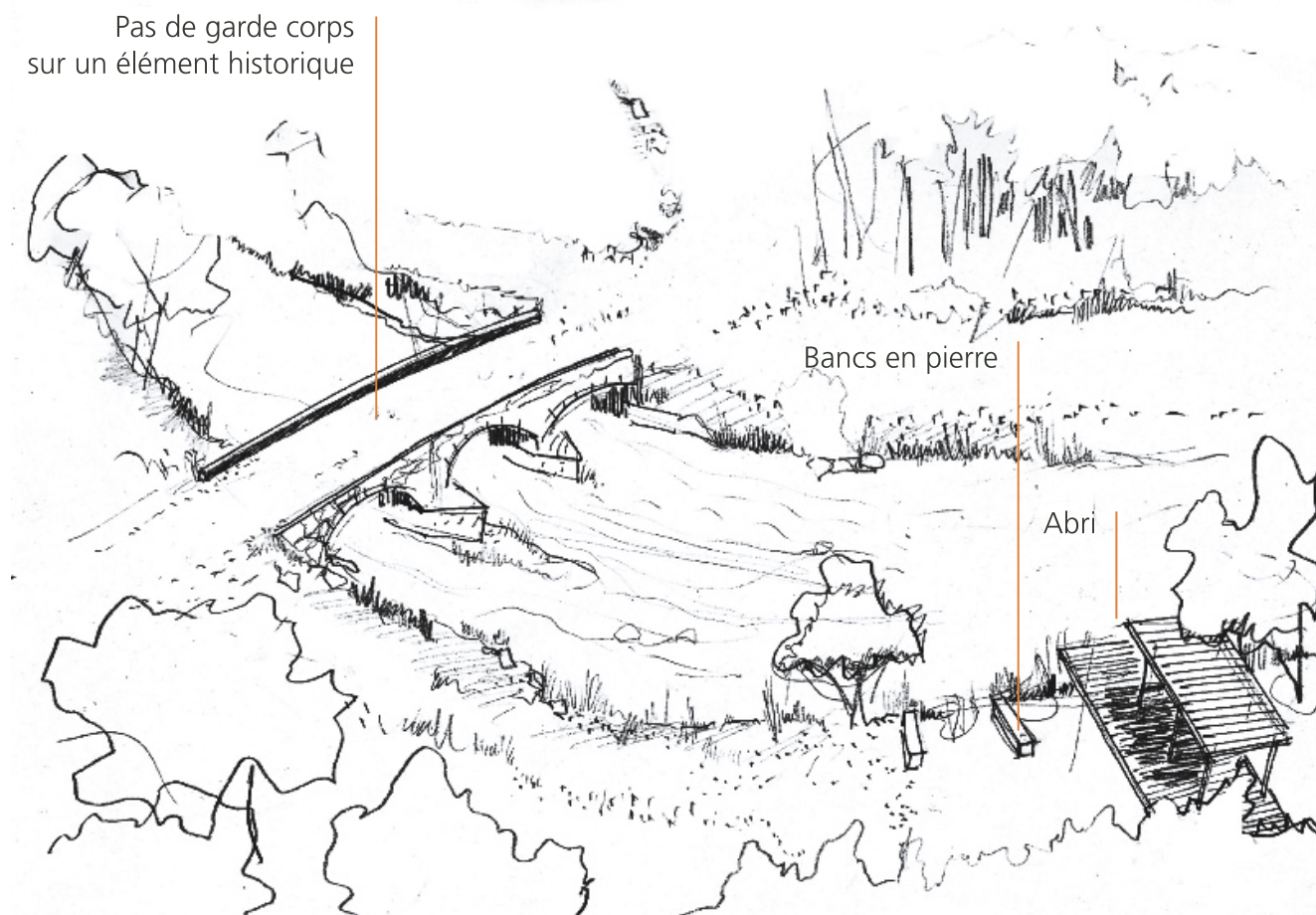
- Informer le public sur les rythmes du lac et les systèmes hydrologiques
- Permettre un accès à l'eau
- Favoriser les stationnements pour l'accès au belvédère et la visite du jardin

Utiliser

- S'informer sur le fonctionnement hydrique et la qualité de l'eau
- Profiter de la situation de surplomb sur le barrage et la vallée



Pas de garde corps
sur un élément historique



*Une station de repos abritée avec
une table d'orientation.*

Aménager

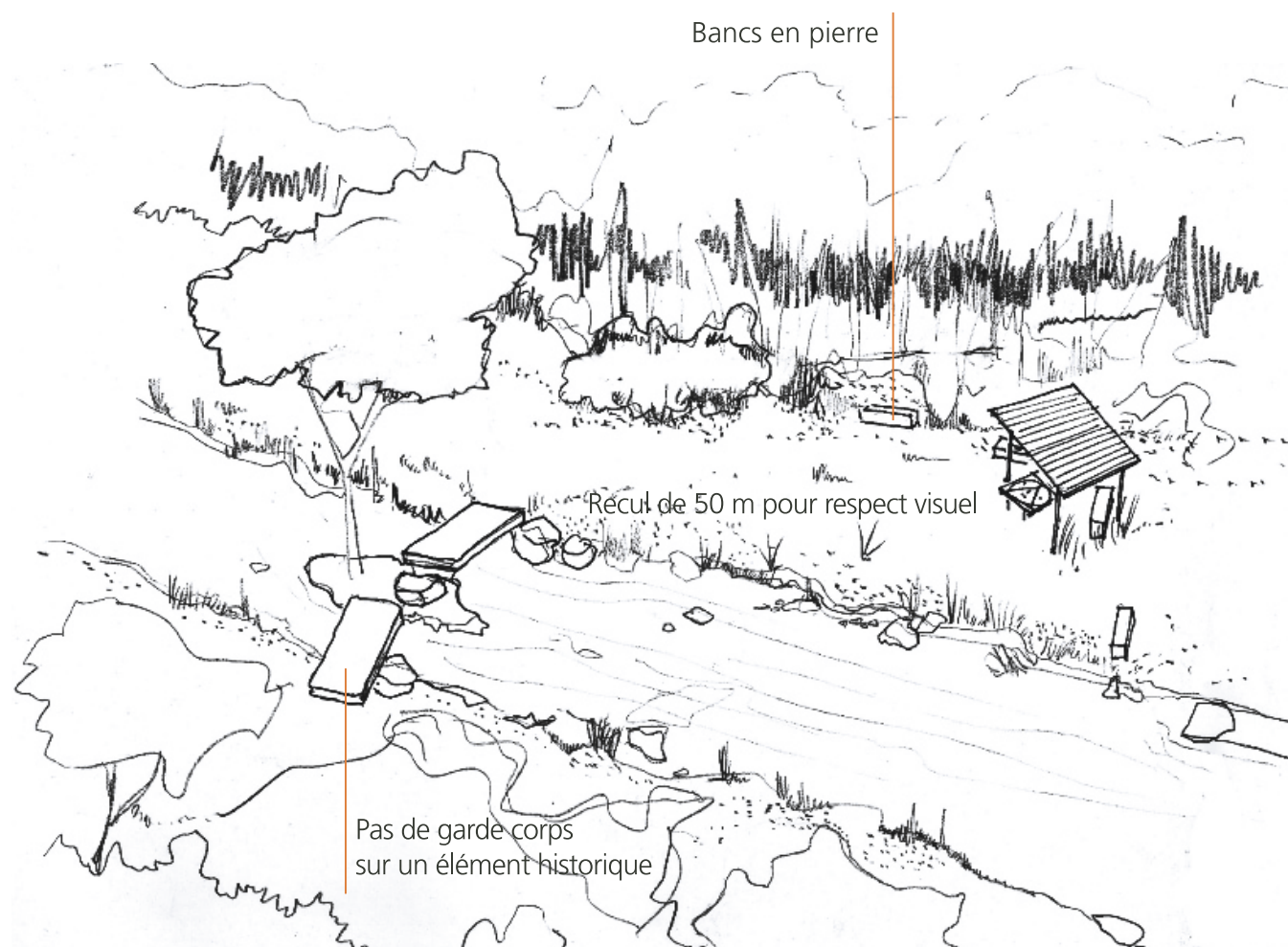
- Construire des bancs en pierre
- Installer une table d'orientation en pierre
- Construire un toit pour s'abriter

Gérer

- Faucher une fois par an la clairière
- Jardiner les berges et les alentours des aménagements
- Limiter les voitures, motos et engins sur les ponts.

Utiliser

- Une aire de repos au bord de l'eau
- Une table d'orientation pour comprendre le site
- Le pont pour traverser à pied



Une station de repos abritée avec une table d'orientation en lisière, observant le pont.

Aménager

- Construire des bancs en pierre
- Installer une table d'orientation en pierre
- Construire un toit pour s'abriter

Gérer

- Faucher une fois par an la clairière
- Jardiner les berges et les alentours des aménagements

Utiliser

- Une aire de repos au bord de l'eau
- Une table d'orientation
- Le pont pour traverser



État des lieux 2004



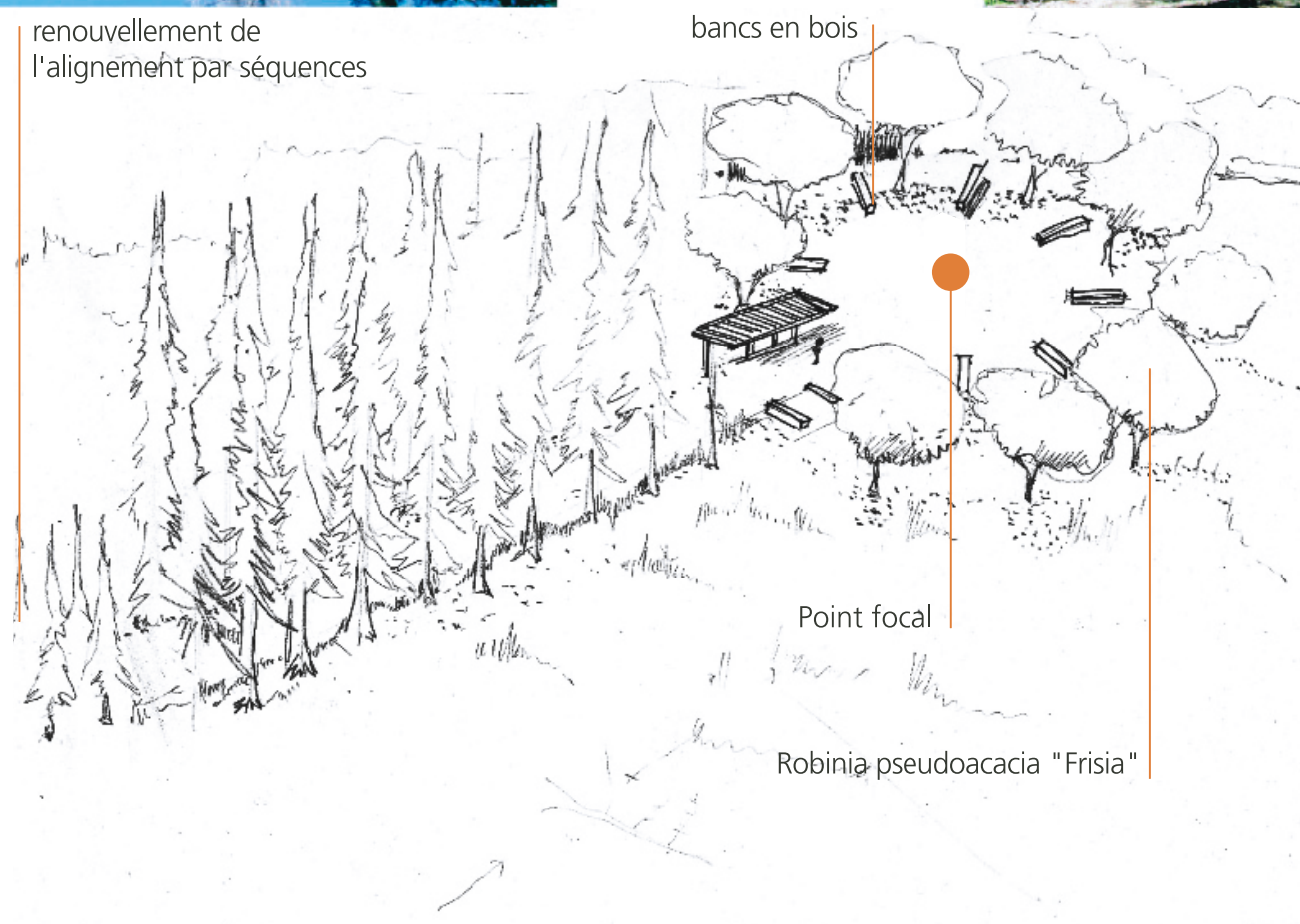
État des lieux 2004



État des lieux 2004

renouvellement de
l'alignement par séquences

bancs en bois



Point focal

Robinia pseudoacacia "Frisia"

Un alignement monumental mis en scène et intégré au parcours de la crête domine Auphelle et le lac.

Aménager

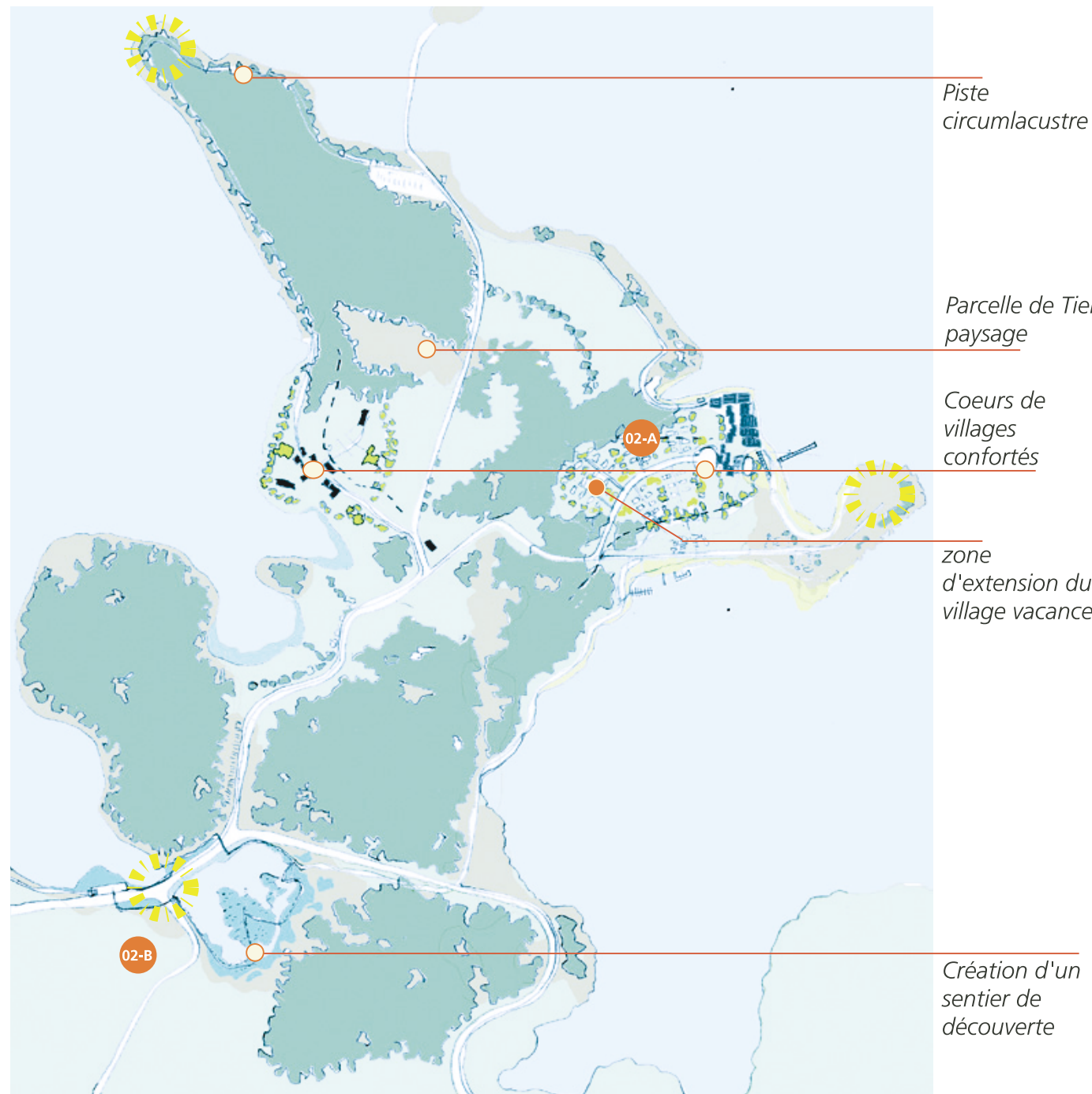
- Une clairière de robiniers pour conclure la perspective de l'Allée
- Construire un toit pour s'abriter
- Un élément centré au point focal (intervention artistique possible)

Gérer

- Replantation des Douglas pour rajeunir l'alignement
- Gestion des parcelles de chablis attenantes en jardins

Utiliser

- S'orienter dans les sous bois fermés vers les hauts d'Auphelle



La presqu'île de Pierrefitte s'organise autour du pôle naturel de l'étang du Héron et du pôle récréatif du village vacances. La route menant à l'île-jardin préfigure les principes de gestion mis en œuvre sur l'île

Le village vacances

Le cœur du village s'affirme. Les mobile-homes restants en place toute l'année sont intégrés au cadre du village. L'urbanisation est cadrée par une zone de vergers jouant le rôle de filtre. L'extension du village se fait par densification au-delà de la zone non édifiable de 100m et vers l'intérieur de la presqu'île. Un embarcadere pour les circulations lacustres est aménagé.

La pointe du village vacances

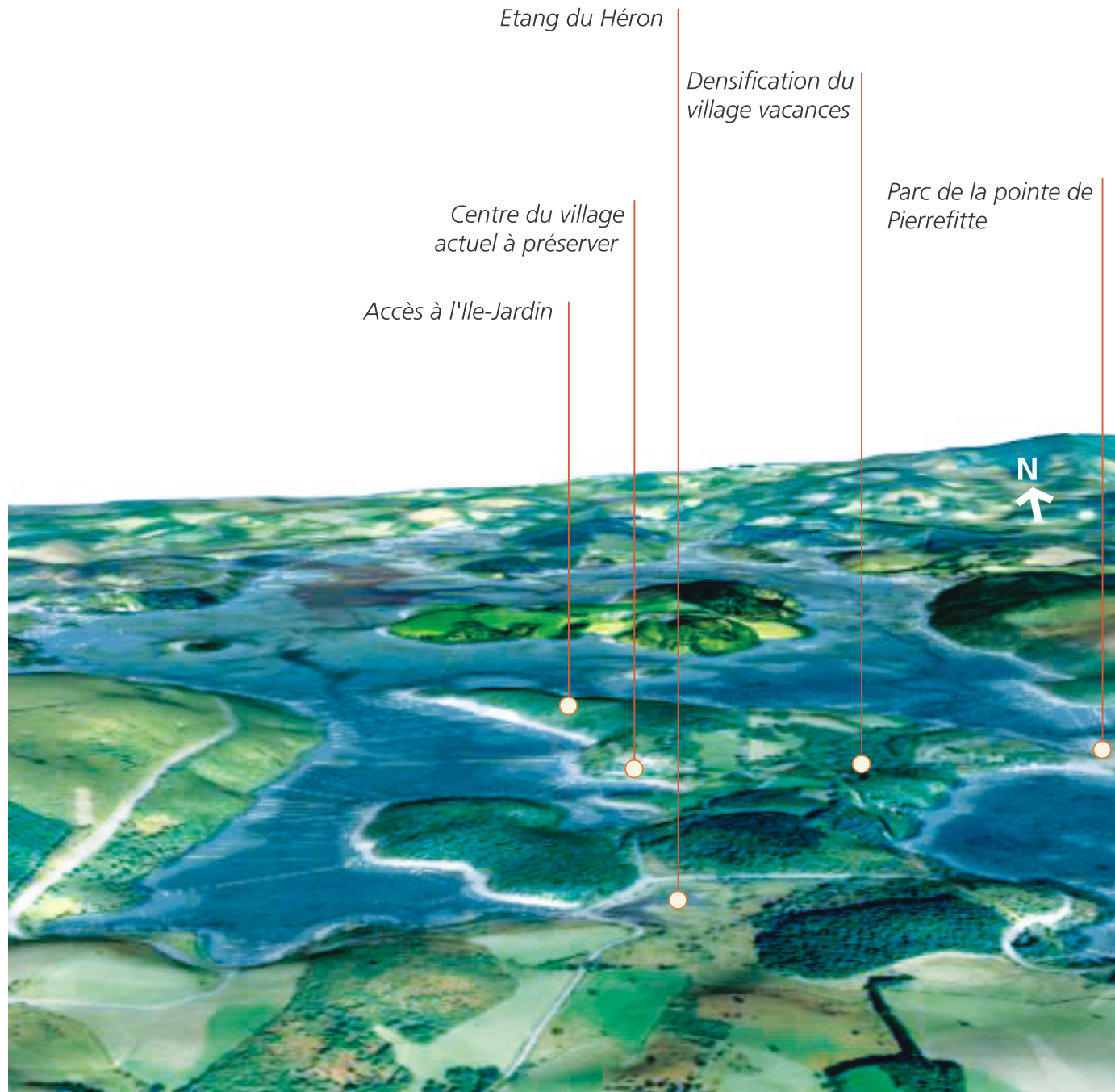
Elle devient une zone naturelle uniquement parcourue par des circulations douces. Les installations sont démontées hors période touristique.

02-A Centre de vacances

02-B Etang du Héron

Légende

- Bois
- Zones naturelles humides
- Zone de Tiers paysage
- Bande de verger
- Prairies, zones ouvertes
- Plages



La diversité de rapports au Lac de la presqu'île de Pierrefitte est unique. Le jardin combine les rives et l'étang, au travers des prés et des forêts. C'est également la voie d'accès pour l'île et le CNAP, une séquence d'introduction à l'Île-Jardin.

L'accès à l'Île-Jardin

Le stationnement et les sanitaires sont en cours d'aménagement (2004).

Le village vacances

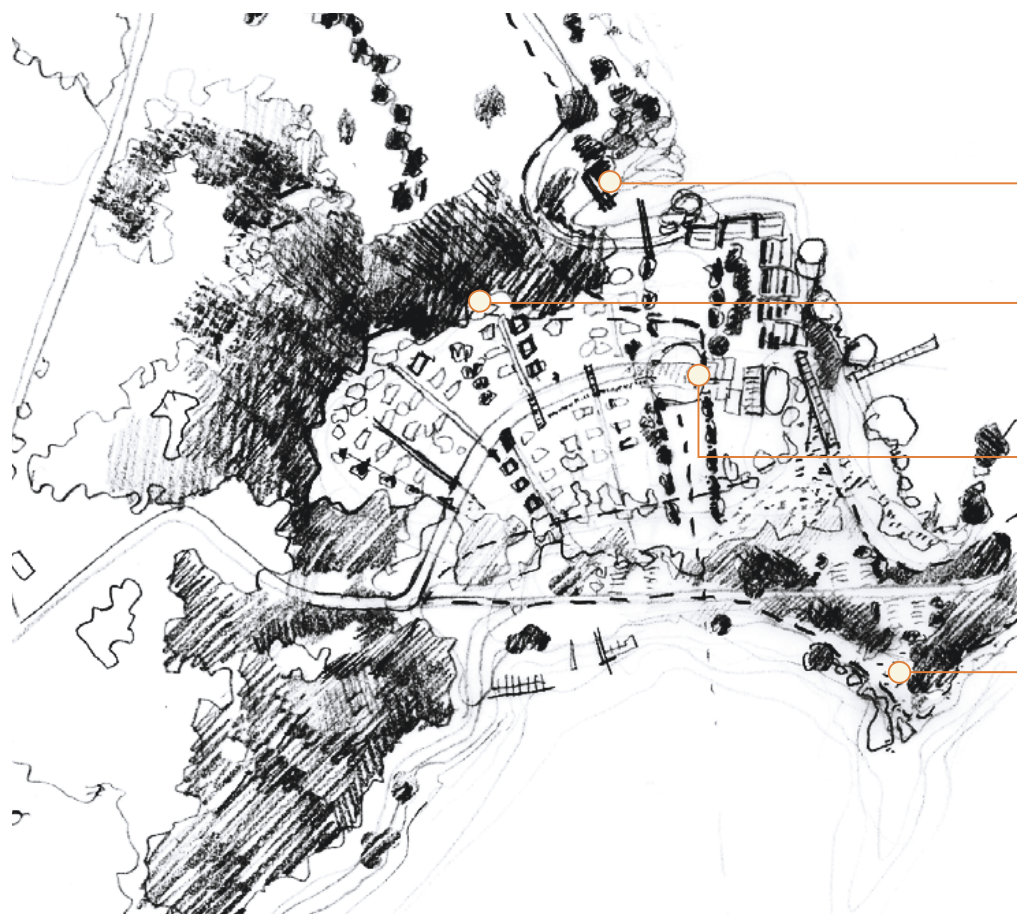
Les espaces récréatifs du village doivent combiner les nécessités d'accueil en veillant à minimiser l'impact des installations. La situation en pouce du village vacances en fait un "objet rapporté" du paysage. Cet aspect peut être atténué par un traitement des couleurs du bâti.

Le village

Le village actuel est en retrait, dissimulé au loin depuis la route. Cette situation particulière gagne à être maintenue.

Etang du Héron

La convention de gestion actuelle entre le SYMIVA, le CREN et EDF prévoit des aménagements pour ce jardin. Il doit intégrer à la protection du milieu les parcours et les informations nécessaires à sa compréhension.



Embarcadères
pour liaisons lacustres

Installation
d'hébergements
temporaires dans les bois

Aménagement des accès
et espaces récréatifs
extérieurs

Plantation et entretien
des rives

*Les qualités de service et d'accueil
du village-vacances doivent être
modernisées et équipées.
L'entretien des jardins autour prévoit
l'intégration des architectures dans
cette pointe stratégique sur le Lac.*

Aménager

- Favoriser la croissance d'un ourlet naturel sur la pointe de la presqu'île
- Accueillir les activités en retrait des rives immédiates.
- Rendre les sentiers accessibles

Gérer

- Faucher une fois par an la clairière
- Prévoir une coupe sélective pour favoriser les bouleaux, fougères et bruyères sur la rive (cf. végétation de l'île aux serpents)
- Jardiner les rives pour les accès lacustres

Utiliser

- Profiter d'une station équipée en bord de lac
- Embarquer vers différents points du lac
- Profiter des plages et sports nautiques non motorisés



Abisko - Suède



État des lieux 2004

Tourbière en automne



État des lieux 2004

Tourbière au printemps

Sentier du Tour du Lac et piste cyclable

Stationnement en toutes saisons avec extension temporaire possible

Abri et observatoire

Passages en bois



L'objectif d'aménagement conjugue les aspects paysagers et écologiques. Le site est donné à lire selon une pédagogie simple (interprétation).

Aménager

- Le parcours de visite de l'Etang et ses explications
- Les supports des informations et leur communication au public
- Un abri pour observer les oiseaux et les formations végétales avec possibilités de station (bancs)

Gérer

- Les interfaces entre propriétaire, maître d'ouvrage et gestionnaire des espaces
- Les rives pour y accéder

Utiliser

- Un accès au plus proche de l'Etang
- Le fonctionnement de la tourbière pour en comprendre le rôle.

Les jardins de Vassivière

S'agissant d'un terme aussi vaste –**le paysage**– la charte pourrait ne jamais trouver de fin, déclinant les composantes du territoire, innombrables et changeantes.

Elle doit raisonnablement s'astreindre à la faisabilité de ce qui, dans un proche avenir, doit constituer un projet concret.

Le terme de "**fiche-projet**", choisi pour nommer les espaces sur lesquels les orientations proposées se transforment en image, ne constituent pas des projets à proprement parler. Il s'agit de pistes à partir desquelles les concepteurs élus par la maîtrise d'ouvrage, à l'issue d'une procédure de sélection, pourront élaborer leur projet en relation à l'esprit de la charte.

Tout reste donc à faire pour passer à exécution et créer ainsi, à titre de premiers exemples, deux ou trois aménagements singuliers caractéristiques de la charte. Exemples choisis en accord avec la maîtrise d'ouvrage et les acteurs territoriaux directement concernés, selon un ordre d'urgence établi avec le consentement de tous.

La mise au point des projets, immédiatement assortie d'un poste budgétaire, aboutit à ce qu'il est convenu d'appeler **un coût d'objectif global** dans le langage des architectes.

Ce coût d'objectif ne prend nullement en compte le maintien des jardins, du paysage ou de l'architecture dans le temps. Coût de l'interprétation constante de l'évolution issue de l'action simultanée des êtres vivants sur la figure changeante du paysage. En d'autres termes le coût du jardinage.

L'exécution réaliste des termes de la charte suppose que le budget réservé à l'un ou l'autre des aménagements inclut les postes de jardinage –donc de jardiniers– spécifiques à ces aménagements.

Certains de ces postes existent déjà. D'autres sont à créer.

En fonction des aménagements projetés il faudra immédiatement soulever la question de son maintien (évolution) dans le temps et obtenir du concepteur sollicité une estimation concernant ce maintien, ou, si l'on préfère, concernant l'accompagnement de l'évolution du paysage.

Certains postes de "jardinage" ne pourront être envisagés que de façon transversale, intéressant la totalité du territoire de Vassivière. C'est le cas des bords de routes et de chemins, la signalétique, les systèmes d'exploitation agricoles et forestiers par exemple. D'autres pourront être étudiés localement en inventoriant les compétences in situ. Cela vaut, en particulier, pour ce que nous nommons **"jardins"**, chacun de ces jardins dépendant d'un village ou d'un bourg, où il est possible d'infléchir certaines activités existantes pour les tourner au bénéfice de ce nouveau genre d'entretien. La discussion est à engager très tôt avec les élus responsables.

Dans la mesure où l'entretien de certains aménagements peut occasionner des surcoûts par rapport aux coûts engagés actuellement par ces mêmes instances, il convient de mesurer cet écart et de le positionner à l'avance.

Nous suggérons que la maîtrise d'ouvrage constituée autour de la charte paysagère établisse un calendrier de réunions annuelles destinées à rassembler les acteurs du terrain responsables du maintien, de l'évolution et de la transformation du paysage. Les principaux acteurs –gestionnaires agricoles et forestiers– doivent pouvoir participer à cette évolution en faisant apparaître tous les problèmes que les concepteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage n'ont pas toujours la possibilité de mesurer.

Annexe

Liste des participants

Nous tenons à remercier les personnes suivantes et leurs équipes pour leur collaboration à l'élaboration du présent document.

ORGANISME	CONTACT	TELEPHONE	ORGANISME	CONTACT	TELEPHONE
SYMIVA	Mme Renée NICOUX	05 55 69 20 45	Ministère de la Culture	M. Joelle WEILL	01 40 15 80 00
	M. Michel PONCHUT	05 55 45 10 34	SGAR	M. MOUCHEL BLAISOT	05 55 11 61 00
	Mlle Laurence DUBOIS	05 55 69 20 45	Conservatoire du Littoral	M. ARMAND	04 99 23 29 00
	M. Aurélien ARVIS	05 55 69 20 45	CRPF	M. DIDOLOT	05 55 10 07 40
Maison de Vassivière	M. NOUAÏLLE	05 55 69 76 70	CRIDEAU	M. CERON	05 87 70 78 90
Syndicat mixte de Millevaches	Mme DUBOSCLARD	05 55 67 97 90		M. BOUIN	05 55 34 97 24
	M. AUDOUIN	05 55 45 17 25	DRE	M. BOURION	05 55 11 73 00
CREN Limousin	M. Pierre SELIQUER	05 55 03 29 07	DRAC	M. POTTIER	05 55 45 66 00
	M. Arnaud SIX	05 55 03 29 07		Mme DALLANT	05 55 45 66 00
DRAF	M. JUGY	05 55 11 65 00	Sous Préfecture 23	M. JAENHERT	05 55 67 71 71
	Mlle VIGNAUD	05 55 11 65 00	CRT	Mme ALBERT ROULHAC	05 55 45 18 80
DIREN	M. Denis CLEMENT	05 55 11 53 70		Mme CHOCAT	05 55 45 18 80
	Mme Françoise MAISON	05 55 11 53 70	DDE 23	M. BOUTEILLER	05 55 51 69 00
	M. PETIT	05 55 11 53 70	DDE 87	M. VACHER	05 55 11 73 00
	M. POUPELOZE	05 55 11 53 70	CDT 87	Mme BARRERE	05 55 79 04 04
ONF	Mme GERNIGON	05 55 34 53 13	CDT 23	M. GRAVIER	05 55 51 93 23
	M. Gilles FOURNEL	05 55 69 45 75	Chbre Rég de l'Agriculture	Mme LAGARDE	05 55 10 37 90
	M. GARESTIER	05 55 34 53 13	Paysagistes charte de Vassivière	M. Gilles CLEMENT	01 43 48 59 24
	M. Jérôme VANY	05 55 69 65 22		M. GEORGIEFF	01 40 02 09 05
CNAP	M. Guy TORTOSA	05 55 69 27 27	Comune de La Villedieu	M. Thierry LETELLIER	05 55 67 91 88
	M. CAMBOU	05 55 69 27 27			
Conseil Régional	Mme COLETTE	05 55 45 54 55			
	M. ALDEBERT	05 55 45 54 55			
	M. PAQUIET	05 55 45 54 55			
	M. DAMIENS	05 55 45 54 55			
Conseil Régional SIG	M. JABET	05 55 45 54 50			

ORGANISME	CONTACT	TELEPHONE	ORGANISME	CONTACT	TELEPHONE
Comune de Royère de Vassivière	Mme REYRE	05 55 64 71 06	Télé Millevaches	M. Jacques MALNOU	05 55 67 94 04
Comune de Beaumont du Lac	Mme LAMOUR	05 55 69 15 62	La Maison de l'arbre		05 55 97 92 14
Comune de Faux la Montagne	M. François CHATOUX	05 55 67 92 15	Limousin Nature Environnement	M. RABACHE	05 55 48 07 88
Comune de Nedde	M. Jean Louis BATAILLE	05 55 69 98 09		M. BARDINAL	05 55 48 07 88
Comune de Eymoutiers	M. PERDUCAT	05 55 69 10 21	Ville et Pays d'art et d'histoires	Mme Agnès MORTEROL	
Comune de St Martin le Château	M. Georges BARLET	05 55 64 71 27	CIATE - Pays Sud Creusois	M. GUILLON	
Comune de Peyrat le Château	M. SZAMVEBERT	05 55 69 40 23	Centre Equestre Masgrangeas	M. TIXIER	05 55 64 72 12
Comune de Gentioux Pigerolles	M. Pierre SIMONS	05 55 67 90 14	La neddoise	M. MEUNIER	05 55 69 99 05
Comune de Féniers	M. Alain LESCURE	05 55 66 91 51	La Ferme des Ânes de Vassivière	M. PLATEAU	05 55 69 41 43
FFRP 87	M. MAZURIER	05 55 72 48 35	Gaz de France	M. Eric SARRAZIN	05 55 44 21 43
FFRP 19	M. SONNIER	05 55 72 48 35		Mme LAYLAVOIX	05 55 44 21 43
Pays Sages	M. Alain FAURIAUX	05 55 67 88 58	Par Monts et par Vaux	M. KOFYAN	
Eclats de Rives	Mme BERNARD	05 55 64 51 31	CPIE Pays Creusois	M. PEPIN	05 55 61 95 87
Familles Rurales	M. GUEGUEN	05 54 69 42 51	Moto Club Peyratois	M. André LISSANDRE	05 55 69 43 84
Peuples et Culture		05 55 26 32 25	Ins Etudes Occitanes	M. CAUNET	05 55 98 28 90
Les Plateaux Limousins	M. LAMONTAGNE	05 55 64 70 53	ASEPPV	M. LAROUDIE	05 55 64 73 73
Monts et Barrages	Mme Edith BARREAU	05 55 69 57 60	Beaumont ASBL	M. PAULY	05 55 69 20 41
Ambiance Bois	M. Michel LULEK	05 55 67 93 63			